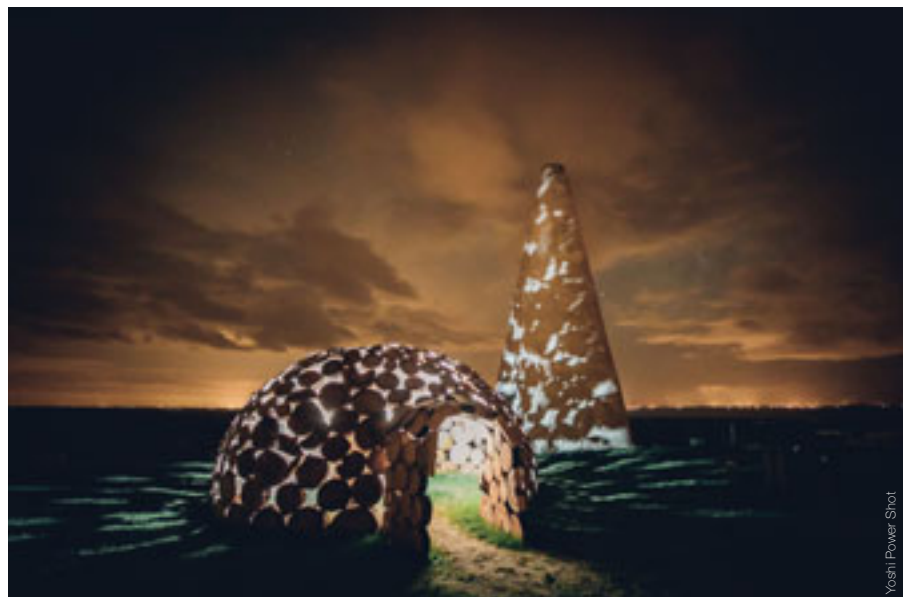


(AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE RAPPORT D'ACTIVITÉ) 2017



(agir pour le bien de tous)



Pierre Delauray

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), de nouvelles compétences ont été confiées aux intercommunalités pour renforcer leur action économique. Vingt zones d'activités économiques aménagées par les communes et seize offices de tourisme ont ainsi été transférés, le 1^{er} janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Au cours de cette année, les services de la CARA ont été fortement mobilisés pour remplir ces nouvelles missions. Ils ont notamment accompagné la création d'un Office de tourisme communautaire chargé d'assurer l'accueil et l'information du public à l'échelle de tout le territoire, ainsi que la promotion d'une destination unique : « Royan Atlantique ». Dans le cadre de deux syndicats mixtes, la CARA et le Conseil Départemental se sont associés dans la gestion et le développement des ports riverains de la Seudre (avec la CDC de Marennes) et de la Gironde avec l'objectif de moderniser les infrastructures tout en améliorant le service rendu aux usagers.

L'année 2017 a également été marquée par l'inauguration de la Maison des Douanes, le 13 juin à Saint-Palais-sur-Mer. Comme l'extension de l'hippodrome Royan Atlantique, l'ouverture de ce nouveau lieu culturel dédié aux expositions et au patrimoine contribue à renforcer l'attractivité de notre territoire et le dynamisme de son économie. Ces projets d'ampleur portés par la CARA participent tout autant à l'amélioration du cadre de vie des habitants qu'à l'intérêt de ses nombreux visiteurs.

Dans un contexte de réduction des dotations budgétaires de l'État, la CARA concentre ainsi l'essentiel de ses efforts au développement et à l'aménagement du territoire, dans le respect des équilibres et de la solidarité avec les communes. Ce rapport d'activité vous donnera un bon aperçu du travail accompli au bénéfice de tous et dans le souci constant de préparer au mieux notre avenir.

Jean-Pierre TALLIEU

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

SOMMAIRE

(La CARA : un territoire, une organisation)	3
Présentation générale	4-5
Le conseil communautaire	6
Les membres du bureau communautaire	7-9
Les compétences de la CARA	10-11
L'accueil, porte d'entrée de la CARA	12-13
Le service affaires juridiques et immobilières	14
Commande publique	15
La direction des systèmes d'information	16-17
La direction de la communication	18-19
(La CARA améliore le quotidien)	21
Aménagement du territoire	22-23
Les chantiers de la CARA	24-27
Transports	28-30
Équilibre social de l'habitat	31-32
Politique de la ville	33-34
Action sociale	35-38
Gens du voyage	39-40
Sécurité des zones de baignade	41-42
(La CARA protège l'environnement)	43
Élimination des déchets	44-45
Développement durable	46-48
Plan plage territorial	49-50
Gestion des espaces naturels sensibles	51-52
Natura 2000	53-54
Assainissement	55-58
(La CARA développe)	59
Développement économique	60-61
Développement agricole	62-64
Politiques contractuelles	65-66
(La CARA divertit)	67
Promotion du tourisme	68-69
Gestion des ports	70-71
Culture	72-76
Activités de pleine nature	77-78
Nautisme	79-80
(Rapport financier)	81-88
(Ressources humaines)	89
Organigramme	90
Ressources humaines	91-92
(La CARA pratique)	93

La CARA un territoire, une organisation



LE TERRITOIRE DE LA CARA

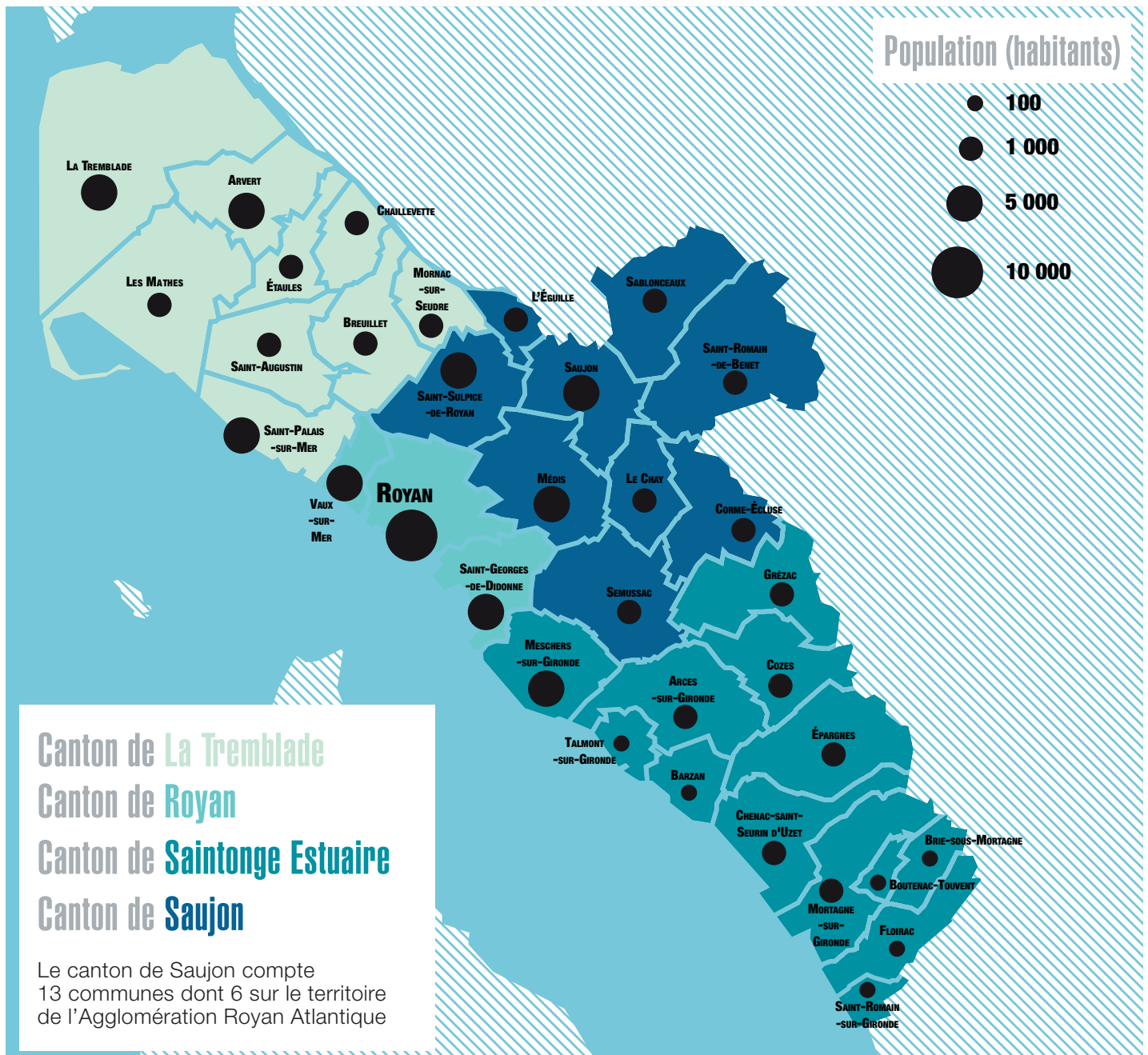
La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a été instituée par arrêté préfectoral du 18 août 2006, modifié les 13 novembre 2006, 18 novembre 2008, 31 octobre 2012, 28 décembre 2012 (extension de périmètre au 1/1/2013), 27 juin 2013, 18 décembre 2013 et 20 décembre 2017.

Elle s'étend sur quatre cantons : La Tremblade - Royan - Saujon et Saintonge Estuaire (en partie) et comprend 34 communes groupées autour de la ville centre : Royan.

Les communes adhérant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du Conseil communautaire par des délégués élus.

En 2017, Floirac fusionne avec la commune de Saint-Romain-sur-Gironde pour créer la commune nouvelle de Floirac. Cela portera le nombre de communes de la CARA à 33 à partir du 1^{er} janvier 2018.

Au 1^{er} janvier 2017, la population municipale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique était de 81 896 habitants, répartie comme suit :





REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Arces-sur-Gironde	722	1
Arvert	3 357	3
Barzan	472	1
Boutenac-Touvent	218	1
Breuillet	2 737	2
Brie-sous-Mortagne	230	1
Chaillevette	1 513	2
Chay (Le)	761	1
Chenac-Saint-Seurin-D'Uzet	583	1
Corme-Écluse	1 088	1
Cozes	2 090	2
L'Éguille-sur-Seudre	881	1
Épargnes	877	1
Étaules	2 350	2
Floirac	312	1
Grézac	904	1
Mathes (Les) - Palmyre (La)	1 876	2
Médis	2 855	2
Meschers-sur-Gironde	3 044	3

Mornac-sur-Seudre	822	1
Mortagne-sur-Gironde	955	1
Royan	18 388	13
Sablanceaux	1 376	1
Saint-Augustin	1 316	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 181	4
Saint-Palais-sur-Mer	3 896	3
Saint-Romain-de-Benet	1 680	2
Saint-Romain-sur-Gironde	63	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 079	2
Saujon	7 221	5
Semussac	2 335	2
Talmont-sur-Gironde	105	1
Tremblade (La)	4 792	4
Vaux-sur-Mer	3 817	3
Total	81 896	73

Population communale **Nombre de conseillers par commune**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Antoine Bigot

ÉVÈNEMENTS AYANT MODIFIÉ LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

■ Commune de Royan

accueil de Philippe CAU en qualité de conseiller communautaire titulaire (suite au décès de Bernard GIRAUD) ;

accueil de Marie-José DAUZIDOU en qualité de conseillère communautaire titulaire (en remplacement d'Éliane CIRAUD-LANOUE, démissionnaire).

■ Commune de Saint-Georges-de-Didonne

décès d'Éliane BERNARD, conseillère communautaire titulaire.

LES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



Francck Prevel

Président
Jean-Pierre TALLIEU
Mer et milieu maritime
Patrimoine
Eau - Environnement
Espaces naturels et sensibles

PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS



1^{er} vice-président
Vincent BARRAUD
Finances - Culture



2^e vice-président
Pascal FERCHAUD
Tourisme - Activités de pleine nature - Liaisons douces - Politiques contractuelles - Développement économique



3^e vice-président
Martial DE VILLELUME
Élimination et valorisation des déchets



4^e vice-président
Michel PRIOUZEAU
Politique de la ville (à l'exception des dispositifs locaux de prévention et de délinquance)
Action sociale¹



5^e vice-présidente
Régine JOLY
Développement durable PCET - énergie



6^e vice-président
Daniel HILLAIRET
Équilibre social (à l'exclusion du PLH)
Droit des sols - Stratégie foncière



7^e vice-président
Claude BAUDIN
Transports et mobilité



8^e vice-président
Maurice GIRERD
Travaux et bâtiments communautaires



9^e vice-président
Jean-Marc BOUFFARD
Assainissement



10^e vice-présidente
Danièle CARRÈRE
Action sociale²



11^e vice-président
Francis HERBERT
Aménagement de l'espace (à l'exclusion des transports)
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



12^e vice-président
Didier BESSON
Sécurité des personnes et des biens (zones de baignade, CISPd, gens du voyage)



13^e vice-président
Patrick Marengo
Systèmes d'information et aménagement numérique

AUTRES MEMBRES DU BUREAU



Lysiane GOUGNON
Programme local de l'habitat



Michèle CARRÉ
Ruralité
Développement agricole

¹(concernant uniquement le soutien aux associations caritatives, et le soutien à l'accompagnement individuel et spécifique mené par l'association Tremplin 17 dans le cadre du dispositif contractuel du logement d'urgence)

²(à l'exclusion du soutien aux associations caritatives - du soutien à l'accompagnement individuel et spécifique mené par l'association Tremplin 17 dans le cadre du dispositif contractuel du logement d'urgence)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Arces-sur-Gironde
Jean-Paul Roy
Titulaire



Arces-sur-Gironde
Bruno Leroy
Suppléant



Arvert
Michel Priouzeau
Titulaire



Arvert
Marie-Christine Peraudeau
Titulaire



Arvert
Daniel Trotin
Titulaire



Barzan
Robert Maigre
Titulaire



Barzan
Jean-Pierre Forget
Suppléant

Franck Prével



Boutenac-Touvent
Philippe Brémaud
Titulaire



Boutenac-Touvent
Nelly Pinet
Suppléante



Breuillet
Jacques Lys
Titulaire



Breuillet
Michèle Morel
Titulaire



Brie-sous-Mortagne
Maurice Girerd
Titulaire



Brie-sous-Mortagne
Gil Retail
Suppléant



Chaillevette
Noël Vincent Griolet
Titulaire



Chaillevette
Sylviane Sanchez
Titulaire



Chenac-St-Seurin-d'Uzet
François Delaunay
Titulaire



Chenac-St-Seurin-d'Uzet
Christian Cochain
Suppléant



Corme-Écluse
Olivier Martin
Titulaire



Corme-Écluse
Christophe Vilain
Suppléant



Cozes
Daniel Hillairet
Titulaire



Cozes
Patricia Chaigneault
Titulaire



Épargnes
Elisabeth Martin
Titulaire



Épargnes
Christian Mellier
Suppléant



Étaules
Vincent Barraud
Titulaire



Étaules
Béatrice Watrin
Titulaire



Floirac
Michel Vallée
Titulaire



Floirac
Josette Riffaud
Suppléante



Grézac
Bernard Pourpoint
Titulaire



Grézac
Marc Renoulleau
Suppléant



L'Éguille-sur-Seudre
Roger Guillaud
Titulaire



L'Éguille-sur-Seudre
Dominique Majou
Suppléant



La Tremblade
Jean-Pierre Tallieu
Titulaire



La Tremblade
Christine Vivien
Titulaire



La Tremblade
François Patsouris
Titulaire



La Tremblade
Yves Tavernier
Titulaire



Le Chay
Thierry Saintlos
Titulaire



Le Chay
Jean-Claude Malissen
Suppléant



Les Mathes
Philippe Gadreau
Titulaire



Les Mathes
Anne-Marie Bascle
Titulaire



Médis
Yvon Cotterre
Titulaire



Médis
Annick Canova
Titulaire



Meschers-sur-Gironde
Dominique Decourt
Titulaire



Meschers-sur-Gironde
**Francine Mariaud-
Vrignaud**
Titulaire



Meschers-sur-Gironde
Françoise Fribourg
Titulaire



Mornac-sur-Seudre
Gilles Sallafranque
Titulaire



Mornac-sur-Seudre
Jacky Hallard
Suppléant



Mortagne-sur-Gironde
Jean-Louis Faure
Titulaire



Mortagne-sur-Gironde
Michel Caillon
Suppléant



Royan
Patrick Marengo
Titulaire



Royan
Marie-José Daudidou
Titulaire



Royan
Didier Quentin
Titulaire



Royan
Marie-José Doumeq
Titulaire



Royan
Marie-Noëlle Peltier
Titulaire



Royan
Nelly Serre
Titulaire



Royan
Didier Besson
Titulaire



Royan
Dominique Bergerot
Titulaire



Royan
Philippe Cau
Titulaire



Royan
René-Luc Chabasse
Titulaire



Royan
Alain Larrain
Titulaire



Royan
Régine Joly
Titulaire



Royan
Thierry Rogister
Titulaire



Sablonceaux
Lysiane Gougnon
Titulaire



Sablonceaux
Gilberte Charry
Suppléante



St-Augustin
Francis Herbert
Titulaire



St-Augustin
Pierre Bernard-Barth
Suppléant



St-Georges-de-Didonne
Jean-Marc Bouffard
Titulaire



St-Georges-de-Didonne
Janine Mackowiak
Titulaire



St-Georges-de-Didonne
Pierre Salle
Titulaire



St-Georges-de-Didonne
Eliane Bernard
Titulaire
‡ 2/12/2017



St-Palais-sur-Mer
Claude Baudin
Titulaire



St-Palais-sur-Mer
Isabelle Prud'homme
Titulaire



St-Palais-sur-Mer
Jean-Pierre Hervoir
Titulaire



St-Romain-de-Benet
Serge Roy
Titulaire



St-Romain-de-Benet
Thérèse Lagniez
Titulaire



St-Romain-sur-Gironde
Josette Riffaud
Titulaire



St-Romain-sur-Gironde
Simone Guérin
Suppléante



St-Sulpice-de-Royan
Martial de Villelume
Titulaire



St-Sulpice-de-Royan
Ghislaine Guillen
Titulaire



Saujon
Pascal Ferchaud
Titulaire



Saujon
Eileen Isnard
Titulaire



Saujon
Dominique Tonnay
Titulaire



Saujon
Mariette Adolphe
Titulaire



Saujon
Lionel Archambeau
Titulaire



Semussac
Michèle Carré
Titulaire



Semussac
Christophe Guitton
Titulaire



Talmont-sur-Gironde
Stéphane Loth
Titulaire



Talmont-sur-Gironde
Emile Lardennois
Suppléant



Vaux-sur-Mer
Danièle Carrère
Titulaire



Vaux-sur-Mer
Jean-Michel Grasset
Titulaire



Vaux-sur-Mer
Pierre Marx
Titulaire

LES COMPÉTENCES DE LA CARA



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Exercées de plein droit en lieu et place des communes membres

Développement économique

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

Équilibre social de l'habitat

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville dans la communauté

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Accueil des gens du voyage

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Assainissement

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- lutte contre la pollution de l'air ;
- lutte contre les nuisances sonores ;
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Eau potable

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Exercées en lieu et place des communes membres et choisies librement par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Culture

- manifestations et actions liées à la connaissance, à l'animation et à la valorisation du patrimoine communautaire :
 - saison musicale dans les édifices culturels du territoire : «Les Jeudis Musicaux» ;
 - organisation d'expositions et de spectacles vivants mettant en scène des éléments emblématiques de l'identité sociale, économique, historique et/ou culturelle du territoire ;
 - favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes créateurs au travers de cycles d'événements culturels décentralisés.
- élaboration et édition de documents d'information liés au patrimoine du territoire communautaire ;
- site Internet dédié à la conservation, à la connaissance et à la diffusion des éléments qui composent la mémoire et le patrimoine du territoire communautaire : le Musée du Patrimoine ;
- soutien aux animations culturelles selon les critères retenus par le Conseil communautaire.

Sécurité des personnes et des biens

- sécurité des personnes et des biens ;
- soutien, conseils techniques aux communes et participation au financement à la mise en place de poteaux d'incendie, bâches souples ou citernes ;
- armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade ;
- prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS ;

Lutte contre les nuisibles

- prise en charge des dépenses de démolition pour le compte des communes du territoire ;
- participation aux actions de traitement contre les chenilles processionnaires du pin sur le domaine public ;

- lutte contre les ragondins : convention de participation avec le FDGDON 17 ;
- collaboration aux opérations de lutte à titre expérimental contre le frelon asiatique.

Lieu d'accueil des animaux errants

- participation au fonctionnement de l'association «Les amis des bêtes».

Gestion intégrée des zones côtières

- élaboration et mise en œuvre du Plan Plage Territorial.

Protection et valorisation des espaces naturels

- participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels.

Élaboration et suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Aménagement et gestion des chemins de randonnée identifiés dans le schéma communautaire de randonnées

Activités nautiques

- organisation des activités nautiques scolaires pour les écoles élémentaires du territoire communautaire ;
- élaboration et gestion du schéma de développement nautique ;
- adhésion et gestion du label «France Station Nautique» ;
- construction et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs du réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

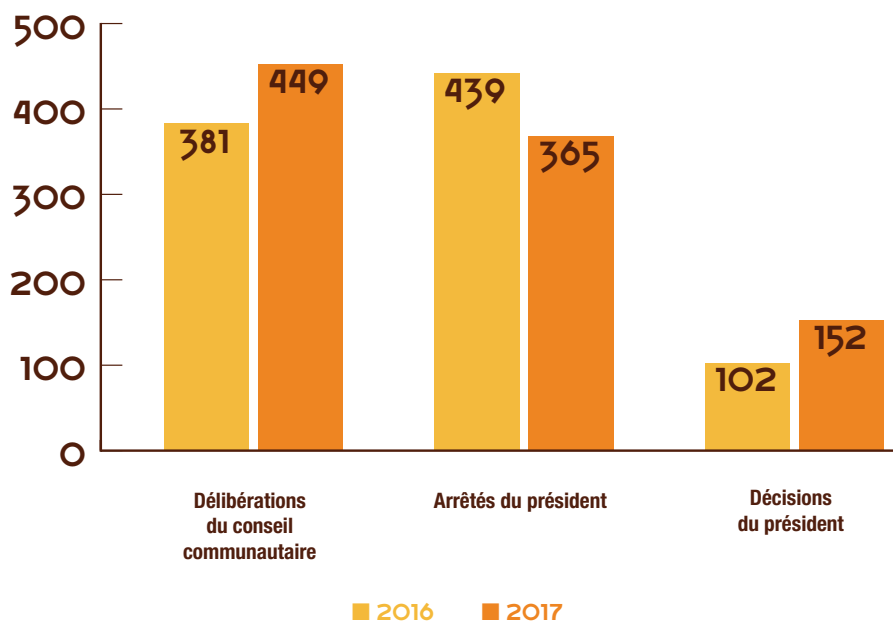
Le conseil communautaire a validé la création de 18 commissions de travail et de réflexion. Chacune est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune (hormis celle des « finances » constituée de conseillers communautaires titulaires). Chaque commune membre de la CARA a délibéré et a désigné les membres la représentant dans chaque commission thématique composée, soit de conseillers communautaires titulaires, soit de suppléants ou de conseillers municipaux.

Les commissions de réflexion et de propositions mises en place :

1. Aménagement de l'espace communautaire (S.C.o.T)
2. Assainissement
3. Culture
4. Développement économique
5. Eau
6. Élimination et valorisation des déchets
7. Environnement, énergie et développement durable
8. Finances
9. Gens du voyage
10. Logement - droit du sol - PLH
11. Mer et milieu maritime
12. Politique de la ville - enfance - jeunesse
13. Ruralité - développement agricole
14. Sécurité des zones de baignade
15. Systèmes d'information et aménagement numérique
16. Tourisme
17. Transports et mobilité
18. Travaux - bâtiments communautaires

LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

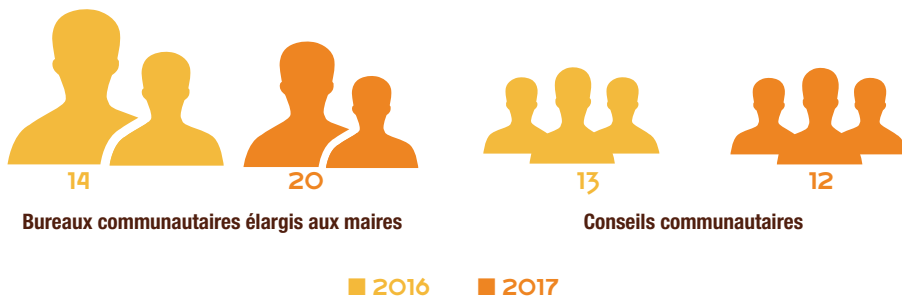
LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS



Arrêtés du président :
363 arrêtés concernent le service des ressources humaines, 2 seuls concernent le service des affaires générales.

La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires s'est déroulée le 11 septembre 2017 au Club Med La Palmyre-Atlantique.

RÉUNIONS

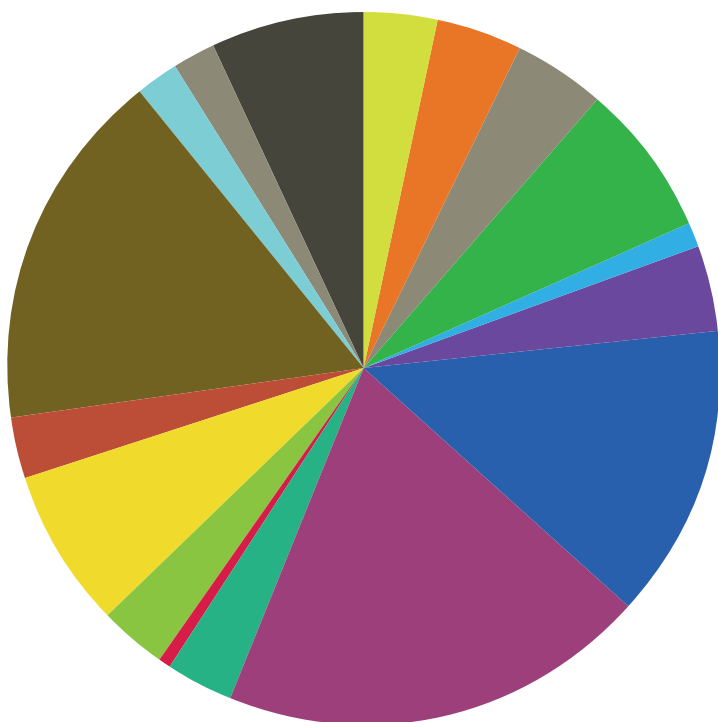


Le Conseil communautaire a été reçu en juillet par la commune de Cozes, et en septembre par la commune de Saint-Augustin.

LES AFFRANCHISSEMENTS :

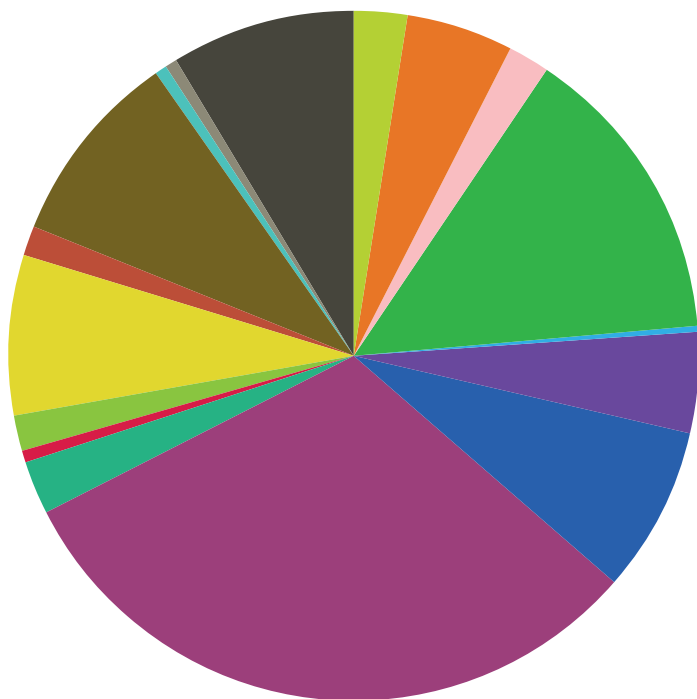
33 574 plis ont été affranchis contre 28 461 en 2017

APPELS TÉLÉPHONIQUES ENTRANT EN 2017



	2016	2017
Direction des affaires générales	311	426
Direction des ressources humaines	310	498
Direction des systèmes d'information	503	496
Direction - Communication	626	877
Logement saisonniers	115	141
Espace énergie	320	463
Assainissement Travaux, bâtiments et logistique	1 577	1 668
Service gestion des déchets	2 434	2 409
Sécurité des plages Espaces naturels sensibles	221	398
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	26	49
Transport et mobilité	325	373
Habitat, aménagement et urbanisme	829	896
Développement économique et agricole	248	356
Tourisme, nautisme - Culture	1 390	2 023
Politique de la ville - Petite enfance	201	267
Gens du voyage	220	236
Divers	678	841
TOTAL	10 334	12 417

ACCUEIL PHYSIQUE EN 2017



	2016	2017
Direction des affaires générales	164	144
Direction des ressources humaines	192	284
Direction des systèmes d'information	80	121
Direction - Communication	855	799
Logement saisonniers	4	26
Espace énergie	150	270
Assainissement Travaux, bâtiments et logistique	451	443
Service gestion des déchets	1 270	1 765
Sécurité des plages Espaces naturels sensibles	94	146
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	18	31
Transport et mobilité	103	94
Habitat, aménagement et urbanisme	379	430
Développement économique et agricole	20	84
Tourisme, nautisme - Culture	222	514
Politique de la ville - Petite enfance	30	44
Gens du voyage	21	19
Divers	380	488
TOTAL	4 433	5 702

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

En 2017, les affaires juridiques deviennent, « **affaires juridiques et immobilières** ». Au cœur des fonctions support, le service accompagne au quotidien l'ensemble des pôles (support, équipement-logistique, opérationnels), la direction générale, et plus ponctuellement les élus des communes membres. **Divers conseils juridiques, modèles de documents** sont élaborés et proposés en tenant compte des besoins ou contraintes opérationnelles exprimés. Dans le cadre de la préparation des conseils communautaires, le service effectue **un contrôle des projets de conventions** proposées au vote de l'assemblée délibérante. Il gère les **précontentieux et contentieux** avec ou sans assistance d'avocat. Le service est en charge du suivi du **patrimoine immobilier** de la CARA, il veille à la **réalisation des transactions immobilières** de toute nature par acte administratif ou notarié.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

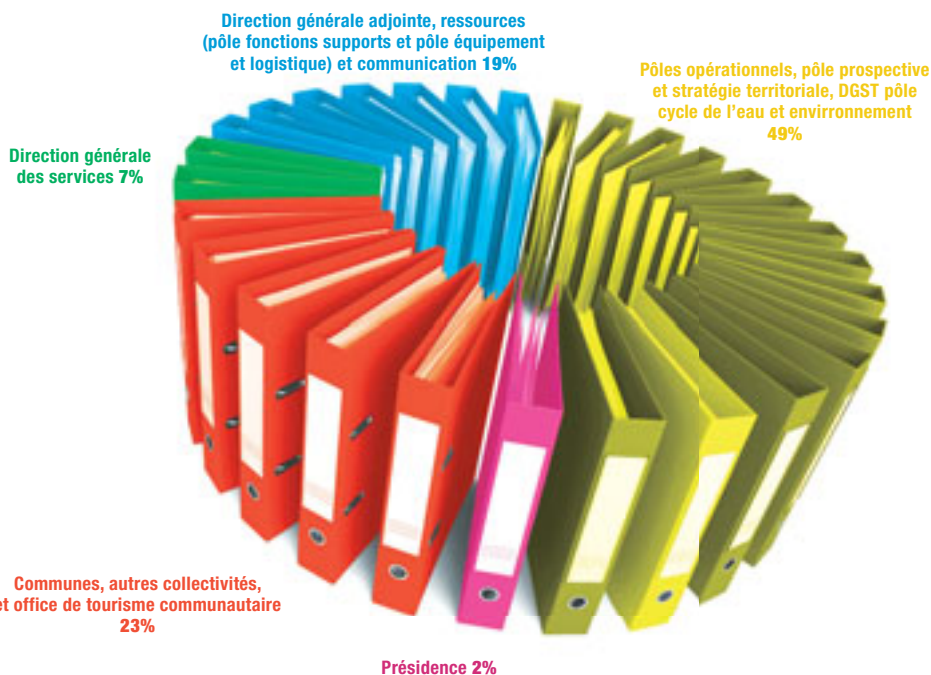
En 2017, le service a travaillé sur plus de **190 dossiers** dont **149 dossiers** ont été clôturés :



PARMI LES THÈMES TRAITÉS EN 2017

- Annulation du retrait de la commune de Saint-Romain-de-Benet de la CARA (annulation des arrêtés préfectoraux des 13 juin et 20 septembre 2016 relatifs à la fusion des CDC Charente-Arnoult Cœur de Saintonge avec Gémozac Saintonge Viticole étendue à la commune de Saint-Romain-de-Benet).
- Transferts de compétences, syndicats mixtes, EPIC (visas de statuts, formalités d'immatriculation d'établissement public, transferts de biens, mises à disposition, procès-verbaux et conventionnements divers, publications au fichier immobilier).
- Gens du voyage (conseil aux communes, contentieux des occupations illicites etc...), Maison des Douanes (règlement intérieur, convention dépôt-vente de catalogues, donation, etc...), L'hippodrome Royan Atlantique (baux ruraux), Les Sentiers des Arts, divers dépôts de marques auprès de l'INPI.
- Suivi des transactions immobilières (estimations, achats, ventes, mises à disposition, etc...).

RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS PAR PÔLES



COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la commande publique fait partie du pôle fonctions supports.

Outre la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence, celui-ci a pour missions de conseiller les services et de gérer les actes post-notification des marchés (avenants, sous-traitance, reconduction).

Ainsi, **56 procédures de mise en concurrence ont été réalisées en 2017** (procédures formalisées et procédures adaptées) ; elles ont abouti à la conclusion de 127 marchés publics, pour un montant de 40 610 851 € HT.

Par ailleurs, la fonction « achat » centralise les besoins en matière de fournitures et assure l'approvisionnement des services au quotidien.

Enfin, **le conseil aux communes** se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

LA FONCTION « ACHAT »

Le service de la commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives et mobilier de bureau.

Il répond également aux besoins des services dans des domaines aussi variés que l'alimentaire, l'outillage, les produits d'entretien ainsi que des prestations de services (traiteur). Pour l'année 2017, ces achats ont fait l'objet de 117 bons de commande ainsi que 134 paiements effectués via la régie d'avance.

LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

Les 56 procédures instruites durant l'année 2017 (4 appels d'offres - 52 procédures adaptées) se répartissent de la manière suivante :

13
Pour la réalisation de travaux

10
pour des prestations de services

26
pour des prestations intellectuelles

7
pour l'achat de fournitures

QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CARA (32 854 711 € HT)
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un pôle d'échanges intermodal en gare de Saujon et réaménagement des axes attenants (164 880 € HT)
- Construction d'un casernement de gendarmerie à La Tremblade – maîtrise d'ouvrage déléguée à la SAMOP (5 037 273 € HT)
- Fourniture et pose d'abris voyageurs pour le réseau de transport de la CARA (800 000 € HT)
- Travaux de création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une unité de traitement à Corme-Écluse (1 481 853 € HT)

- Groupement de commandes relatif à l'achat de denrées alimentaires, produits d'entretien et jetables à destination des collectivités territoriales et des établissements publics locaux d'enseignement (17 membres)

LE MONTANT DES MARCHÉS NOTIFIÉS

La conclusion des 56 procédures représente un montant total de 40 610 851 € HT, répartis de la manière suivante :



- Prestations intellectuelles : 809 994 € HT
- Travaux : 3 968 250 € HT
- Fournitures : 2 082 857 € HT
- Services : 33 749 750 € HT

SOUTIEN AUX STRUCTURES D'INSERTION

Le CARA soutient les structures d'insertion dans leurs missions d'insertion et de professionnalisation de personnes habitant le Pays Royannais et réserve un certain nombre de missions techniques à ces structures par le biais de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le montant attribué, pour l'année 2017, s'élève à 535 300 € nets.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

LES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU SERVICE DE TOUS.

La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de neuf agents, chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également la gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services). La DSI travaille activement au projet de déploiement du très haut débit (fibre optique) avec les partenaires et s'inscrit dans le schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN). L'organisation de cette direction se compose de trois services qui assurent l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

LE SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Ce service est composé de deux agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures annexes, ce qui représente environ 1 000 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès via internet à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...) et génère un trafic de 12 millions de pages vues par an. Le service SIG assure également l'assistance aux utilisateurs de la CARA et des communes, il organise et traite les données numériques et cartographiques. En 2017, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- la mise à jour continue des données ;
- l'analyse du déploiement de la fibre optique ;
- la numérisation des plans locaux d'urbanisme pour leur intégration dans le SIG WEB ;
- début d'intégration des PLU dans le Géoportail de l'urbanisme ;
- ouverture du portail cartographique public ;
- mise à jour des données voirie (BAN, HERE, OSM, GOOGLE, ...)

- outil SIG mobile + définition base de données pour interventions, colonnes à verre, déchèteries, activités pleine nature (randonnées, VTT...) ;
- outil SIG mobile + définition base de données Entreprises ;



graphictwister

LES MOYENS DISPONIBLES POUR LA GESTION DU SITE PRINCIPAL DE LA CARA ET DES NEUF SITES DISTANTS

- 1 salle serveur principal + 2 salles techniques
- 1 salle serveur sur le site de l'annexe
- 1 salle serveur sur le site de la Pitorie
- 3 serveurs physiques hébergeant 100 machines virtuelles, 2 serveurs pour la gestion virtuelle du stockage avec 21 To de stockage répliqués en haute disponibilité
- 5 Appliances (sécurité réseaux, filtrage mails, ...)
- équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 1 200 comptes utilisateurs
- 160 ordinateurs CARA et 60 OTC
- 14 copieurs multifonctions + 4 imprimantes réseaux + 3 imprimantes grand format
- 160 téléphones fixes dont 120 lignes directes (sur 180 SDA disponibles)
- 138 lignes mobiles (dont 50 smartphones)
- 12 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 9 connexions ADSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchèterie, Relais accueil petite enfance, ...)
- 2 connexions fibre optique



Alexandre Garcia

LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service composé de trois agents gère et administre l'ensemble du système information (serveurs, matériels réseaux, logiciels, ...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la sécurité informatique, garantir la sauvegarde et l'intégrité des données, porter assistance aux utilisateurs des différents services mis en place, et gère la téléphonie fixe et mobile. Il garantit également les liaisons et la maintenance des sites distants (annexe, centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, relais accueil petite enfance, gens du voyage ...).

En 2017, les actions ont notamment porté sur :

- la mise en place des services numériques pour l'Office de tourisme communautaire (OTC) ;
- le déploiement d'une solution de téléphonie innovante sur tous les sites de l'OTC ;
- la mise en place des sauvegardes des données de l'OTC ;
- la sécurisation du cœur du réseau informatique : mise en place d'une redondance ;
- renouvellement des copieurs des services de la CARA ;
- la rationalisation de l'usage du réseau avec une refonte des lecteurs partagés au sein des différents services ;

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

Ce service, composé de deux agents, a deux principales missions : développer de nouveaux outils et intégrer des logiciels existants (principalement open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés sont accessibles au travers d'une authentification unique et centralisée qui permet de sécuriser l'accès au système d'information de la CARA avec un mot de passe unique. C'est notamment le cas de l'outil central qui est l'Intranet permettant entre autres de diffuser l'information (comptes-rendus, actes administratifs ...).

En 2017, les actions ont notamment porté sur :

- le développement de l'outil Plateforme Entreprendre ;
- l'ouverture des applications finances et RH via le portail Intranet ;
- l'ouverture de l'application actes administratifs aux structures annexes ;
- la mise en place de Chorus Pro (factures dématérialisées).

L'amélioration de la qualité de service est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils nous permettent de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité). En 2017, aucune coupure de service liée à un incident n'a eu lieu sur l'ensemble des services disponibles, le taux de disponibilité a été de 99,96 % sur l'année 2017.

ET EN 2018..

- suivi du schéma départemental d'aménagement numérique ;
- convention de prestations de services numériques aux communes ;
- renouvellement de l'appel d'offre informatique ;
- développement et mise en place d'un logiciel de gestion du courrier ;
- dématérialisation des convocations des élus pour les affaires générales ;
- renouvellement de la téléphonie pour les services de la CARA ;
- renouvellement du logiciel de gestion des déchets ;
- mise en place des services numériques et de la téléphonie pour le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre ;
- dématérialisation des flux comptables et signature électronique des bordereaux ;
- mise en place du parapheur électronique ;
- mise en place d'un contrôle d'accès à la déchèterie artisanale et renouvellement du logiciel de gestion ;
- mise à jour du logiciel SIG WEB.

COMMUNICATION)

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015 (NOTRe), portant nouvelle organisation territoriale de la République, de nouvelles compétences ont été attribuées à la CARA, notamment en matière de promotion du tourisme et de développement économique. En 2017, le service communication a été sollicité pour accompagner et expliquer ces prises de compétences.

La structure du service est restée inchangée avec cinq agents assurant l'ensemble des missions confiées à la direction de la communication : infographie / gestion photos, rédaction et relations presses, production / impression, magazine du territoire, site Internet et médias sociaux, accompagnement des événements. La mise en valeur des expositions de la Maison des Douanes, nouveau lieu d'exposition géré par la CARA depuis l'été 2017, a également été prise en charge par le service au cours de l'année.

CARA'MAG, PREMIER LIEN AVEC LES HABITANTS

Créé en 2010, Cara'mag, le magazine trimestriel de la CARA, est imprimé à 55 000 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des 34 communes de l'agglomération. Il constitue à ce titre le premier lien de la CARA avec ses habitants, tenus informés des actions, chantiers et projets communautaires. Largement ouvert sur le territoire, le magazine contribue à valoriser les initiatives innovantes des acteurs locaux, communes, entreprises, associations ou particuliers, notamment en matière de développement économique. Dans le prolongement de l'action des services, il participe aussi à la sensibilisation du public sur les enjeux environnementaux liés aux déplacements, à la maîtrise de l'énergie, à la lutte contre le réchauffement climatique ou à la préservation des espaces naturels sensibles. Le trimestriel de la CARA sert également de support à la présentation des débats et des travaux liés à l'élaboration du projet de territoire.

Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2017 : **les circuits courts** et la promotion des produits agricoles locaux ; **l'ouverture de la Maison des Douanes à Saint-Palais-sur-Mer**, nouveau lieu dédié aux arts et au

patrimoine ; la création de syndicats mixtes pour la gestion et **la montée en puissance des ports** ; les actions communautaires en faveur de **l'emploi et de l'insertion**.

LA PRESSE, UN PARTENAIRE RÉGULIER

Le service communication de la CARA mène une politique active en matière de relations avec la presse, afin de relayer au quotidien les multiples initiatives et événements portés par la CARA.

■ En 2017, **une cinquantaine de communiqués ont été diffusés aux médias locaux** de la presse écrite (Sud Ouest, le Littoral, Haute Saintonge, Côte de Beauté, Charente-Libre, Courrier Français...), aux radios (France Bleu, Demoiselle FM, Vogue Radio, RCF, Alouette, MixxFM...), télévision (France 3), presse spécialisée (L'Agriculteur charentais, le Moniteur...) et journaux gratuits (Vidici, Le Colporteur, Ici magazine, MO à la Hune, Sortir 17...).

■ **Une vingtaine de conférences de presse et visites de chantier** ont été organisées en 2017 ;





Point presse de Jean-Pierre Tallieu lors de la présentation du prototype de bateau à grande vitesse

■ **Un agenda mensuel** recensant les principaux rendez-vous du président et des services de la CARA est également diffusé aux médias locaux, aux communes et offices de tourisme du territoire.

La transmission quotidienne de ces informations contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse, où **plus de 400 articles, publications sur internet, reportages télévisés et radiophoniques** ont rendu compte de l'actualité communautaire en 2017.

INTERNET, UN MÉDIA INCONTOURNABLE

Le média Internet se présente sous de nombreuses formes en passant du site Internet aux réseaux sociaux. La CARA a mis à jour ses plateformes de site Internet afin de rendre les **contenus consultables sur tous les types de support (postes informatiques, smartphones, tablettes)**.

Avec 67 000 visiteurs uniques pour plus de 210 000 pages consultées en 2016, le site internet reste clairement identifié comme une porte d'entrée de l'agglomération.

De nets progrès ont également été réalisés dans **l'utilisation des réseaux sociaux, pour fédérer le public** des différentes manifestations communautaires. Au-delà du compte généraliste de la collectivité, des pages Facebook dédiées aux événements ont été créées. Un travail de coordination et de cohérence réalisé en amont permet d'éviter la dilution de l'image de la collectivité. Il en résulte de très bons résultats. Chaque page a réussi à fidéliser son public et permet d'informer en détail les cibles concernées.

Suite à l'intégration du service « nautisme », un site Internet dédié a été créé. L'ensemble de l'offre du territoire y est représenté. Ce site a pour vocation de devenir la référence généraliste en matière de nautisme sur le territoire (activités, réglementation, animations, services, etc.) : www.nautisme-royan-atlantique.fr

COMMUNICATION INTERNE, INFORMER ET FÉDÉRER

Le CARA compte 165 agents présents sur différents sites du territoire. Des outils permettent de les informer :

■ L'intranet dispose d'une rubrique actualité sur sa page d'accueil ;

■ Le journal interne Grand Angle propose un contenu détaillé des actualités internes et présente des informations de fond.

Chaque année, les vœux ont pour vocation de réunir les agents lors d'un moment convivial. Ponctuellement, le service communication propose aux agents, selon les opportunités, la participation à des challenges, sportifs dans un premier temps. Cette année, deux équipes ont participé au « beach tour entreprises » organisé sur la plage de Saint-Georges-de-Didonne.

Une diffusion sur un large panel de supports... pour toucher le maximum de public. Les plans de communication assurent la visibilité des nombreux événements de la CARA, présents sur les réseaux abris bus, dans différents magazines et quotidiens locaux, sur les radios et sites Internet. Pour disposer d'une plus grande visibilité, la communication sera élargie en 2018 aux écrans de **cinéma du territoire, de Saintes et de Cognac**.

La CARA améliore le quotidien





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nicolas Jacquet

La révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) s'est poursuivie avec la définition, par les élus et les services, des moyens et des actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire.

UN PROJET DE TERRITOIRE AMENDÉ PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Suite au partage des objectifs du projet de territoire avec ses différents acteurs (élus communaux, citoyens, personnes publiques associées...), les élus ont étudié les observations exprimées pendant cette concertation et ont ainsi pu enrichir le projet de la CARA à l'horizon 2040.

La protection des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité sont désormais plus clairement identifiées

dans le projet de territoire. Un chapitre entier leur est consacré et annonce les orientations concernant la protection de la ressource en eau, la préservation et la mise en valeur de la biodiversité et du cadre naturel et patrimonial. Le projet de territoire renforce également les actions en faveur de la transition énergétique et entend limiter l'exposition des habitants aux risques.

LES MOYENS ET LES ACTIONS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Conseillé et accompagné par un géographe et sociologue, le groupe projet de territoire, composé des 34 maires et de techniciens de la CARA, a continué de se réunir mensuellement en 2017 pour définir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour réaliser le



Schéma de densité individuel



Schéma de densité intermédiaire



Schéma de densité collectif



projet de territoire. Ces derniers sont regroupés dans la dernière pièce du SCoT intitulée document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Comme en 2016, ce document s'est construit grâce à des réflexions et des travaux en groupes participatifs. Chaque maire a eu la possibilité d'exprimer ses idées sur les différentes thématiques qui ont été traitées : habitat, mobilité, développement économique, agriculture, équipement, biodiversité, centres-bourgs...

Une visite a aussi été organisée à Saint-Jean-de-Monts en Vendée sur la problématique de la revitalisation des communes. Préoccupation quasi-quotidienne des maires, le devenir des centres-bourgs et des centres-villes est au cœur des réflexions territoriales. Dans le cadre de cette sortie, le groupe

projet de territoire est allé à la rencontre d'élus et de techniciens qui ont engagé des démarches de revalorisation des centres-villes et des centres-bourgs. Cette journée a permis d'enrichir les réflexions et les prescriptions du SCoT en la matière.

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2017, 26 communes, sur les 34 que compte l'intercommunalité, ont confié à la CARA le travail d'instruction des autorisations du droit des sols. La CARA instruit désormais les certificats d'urbanisme de Cozes et de L'Éguille.

■ Le service a ainsi instruit près de 3 765 actes décomposés de la manière suivante : 783 permis de construire, d'aménager ou de démolir ; 782 dé-

clarations préalables, 1 243 certificats d'urbanisme de simple information et 343 certificats d'urbanisme opérationnels.

■ Il a aussi répondu à **614 demandes d'avis réglementaires** (assainissement, ordures ménagères, transports, défense incendie...) provenant des communes ayant leur propre service instructeur (Arvert, Breuillet, Étaules, La Tremblade, Les Mathes, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer et Saint-Palais-sur-Mer). Le service instruit à des **moyens constants** (quatre agents instructeurs : trois en charge des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels et un en charge des certificats d'urbanisme de simple information et des avis. Cela représente environ 3,5 agents « équivalents temps plein » pour la CARA).



JP Peneaud - Batiocé

LES PROJETS DE LA CARA



Julia Hesse

Restructuré en cours d'année 2017, le pôle « équipements et logistique » englobe désormais les activités relevant de deux bureaux d'études « bâtiments » et « aménagement voirie », et de deux services « conduite d'opérations » et « entretien et gestion du patrimoine et des équipements ». À cela s'ajoutent les volets relatifs à la défense incendie, la logistique du parc automobile et gros matériels, ainsi que la régie d'exploitation des panneaux photovoltaïques.

AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, RÉHABILITATION

Les opérations achevées

■ Réhabilitation de la Maison des Douanes à Saint-Palais-sur-Mer

À site remarquable, réhabilitation remarquable : la Maison des Douanes située à Saint-Palais-sur-Mer a été inaugurée en juin 2017. Lieu d'exposition ouvert au public à compter de juillet, ce bâtiment de 400 m² environ a été rénové avec des matériaux et coloris sélectionnés : bois, pierre, béton poli et métal, dans des tons de beige, gris et blanc. L'harmonie avec les jardins est respectée, la mise en valeur du bâti est réussie.

Les agents de la CARA ont pu visiter la Maison des Douanes avant son ouverture au public, et le pôle équipements et logistique a participé à la mise en place des premières expositions.

■ Aménagement du parc d'activités économiques (PAE) « Les Justices » à Arvert

Le chantier a été réceptionné en mars 2017 ; les parcelles du PAE de 8 ha sont désormais à la vente (sept macros lots divisibles). Les travaux d'infrastructures auront duré un an.

■ Construction d'un troisième centre d'entraînement à l'hippodrome Royan Atlantique, à La Palmyre

En juillet 2017, la livraison de deux écuries de 20 et 40 boxes a permis aux entraîneurs Isabelle Gallorini et Thomas Fourcy d'exercer leur activité au sein de l'hippodrome.

Après un peu plus de 10 mois de travaux, les nouveaux équipements (boxes, marcheurs, douches à chevaux...) font de l'hippodrome Royan Atlantique le site d'entraînement numéro 1 de l'obstacle en France.

ET EN 2018...

Forte des bons résultats obtenus au cours de l'année 2017, I. Gallorini a sollicité la CARA pour une extension des bâtiments permettant l'accueil de chevaux supplémentaires.

Hippodrome, travaux du 3^e centre d'entraînement

Hippodrome, rénovation de logements dédiés au personnel

■ Rénovation de deux logements à l'hippodrome Royan Atlantique

Dans le cadre de la réhabilitation du site, une maison d'habitation composée de deux logements (dédiés au personnel des entraîneurs A. Chaillé-Chaillé et G. Macaire) a été rénovée de février à octobre 2017 pour lutter contre la précarité énergétique et la vétusté du bâti. Les travaux ont concerné l'isolation par l'extérieur, le changement des menuiseries et un rafraîchissement intérieur : sanitaires, sols, murs, électricité et plomberie.

Les opérations en cours

■ Construction d'une déchèterie mixte pour professionnels et particuliers à Arvert

Un projet de construction d'une déchèterie est engagé au sein du parc d'activités économiques « Les Justices » à Arvert. Cet ensemble doit accueillir séparément - mais sur le même site - les particuliers et les professionnels. La maîtrise d'œuvre est assurée par AntéaGroup de Pessac. Coût d'opération : 3 120 000 €, avec une livraison prévue au printemps 2020.

■ Casernement de gendarmerie à La Tremblade

Sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la Société Samop et sous maîtrise

d'œuvre du cabinet Bégué-Peyrichou-Gérard (BPG associés) de Rochefort, la CARA, en qualité de maître d'ouvrage a engagé les travaux de construction d'une nouvelle gendarmerie à La Tremblade dès le mois d'octobre 2017. Le programme prévoit le regroupement de la brigade nautique et des deux brigades territoriales de Royan et La Tremblade, la création de locaux techniques et de services ainsi que 27 logements. Livraison prévue en décembre 2018.

■ Chauffage bois collective à La Tremblade

La commune de La Tremblade projette la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à proximité immédiate du futur casernement de gendarmerie.

Sous délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune, la CARA assure le suivi de la construction d'une chaufferie bois collective qui alimentera les deux établissements. Les études de potentiels ont été réalisées par le CRER et le cabinet Enertek est chargé de la maîtrise d'œuvre. L'ouvrage sera livré en octobre 2018.

Les projets à venir

■ Aménagement d'un nouveau siège social

En décembre 2017, la CARA a souhaité réactualiser le projet de réhabilitation de l'ancien couvent Béthanie à Saint-Palais-sur-Mer pour y transférer son siège social. Afin de répondre aux besoins croissants et face à l'évolution des compétences de la CARA, une réflexion sur l'emplacement du futur siège social de la CARA sera conduite dès le début de l'année 2018 et élargie à cinq sites potentiels.

■ Extension du centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan

Étroitement liée au projet de nouveau siège social, l'extension du centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan permettra d'accueillir sur un seul site l'ensemble des services techniques (bureaux, ateliers, locaux de stockage).

■ Les projets de territoire

Le nouvel Office de tourisme communautaire (OTC) doit disposer d'un lieu d'accueil mais aussi d'une structure administrative adaptée. Comme pour le projet de piscine intercommunale, la CARA dresse les différents scénarii qui répondront au mieux aux besoins des utilisateurs.

Dans une volonté d'attractivité du territoire, le développement de croisières fluviales avec escales au port de Royan est à l'étude (assistance technique assurée par la SEMDAS), ainsi que des liaisons rapides dites « navettes » dans l'estuaire

de la Gironde entre Royan et Bordeaux. Le pôle apporte également son aide technique aux communes ; en 2017, le suivi de chantier du lotissement « les Niels » à Étaules, a été assuré par la CARA.

Les projets transversaux

■ Pour le pôle « développement et attractivité territoriale »

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'un soutien technique de la part du pôle :

- Maison des entreprises, à l'étude dans le quartier de la gare de Royan
- Programme opérationnel pour un pôle de découpe et de transformation alimentaire
- Travaux de la voie verte « chemin de Royan à La Tremblade »
- Aménagement d'aires de mise à l'eau de canoës.

■ Les zones d'activités économiques (ZAE), les parcs d'activités économiques (PAE)

■ Dans le cadre de la Loi NOTRe et du transfert de compétence pour la gestion des zones d'activités économiques (ZAE), le bureau d'étude voirie a mis en place une méthodologie et a réalisé le chiffrage, la négociation et la présentation de l'estimation du coût du transfert de charges des équipements des ZAE à la CARA.

■ Un diagnostic de la gestion des eaux pluviales des ZAE et PAE est nécessaire. Une première approche, via un dossier au titre de la loi sur l'eau, a été réalisée en début d'année 2017.

■ Pour le pôle « aménagement durable et mobilité »

■ Le bureau d'étude voirie a assuré la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité aux transports (SDAT) et du schéma d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SD'AP) adoptés en septembre 2015. Ainsi, en 2017, 28 arrêts de bus ont été mis en accessibilité. Au 1^{er} janvier 2018, pour le réseau principal, 204 arrêts sont accessibles, ce qui représente un taux d'accessibilité de 56%. Pour le réseau secondaire, 46 arrêts physiques sont accessibles soit un taux d'accessibilité de 14%.

■ De plus, 16 abris voyageurs ont été installés en 2017 dans le cadre du marché de fourniture et pose d'abris voya-

geurs (attribué fin 2013). Un second marché à bons de commandes pour la réalisation du nouveau programme de pose d'abris voyageurs a été lancé.

■ D'autres dossiers ont fait l'objet d'un appui technique : études et suivi de la première tranche de travaux d'adaptation du pôle intermodal Royan Atlantique à l'implantation d'un cinéma multiplexe en rive de gare routière, schéma cyclable (charte d'aménagement en cours d'écriture), mais aussi des avis et études diverses (pôle intermodal de Saujon, Navette des plages, etc.)

■ Autres

La réfection du parking de la Mission Locale de Royan a nécessité l'engagement d'études et un suivi de chantier ; une voie nouvelle pour le centre de tri de Médis est en cours de réfection et la déchèterie de Grézac a été équipée d'une bache incendie.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE EXISTANT

Les travaux en régie

Les agents techniques de la CARA assurent les menus travaux en régie. Ainsi, en 2017, un bureau a été aménagé pour le BIJ dans la salle de l'Estran située à l'Annexe, et diverses interventions de plomberie, de chauffage, d'électricité, de peinture ou encore de bricolage (étagères) ont été effectuées. Le pôle intervient également sur la mise en place des manifestations ponctuelles de la CARA comme les Sentiers des Arts, la Journée de l'entrepreneur, les diverses cérémonies (vœux, inaugurations...).

Le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti de la CARA est en évolution, notamment au vu des nouvelles compétences (ZAE et offices de tourisme), et des opérations de rénovation ou d'amélioration sont régulièrement engagées : sanitaires et douches des logements saisonniers à La Tremblade, reprises à faire suite aux quelques dégâts dus à la tempête Leiv en février, relevés et inventaires des surfaces de tous les offices de tourisme du territoire, travaux sur les plafonds des boxes de l'aire d'accueil pour gens du voyage à Saint-Georges-de-Didonne...

Les activités quotidiennes

Le suivi et la gestion de l'entretien de la flotte des véhicules (deux nouveaux véhicules électriques acquis en 2017, incluant l'installation d'une nouvelle borne de recharge), le nettoyage des locaux (en partie) ou encore les contraintes techniques font partie des activités du quotidien.

Les marchés de maintenance

Les différents marchés de maintenance des bâtiments et équipements demandent un suivi technique et administratif constant : contrôles techniques et de sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...) ; maintenance du chauffage ; alarmes, télésurveillance ; maintenance des portes sectionnelles et des barrières ; prestation d'entretien et de nettoyage des locaux ; vitrerie ; entretien des postes de relèvement...

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Au titre de la compétence facultative « sécurité des personnes et des biens », les communes du territoire peuvent compter sur le soutien technique et logistique de la CARA, même si la défense incendie relève du pouvoir du maire. En collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours, des études d'implantation de moyens de défense incendie sont réalisées, sur demande.

Par ailleurs, la CARA apporte une aide financière aux communes désireuses d'instaurer un schéma directeur communal de défense incendie, et/ou d'installer des moyens de défense incendie sur le domaine public (poteaux, bâches, citernes) sous certaines conditions.

En 2017, la CARA a soutenu les schémas directeurs communaux de Grézac, Saujon, Saint-Palais-sur-Mer, Médis et l'Eguille-sur-Seudre pour un montant total de 18 853 €.

Deux autres communes ont entamé la même démarche pour 2018.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Fin 2016 et début 2017, les bâtiments relais de Cozes et de La Tremblade,



Julia Hesse

La Maison des Douanes

ainsi que le centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan ont été équipés de panneaux photovoltaïques.

L'énergie produite est revendue pour les bâtiments relais ; elle est utilisée en autoconsommation pour le centre technique, avec vente du surplus.

Un conseil d'exploitation « panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti », présidé par Régine Joly, vice-présidente de la CARA en charge du développement durable - PCET et énergie, se réunit deux à trois fois par an pour approuver notamment les budgets.

Le bilan des consommations, pour 2017, est le suivant :

■ **Bâtiment relais de La Tremblade :**

- Production réelle supérieure de 7,38% par rapport à l'étude de potentiel du CRER
- Vente électricité produite : 12 771,03 € HT

■ **Bâtiment relais de Cozes :**

- Production réelle inférieure de 2,37% par rapport à l'étude de potentiel du CRER. Ce résultat s'explique en partie à cause d'un problème de coupure (disjoncteurs) de l'installation.
- Vente électricité produite : 5 580,66 € HT

■ **Centre technique à Saint-Sulpice-de-Royan :**

- Production réelle supérieure de 3,31% par rapport à l'étude de potentiel du CRER
- Vente électricité produite : 5 021,21 € HT
- Gain sur la facture EDF : 875,87 € TTC



DR



DR



JP Renaudie - Belfrôde

MOBILITÉ

BUS

Fréquentation

La fréquentation du réseau de transports urbains « cara'bus » a enregistré **une hausse d'environ 6% avec 1 162 287 trajets en 2017** (2,3 % de cette hausse sont dus à la reprise depuis septembre du transport des élèves qui était auparavant effectué par le Département).

Les lignes estivales ont en revanche enregistré une baisse de fréquentation de 17 %.

Le nombre de kilomètres réalisé est en hausse de 3,44 % avec 1 594 950 km (3 % de cette hausse sont dus au transport des élèves vers le collège de Saujon et vers le lycée de la Mer à Bourcefranc-le-Chapus).

Les nombreux travaux réalisés sur la CARA en 2017 ont entraîné la réalisation de 12 424 km supplémentaires, soit un surcoût d'environ 29 000 €.

Évolution du réseau

Depuis le 8 juillet 2017 :

- amélioration des dessertes des quartiers « Marne l'Yeuse » vers la zone d'activités « Royan 2 » et vers les commerces situés au rond-point « Rhin-Danube » ;
- ajout d'une fréquence sur la ligne 21 Arvert ↔ Les Mathes ↔ St Augustin ↔ Vaux ↔ Royan en période estivale (le samedi) pour répondre aux besoins des déplacements des estivants à destination des campings situés à proximité des arrêts de cette ligne.

Depuis le 1^{er} septembre 2017 :

- modification de la fréquence de la ligne 15. Sa faible fréquentation en heures creuses fait qu'elle fonctionne désormais, entre 10 heures et 16 heures, sous la forme d'une ligne virtuelle à la demande ;
- reprise auprès du Département de

l'ensemble de la desserte du collège de Saujon et d'une ligne desservant le collège de Cozes ;

- organisation du transport des élèves de la desserte de la presqu'île d'Arvert vers le lycée de la Mer à Bourcefranc-le-Chapus ;
- modification des dessertes des trois regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) suite à la réforme des rythmes scolaires (« Grézac / Corme-Écluse »), (« Saint-Romain-sur-Gironde / Floirac / Brie-sous-Mortagne / Boutenac-Touvent / Mortagne-sur-Gironde »), (« Arces / Barzan / Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet / Épargnes »).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

La procédure de renouvellement du contrat de la délégation de service public (DSP) a été lancée en décembre 2017. La CARA, après étude des différents types de gestion possibles, a opté pour une nouvelle « DSP mobilité » d'une durée de six ans. Le choix d'un nouveau délégataire aura donc lieu courant 2018.



Réunion publique du projet de gare intermodale de Saujon

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le plan de déplacements urbains 2013-2022 a été adopté le 16 décembre 2013. Il prévoit de réaliser 37 actions à court, moyen ou long terme pour proposer aux habitants du territoire une nouvelle offre de transports, à la fois attractive, adaptée aux besoins locaux et plus respectueuse pour l'environnement. Plusieurs actions ont été lancées, poursuivies, ou menées à terme en 2017 :

- **prise en compte du PDU dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement** (*action 6 : assurer la compatibilité des PLU avec le PDU et action 8 : imposer la réalisation d'études de déplacements pour les opérations d'aménagement conséquentes*). La mise en œuvre du PDU de la CARA passe aussi par la prise en compte de ses orientations dans les documents d'urbanisme communaux et les projets d'ampleur. En 2017, neuf avis concernant des PLU, des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanisme, ou de dossiers CDAC ont ainsi été rédigés.

- **projet de gare intermodale à Saujon** (*action 11 : aménager les pôles d'échange au niveau des gares*). Sur la base de la première phase de concertation réalisée en 2016 et du programme opérationnel qui en avait découlé, la CARA a lancé, en mai 2017, le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet de la gare intermodale de Saujon.

Les études qui s'en sont suivies ont permis à l'équipe projet d'établir plusieurs scénarios d'aménagement répondant au programme validé lors de la précédente phase du projet. Ceux-ci ont été partagés avec l'ensemble des partenaires lors du second semestre 2017.

En parallèle, une nouvelle phase de concertation grand public a été organisée par la CARA, le 5 décembre 2017, à l'hôtel-restaurant de la gare. Cette réunion avait pour but de rappeler les principaux résultats des études préalables et de la première phase de concertation,

et de présenter les aménagements envisageables. Un peu plus de 50 personnes (riverains, commerçants, élus, usagers) ont participé à ces ateliers, où un scénario préférentiel a pu être identifié.

Les études se poursuivront en 2018 sur cette base. Les procédures administratives seront également engagées afin de permettre un démarrage des premiers travaux dès le début de l'année 2019.

- **renouvellement de la délégation de service public de la CARA** (*action 15 : améliorer le niveau de service des transports publics urbains*). En 2019, le premier contrat de délégation de service public transport de la CARA arrivera à échéance. Démarré en 2008, ce contrat aura permis un développement continu de l'offre de transport sur le territoire de la CARA comme le démontre l'augmentation du nombre de voyageurs transportés qui est passé de 303 500 en 2008 à 1 162 300 en 2017.

Afin de poursuivre l'évolution de son réseau de transport public et d'élargir ce service à l'ensemble des mobilités, la CARA a lancé, fin 2017, une consultation pour la mise en place d'un nouveau service public de mobilité urbaine. Celui-ci devrait être mis en place au cours de l'été 2019 et s'articulera autour de deux grands objectifs :

→ adapter le réseau aux besoins de déplacements sur le territoire et en améliorer l'attractivité (proposer une hiérarchisation du nouveau réseau, l'adapter à la saisonnalité...);

→ offrir une alternative pertinente à la voiture individuelle, notamment à l'aide des modes actifs.

■ **construction d'un centre d'exploitation bus** (action 15 : améliorer le niveau de service des transports publics urbains). Afin d'accompagner l'amélioration du niveau de ses services de transports publics, la CARA a décidé d'engager la construction de son propre centre d'exploitation bus. Ce projet proposera un équi-

pement justement dimensionné et organisé et permettra une réduction non négligeable de certaines charges pesant sur le budget d'exploitation du réseau (baisse des kilomètres non commerciaux, absence de loyers, ...).

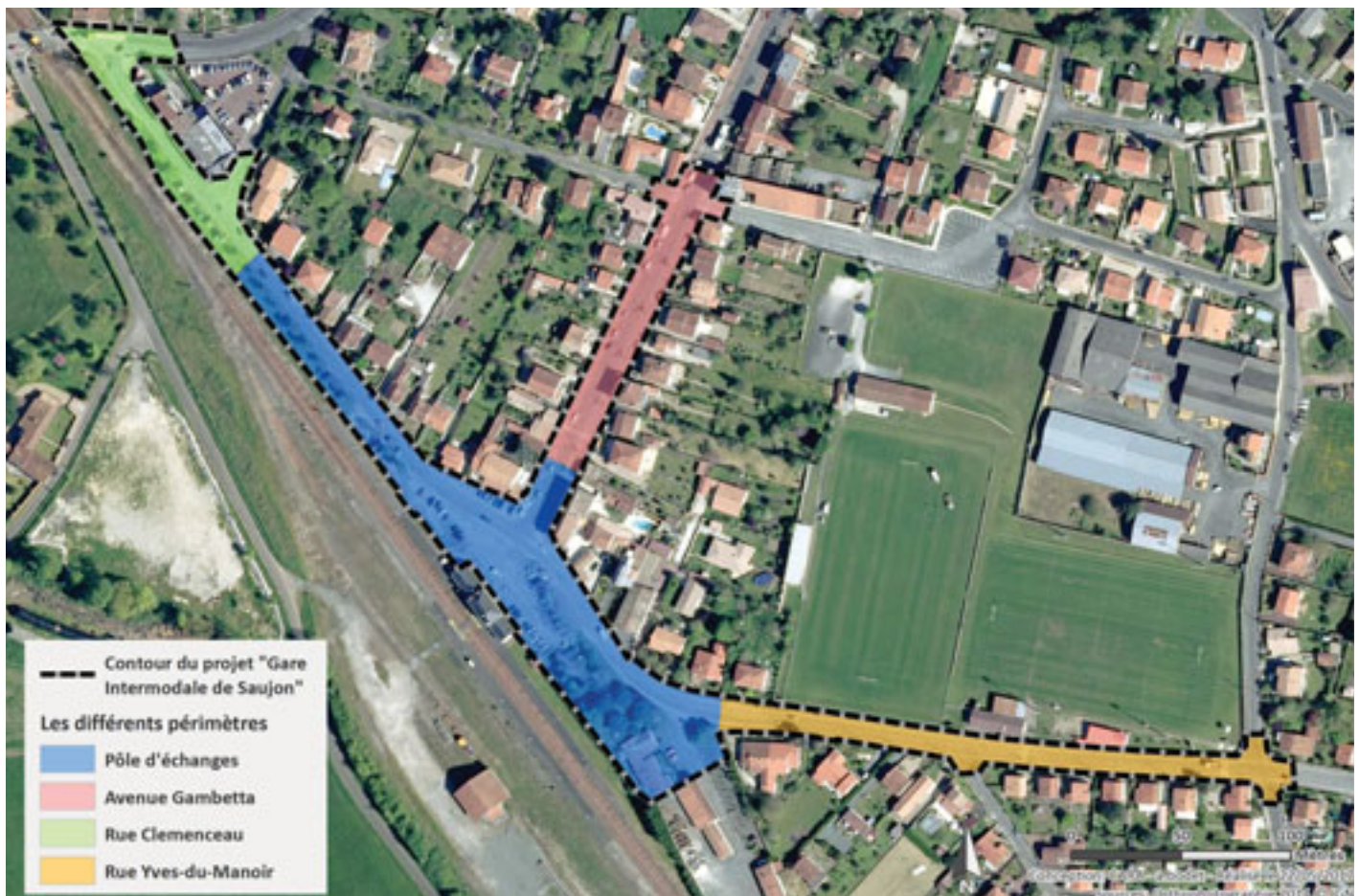
Pour l'accompagner dans la définition de ces besoins et des contours du futur centre d'exploitation bus, la CARA s'est adjoint les services d'un programmiste en novembre 2017. Cette mission se déroulera tout au long de l'année 2018.

■ **mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité aux transports (SDAT) et du schéma d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SD'AP)** adopté en septembre 2015 (action 17 : améliorer l'accessibilité physique aux transports). Conformément à la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, la CARA poursuit la mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau « cara'bus ».

En 2017, 28 arrêts ont été mis en accessibilité. Au 1^{er} janvier 2018, pour le réseau principal, 204 arrêts seront accessibles, ce qui représentera un taux d'accessibilité de 56 %. Pour le réseau secondaire, 46 arrêts physiques seront accessibles soit un taux d'accessibilité de 14 %.

De plus, 16 abris voyageurs ont été installés en 2017 dans le cadre du marché de fourniture et pose d'abris voyageurs (attribué fin 2013). Un second marché à bons de commandes pour la réalisation du nouveau programme de pose d'abris voyageurs a été lancé.

■ **installation d'aires de stationnement vélos dans le cadre du plan plage territorial (PPT)** (action 23 : développer l'offre de stationnement vélos). Au cours de l'année 2017, 200 emplacements vélos ont été créés aux abords des plages du territoire. Ces stationnements se répartissent sur deux sites : plage du phare de la Coubre et plage de la Bouverie.





Alexandre Garcia

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU AU DÉVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF AIDÉ

En 2017, la CARA a apporté son soutien financier à 12 nouveaux programmes de construction de logements locatifs aidés représentant 205 nouveaux logements pour un montant de 1 360 200 € répartis dans quatre communes :

	Commune concernée par l'article 55 de la loi SRU	Nombre de logements aidés par la CARA	Subvention de la CARA
Royan	Oui	182	1 205 000 €
Saujon	Oui	13	85 200 €
Saint-Georges-de-Didonne	Oui	5	40 000 €
Saint-Sulpice-de-Royan	Non	5	30 000 €

Parmi ces 205 logements, 200 sont situés dans des communes qui ont l'obligation de comporter 25 % de logements locatifs aidés d'ici 2025, au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbains (SRU).

Parmi les projets subventionnés par la CARA : la première résidence intergénérationnelle située à Royan, portée par Habitat et Humanisme, pour les seniors non dépendants en situation

d'isolement et/ou à faibles ressources et des jeunes (étudiants, apprentis, actifs, chômeurs).

L'aide moyenne de la CARA est de 6 635 € par logement, sans distinction entre logements dits « sociaux » et « très sociaux » qui représentent pourtant 35 % des logements subventionnés par la CARA. Un bonus écologique est accordé pour les programmes qui ont une consommation énergétique inférieure

de 20 % à la réglementation thermique en vigueur. 35 % des logements en ont bénéficié, ce qui permettra aux futurs locataires de limiter leurs charges.

DEMANDE D'EXEMPTION DES COMMUNES DE SAUJON, LA TREMBLADE ET ARVERT DU DISPOSITIF SRU

Le décret n°2017-835 du 5 mai 2017 permet aux intercommunalités de demander l'exemption du dispositif SRU pour 2018 et 2019 sur la base de certains critères. La CARA a donc sollicité une exemption pour les communes de Saujon, La Tremblade et Arvert (proches du seuil de 3 500 habitants) jugées mal reliées aux bassins d'activité et d'emploi par les services de transports en commun.

DES AIDES POUR RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2017, 45 propriétaires occupant leur logement à l'année ont engagé des travaux dans celui-ci afin de sortir de leur situation de précarité énergétique avec l'aide de la CARA et du programme national Habiter mieux. La subvention forfaitaire de 500 € accordée par la CARA vient compléter les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Alors que les travaux doivent au minimum réduire de 25 % la consommation d'énergie des logements pour pouvoir être financés par l'Anah et la CARA, le gain moyen constaté est de 35 %, le maximum étant de 63 %.

La moitié de ces propriétaires sont des retraités parmi lesquels quatre sont aussi en situation de perte d'autonomie ou de handicap et ont pu également être aidés par l'Anah pour améliorer leur condition de vie dans le logement. Parmi ces 45 logements, un seul est un appartement. Les maisons individuelles ont été essentiellement construites avant la seconde guerre mondiale.

	Nb de logements aidés
Arvert	2
Boutenac-Touvent	1
Chaillevette	2
Cozes	1
épargnes	1
La Tremblade	4
L'éguille	1
Les Mathes	1
Médis	1
Meschers-sur-Gironde	3
Royan	11
Saint-Augustin	1
Saint-Georges-de-Didonne	4
Saujon	8
Semussac	2
Vaux-sur-Mer	2

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ AIDÉE PAR LA CARA

La CARA a aidé 40 ménages qui résident ou travaillent au sein de la CARA et accèdent à la propriété à l'aide d'un

prêt à taux zéro tout en respectant les tailles de parcelles définies par commune. Cinq demandes ont été rejetées en 2017 en raison du non-respect de ce critère ou parce que la construction du logement était terminée.

L'aide de la CARA varie en fonction de la composition du ménage. Le montant moyen de l'aide est de 3 394 €. **La CARA a consacré 131 500 € en 2017 au soutien à l'accession à la propriété.**

Les couples avec enfants sont les principaux bénéficiaires de l'aide de la CARA. Les couples sans enfant sont au nombre de 12. Cinq personnes seules ont eu une aide ainsi que quatre ménages monoparentaux. L'âge moyen des bénéficiaires est de 35 ans. **L'objectif d'aider les jeunes ménages à se fixer sur le territoire de la CARA est donc bien atteint.**

Tous les projets ont concerné la construction d'une maison individuelle d'une superficie moyenne de 90 m². Le coût moyen du projet des ménages est de 180 000 € (167 000 € en 2016) dont 66 % pour la construction de l'habitation. Le prix moyen du terrain est de 124 €/m².

Près d'un ménage sur trois est hébergé par un tiers au moment de la demande d'aide, en général les parents, jusqu'à la livraison de la maison. Deux ménages sur trois sont issus du parc locatif aidé.

Les projets sont essentiellement localisés dans les pôles de proximité identifiés par le projet de territoire. Les communes de la centralité sont peu concernées.

L'ADIL 17 TOUJOURS PLUS SOLLICITÉE

Le nombre d'habitants de la CARA qui sollicite les conseils juridiques et financiers de l'Agence Départementale sur le Logement de la Charente-Maritime ne cesse de croître : il était de 662 en 2015, 882 en 2016 et il atteint **928 en 2017.**

Le nombre de personnes reçues au cours des deux permanences mensuelles organisées par la CARA dans ses locaux les premiers et troisièmes mardis de chaque mois reste stable : 131 en 2016, 133 en 2017. Depuis mai 2017, l'ADIL tient aussi des permanences dans les locaux du CCAS de Royan, dans le cadre du point d'accès au droit. En sept mois, 42 personnes

y ont rencontré les conseillers de l'ADIL, pour un total de 175 personnes accompagnées.

La demande d'information et de conseil est donc forte. Elle émane principalement des locataires du secteur privé (62 % des consultants) et des bailleurs privés (19 %), ce qui explique que 69 % des thèmes des consultations portent sur les rapports locatifs. Le financement d'une accession est le second objet de consultation : 86 consultations ont porté sur ce thème. Le fait que la CARA impose aux ménages qui sollicitent une aide à l'accession à la propriété de rencontrer les conseillers de l'ADIL pour sécuriser leur projet explique ce chiffre élevé.

INTERVENTIONS FONCIÈRES POUR L'HABITAT - CONVENTION ET AVENANTS SIGNÉS AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Comme bon nombre de communes de la CARA, Grézac a souhaité l'intervention de l'Établissement Public Foncier Poitou-Charentes (EPF PC) pour renforcer sa centralité. Une convention tripartite a donc été signée entre la commune, l'EPF PC et la CARA.

Pour Vaux-sur-Mer, la convention initiale a fait l'objet d'un avenant pour définir le périmètre d'intervention de l'EPF PC.

La durée de la convention « Village intergénérationnel de Floirac » signée en 2012 entre l'EPF PC, la commune de Floirac et la CARA a été prolongée par avenant jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et a fait l'objet d'une mise en conformité avec le programme pluriannuel d'intervention de l'établissement public.

De l'EPF Poitou-Charentes à l'EPF Nouvelle-Aquitaine

Le conseil communautaire du 10 mars 2017 a émis un avis favorable sur le projet de décret élargissant le périmètre d'intervention de l'Établissement Public Foncier d'État à la région Nouvelle-Aquitaine (à l'exception de l'agglomération d'Agen et des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes couverts par des établissements publics fonciers locaux).

POLITIQUE DE LA VILLE



INSERTION-EMPLOI-FORMATION

La compétence obligatoire « politique de la ville » comporte l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.

Les Centres de ressources et d'information intercom- munaux deviennent au 1^{er} janvier 2017 les Espaces emploi formation

Les Centres de ressources et d'informations intercommunaux (CR2I) de Cozes, La Tremblade, Royan et Saujon ont pour missions prioritaires d'informer de manière individuelle ou collective tout public en recherche d'emploi ou de formation et d'orienter vers les partenaires institutionnels ou associatifs toute personne qui le souhaite.

Les deux thématiques principales exercées par ces structures sont l'emploi et la formation. Aussi, il a été proposé de rendre plus compréhensible ce service auprès du grand public et des utilisateurs en modifiant l'appellation des CR2I en « Espaces emploi formation ».

Pour rendre plus visible ce dispositif auprès du public, un nouveau dépliant, un compte Facebook et une nouvelle flamme pour les forums et salons ont été créés.

Les conseillers de chaque Espace emploi formation effectuent également des permanences au sein des communes suivantes :

- Espace emploi formation de Cozes : Boutenac-Touvent, Épargnes, Meschers-sur-Gironde et Mortagne-sur-Gironde ;
- Espace emploi formation de La Tremblade : Chaillevette, Étaules, Les Mathes-La Palmyre ;
- Espace emploi formation de Royan : Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer.

Au total, **1 363 personnes ont été reçues en entretien individuel au cours de l'année 2017 au sein des Espaces emploi formation.**

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le service politique de la ville gère maintenant deux axes par le biais des marchés publics :

- **La clause sociale d'insertion** (article 38 du code des marchés publics) :

La clause inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par la mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots.

Les services de la CARA travaillent de concert avec la facilitatrice pour proposer des heures d'insertion dans le maximum de marchés de travaux.

De plus, cette année, des prestataires extérieurs ont sollicité la facilitatrice de la CARA pour effectuer le suivi des heures d'insertion inscrites dans leurs marchés.

Dans ses missions, celle-ci doit :

- veiller au respect de la réalisation des heures d'insertion inscrites dans les marchés publics ;
- expliquer aux entreprises les modalités de la clause sociale d'insertion ;
- aider les entreprises à recruter le public relevant des critères de l'IAE.

- **L'achat de prestations d'insertion** (article 28 du code des marchés publics) : cela permet de soutenir financièrement les ateliers et chantier d'insertion (ACI) du territoire en proposant des activités de production afin que des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne.

Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire. Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année par le service politique de la ville.

Pour continuer à mener une politique volontariste de création d'emplois pour un public en situation de précarité et d'exclusion, la CARA a proposé en 2017 un appel à projet en direction des structures d'insertion par l'activité

MARCHÉS

- Aménagement d'une zone d'activités à ARVERT (2016-2017) : 772 heures
- Construction de deux écuries complémentaires à l'hippodrome Royan Atlantique (2016-2017) : 437 heures
- Construction d'un casernement de gendarmerie (2017-2018) : 2 450 heures
- Réfection de la ligne SNCF Saintes-Royan – EIFFAGE (2017-2018)
Travail sur la clause sociale avec la facilitatrice de SAINTES pour proposer des publics sur les deux secteurs SAINTES et ROYAN : 5 000 heures
- Construction de logements à Royan – HABITAT 17 (2017-2018) : 619 heures

Nombre d'heures total inscrit dans les marchés : 9 278 heures

économique (SIAE) qui se décline en trois axes prioritaires :

- axe 1 : développement, consolidation du modèle économique et changement d'échelle de la structure ;
- axe 2 : développement de la politique des ressources humaines de la structure ;
- axe 3 : innovation.
Chaque semestre, cet appel à projets fait l'objet d'une évaluation entre les directions des SIAE et le service en charge de la politique de la ville.

Le contrat de ville quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière »

Des réunions de concertation avec les différents partenaires, Habitat 17, la police nationale, la police municipale, le centre socioculturel de Royan ont lieu sur du partage d'information dans le cadre du contrat de ville et du quartier prioritaire.

Quatre structures ont répondu à l'appel à projets de l'État : le centre socioculturel de Royan, la Mission Locale, l'association Trajectoire (atelier et chantier d'insertion), et le CCAS de Royan.

Quelques exemples d'actions :

- le point d'accès aux droits (PAD) qui a reçu 492 personnes sur les huit premiers mois d'ouverture, sur des permanences juridiques (avocats, notaires, huissiers, centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF), l'association Équilibre, ...) ;
- la série d'interviews sur les parcours

de réussite pour des jeunes issus du quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière » avec la Mission locale de la CARA.

- le centre socioculturel de Royan anime le conseil citoyen et développe le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) qui vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir ; appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps d'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.
- une action en faveur de l'insertion socioprofessionnelle et de la cohésion sociale avec l'association Trajectoire : la fabrication de carrés potagers en bas des immeubles s'inscrit dans un partenariat avec la ville de Royan, le collectif des Incroyables comestibles et le centre socioculturel de Royan. La construction de différents mobiliers a été ponctuelle, les ateliers avec les habitants sont hebdomadaires. Les habitants participent aux plantations, à l'arrosage et l'entretien quotidien des bacs de plantations. Un bac à compost a été construit par l'équipe de l'association Trajectoire.

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Un intervenant social auprès des forces de l'ordre

Une étude a été menée pour évaluer le besoin d'un intervenant social au commissariat et dans les gendarmeries du territoire de la CARA. Compte tenu de son expérience antérieure, l'association TREMPLEIN 17 a été sollicitée pour mener à bien cette mission dont les objectifs étaient :

- faire un état de lieux en saisissant l'ensemble des intervenants impliqués ;
- rechercher l'articulation des différentes instances territoriales (gendarmerie, commissariat et autres partenaires) ;
- identifier les nouvelles modalités de réponse ;
- élaborer des modalités d'accompagnement.

Quelles sont les missions et le rôle d'un intervenant social en gendarmerie et

commissariat ?

- prise en charge des situations d'urgence sociale :
 - évaluation ;
 - proposition de solutions dans un esprit de prévention ;
 - intervention en proximité, sur le court terme et articulée avec un réseau de partenaires ;
- prise en charge sociale des victimes (violences intrafamiliales) et des mis en cause ;
- un maillon entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux de secteur, dans l'intérêt des personnes ;
- traiter souvent des situations non connues des services sociaux vers lequel il oriente ensuite.

Actions financées par la CARA :

- trois conférences interactives sur les risques liés aux technologies aux collèges de Cozes et Royan (juin et septembre 2017) ;
- deux clips de prévention : « Délits mineurs » (collège de La Tremblade) - « Banal » (CESC2i) ;
- le théâtre forum interactif : du 22 janvier au 1^{er} février 2017 dans les 5 collèges et les 2 lycées du territoire de la CARA ;
- la présence de l'équipe de prévention dans les transports urbains « cara'bus ».
- les douze tenues pour les cadets de la sécurité civile – pompiers volontaires – au collège de Cozes.

Diverses réunions et travaux tout au long de l'année :

- le 14 novembre 2017 : une cellule de veille « Éducation nationale », dans laquelle les représentants des collèges ont échangé sur des situations qu'ils ont vécues et sur la nécessité d'effectuer un passage d'information formalisé avec les chefs d'établissement ;
- le 1^{er} décembre 2017 : une cellule de veille avec les forces de l'ordre, dans laquelle l'équipe de prévention a présenté son bilan ;
- un travail a été effectué par le service juridique de la CARA sur l'harmonisation des arrêtés d'interdiction de stationnement des véhicules des gens du voyage en dehors des aires de stationnement prévues à cet effet ;
- une mention particulière pour une action portée par la Mission Locale dans le cadre de la prévention à la sécurité routière.

ACTION SOCIALE

LES RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

Au 31 décembre 2017, on comptait 368 assistants maternels agréés en complément des modes d'accueil collectif.

	Nombre de communes	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre d'assistants maternels en activité	Nombre de places	Taux d'occupation
Secteur Est	9	139	131	416	66,58 %
Secteur Nord	6	87	85	264	73,36 %
Secteur Ouest	4	82	76	253	93,91 %
Secteur Sud	15	60	57	189	73,89 %
Total	34	368	349	1 122	75,57 %

Mission d'information	Public reçu en entretien	Motifs principaux
Familles	1 811	Recherche mode d'accueil individuel ou collectif Aide élaboration ou fin de contrat de travail Accompagnement à la parentalité Aides financières liées à l'accueil des enfants
Assistants maternels	2 455	Information sur le contrat Soutien à la professionnalisation Relations salariés parents-employeurs
Partenaires	575	Amélioration de l'offre de service Connaissance du territoire Actions de soutien à la parentalité Anticipation de l'évolution des besoins
Total	4 841	

Nombre de personnes :



368

assistants maternels



731

enfants

Mission animation et échange de pratiques professionnelles	Nombre d'animations proposées	Nombre cumulé d'assistants maternels	Nombre cumulé d'enfants
Est : 4 ou 5 séances / semaine	128	671	1 581
Sud : 4 séances / semaine	134	641	1 314
Ouest : 5 séances / semaine	256	2 046	4 673
Nord : 4 séances / semaine	144	820	1 698
Total	662	4 178	9 266

Mission de professionnalisation	Nombre de soirées de professionnalisation	Nombre d'assistants maternels	Nombre de parents présents	Nombre de partenaires
Est	10	60	11	40
Sud	10	6	4	32
Ouest	10	152	19	30
Nord	10	67	2	1
Total	10	285	36	103



Alexandre Garcia

MISSION D'OBSERVATOIRE

Côté familles :

- Baisse des naissances sur la CARA, concordant au taux de la Charente-Maritime (- 2,8 % sur 4 ans).
- 8 600 familles représentent 21,2 % de la population de la CARA.
- 15,7 % sont des familles monoparentales, parmi eux 42 % ont un emploi (contre 35,7 % des familles monoparentales du département).
- 23 % des enfants vivent dans des familles en situation de bas revenus.
- Le service intervient par l'intermédiaire de l'association Do l'Enfant Dom pour un peu plus de 1 900 heures au domicile de ces parents afin de leur permettre de concilier vie professionnelle et respect du rythme de vie de leurs enfants. Le coût moyen pour les parents est de 1,70 € par heure.

Côté assistants maternels :

Population de professionnels vieillissante

	CARA	OUEST	NORD	SUD	EST
50 ans et +	47 %	53 %	55 %	39 %	47 %
Moins de 39 ans	21 %	11 %	26 %	29 %	19 %
Part des 55 et +	29 %	35 %	28 %	21 %	33 %

Charge de travail des professionnels de l'accueil :

	CARA	OUEST	NORD	SUD	EST	Charente-Maritime
Nombre moyen d'enfants accueillis par assistant maternel	3,3	3,6	3,2	3,2	3	3,1
Nombre moyen d'heures rémunérées par enfant accueilli	88 h	83 h	97 h	105 h	72 h	102 h
Montant du salaire net moyen	1 018,21 €	1 120,49 €	1 037,24 €	978,44 €	949,14 €	1 044,65 €
Tarif horaire moyen	3,10 €	3,05 €	3,04 €	3,13 €	3,15 €	3,37 €

■ **Secteur ouest** : c'est un secteur très impacté par le travail saisonnier et les emplois d'aide à la personne. Par conséquent, les professionnels acceptent des contrats à temps partiel, des contrats saisonniers, ainsi que des horaires atypiques (56 % des professionnels).

C'est également le secteur qui a le meilleur taux d'occupation, lié à la demande (motivée par le tarif horaire et l'adaptabilité des professionnels), mais ce taux est également dû au départ, non remplacé, des assistants maternels de ce secteur, en raison du montant trop élevé des loyers et de l'accession à la propriété.

■ **Secteur nord** : la presqu'île d'Arvert a pour particularité d'être un territoire « saisonnier ». En effet, l'économie de ce secteur est associée principalement au tourisme (hôtellerie, restaurants, campings) en période estivale et également à l'ostréiculture qui renforce le travail saisonnier.

Cette particularité amène les parents à rechercher un mode d'accueil pour leurs enfants sur des horaires atypiques (avant 7 heures ou après 20 heures). Les assistantes maternelles se sont adaptées à cette demande et acceptent d'y répondre à 60 %.

■ **Secteur est** : c'est le secteur qui possède le plus d'assistants maternels. À titre d'exemple, la ville la plus importante du secteur est Saujon (7 200 habitants) avec 38 assistants maternels en activité et un taux d'occupation de 66,10 %, alors



qu'à Royan, ville-centre de la CARA (18 400 habitants), il y a 36 assistantes maternelles agréées en activité et un taux d'occupation de 87,30 %. C'est le secteur qui a le plus de difficultés liées à l'emploi, où il devient difficile de mobiliser les professionnels sur l'adaptabilité à la demande, alors qu'ils ont l'impression d'être réceptifs aux informations données concernant les horaires atypiques, les contrats à temps partiel,... puisque 66 % des professionnels acceptent ces types de contrat. La conséquence du « non-emploi » est une rémunération mensuelle nette en-dessous de la moyenne CARA et départementale.

- **Secteur sud :** le nombre moyen d'heures rémunérées par enfant est proche de celui du département. Cela peut s'expliquer par le fait que les familles auraient un temps de travail s'approchant d'un temps complet. Il y a 47 % d'assistantes maternelles qui ont indiqué être favorables à l'accueil d'enfants sur des horaires atypiques.

LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Les différentes étapes de sa mise en œuvre :

- Entre février et fin avril 2017 : rencontres individuelles avec les deux SIVOM et les communes de Royan, Saint-Georges-de-Didonne,

Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer, Breuillet, Médis, Saint-Sulpice de Royan, Saujon et les six communes du secteur Est non équipées de structures d'accueil petite enfance-enfance-jeunesse (Le Chay, Corme-Écluse, L'Éguille-sur-Seudre, Mornac-sur-Seudre, Sablonceaux et Saint-Romain de Benet).

Objectif : travailler avec les élus sur un nouveau fonctionnement et notamment sur les projets des communes et SIVOM ciblés sur les familles. **Le but final est d'arriver à créer une politique de la famille cohérente.** Il faut arriver à harmoniser, réorganiser, améliorer ce qui existe déjà. Pour ce faire, la CARA prendra appui sur deux structures : le relais accueil petite enfance (0-12 ans) et le bureau information jeunesse (12-25 ans).

- Le séminaire du 7 novembre 2017 : 59 personnes ont participé à ce séminaire : 32 élus et 27 techniciens.

Intervention de l'intervention de Floriane Boulay, responsable des affaires juridiques et institutionnelles, Action sociale, AdCF. Intervention de Claude Martin, directeur de recherche CNRS, consultant CNAF, politiques sociales et familiales. Présentation par Frédéric Khadaoui du projet « Observatoire du schéma communautaire », élaboré par le Cabinet Compas.

- Les trois piliers du schéma communautaire :

Pilier 1 : le socle composé d'un observatoire et d'un site Internet.

Pilier 2 : les fiches-actions qui s'organisent autour d'initiatives en direction des familles portées par les communes et les SIVOM du territoire de la CARA. Pilier 3 : la participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA.

- La validation du schéma par le bureau communautaire élargi aux maires du 9 novembre 2017
- L'adoption du schéma communautaire par le conseil communautaire du 8 décembre 2017
- Entre les 20 et 22 décembre 2017 : rencontres des techniciens du service politique de la ville avec chaque commune et le SIVOM (élus et techniciens).

Objectif : présenter les conventions de partenariat relatives à la mise en œuvre du schéma communautaire.



Alexandre Garcia

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, vingt-trois élèves des lycées, collèges et écoles du territoire ont réalisé un clip de prévention sur la banalisation de la violence

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE

L'EMPLOI

Six visites d'entreprises réalisées :

- SNCF, Darcy Brun, Ets Roy, M. Charbeau, Camping Les Charmettes, Ets Gautret, rencontre avec des professionnels du numérique.

Des événements autour de l'emploi :

- D'jeunes et des patrons - 17 mars 2017 : petit déjeuner entre jeunes et professionnels du territoire.
- Dîner Quizz : dîner dans un restaurant réunissant 31 jeunes de trois missions locales autour de questions sur le droit du travail et l'emploi. À chaque table, des personnes ressources (conseillers en insertion, conseiller prudhommal, chefs d'entreprise, ...) échangent avec les jeunes.
- Forum job étudiant - 17 juin 2017 sur la place Charles-de-Gaulle à Royan.
- Information collective sur la saison d'hiver avec la Maison départementale de l'emploi saisonnier - 26 septembre 2017

Service baby-sitting : mise en relation gratuite entre jeunes et parents employeurs :

- 15 familles ont recherché un/une baby-sitter,
- 44 jeunes se sont inscrits pour devenir baby-sitter.

LE LOGEMENT

27 logements ont été mis à la disposition du service « logement » du BIJ :

- 15 chambres chez l'habitant,
- 12 studios/appartements ou maisons.

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

36 jeunes ont été reçus pour obtenir des informations sur les départs à l'étranger.

Différentes manifestations ont été organisées pour promouvoir les départs à l'étranger :

- café Voyage - 21 février 2017 : Manifestation organisée au bar Le Floor à Royan. Des tables de conversation en anglais, espagnol et français ont été mises en place ;
- atelier 1.2.3 Cook avec Happy Muffins - 12 mai 2017 : atelier d'échange en anglais autour de la fabrication de cupcakes ;
- information collective « Service Civique International » - 22 juin 2017. Témoignages de trois jeunes partis en mission de service civique international en partenariat avec la Mission locale de la Saintonge et France Volontaire ;
- café Linguistique - 6 décembre 2017 : manifestation organisée au café « Le Coffee Shop » à Royan. Des échanges conviviaux ont eu lieu autour de trois tables en anglais, espagnol et français.

En juillet 2017, le Bureau Information Jeunesse a signé une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine pour le déploiement du dispositif Sac Ados (aide au départ autonome en vacances pour les jeunes de 16 à 25 ans). En 2017, le BIJ a accompagné deux départs en vacances.

ENGAGEMENT / CITOYENNETÉ

Le Bureau Information Jeunesse s'efforce de plus en plus de proposer des événements / animations tournés vers la citoyenneté. En 2017, le BIJ a mis en place deux dîners quizz.

- 27 avril 2017 - dîner quizz « vivre ensemble » mis en place en partenariat avec les espaces jeunes du territoire.
- 12 décembre 2017 : dîner quizz « emploi, jeunes, patrons : venez tester vos connaissances »
- 28 septembre 2017 : manifestation de promotion du service civique et temps d'échange entre futurs tuteurs et volontaires.
- 29 septembre 2017 : journée de sensibilisation à la sécurité routière au lycée de l'Atlantique à Royan. À travers différents ateliers (testo choc, lunettes alcoolémie, assurances, vélo, ...), les jeunes ont eu de nombreux échanges avec différents acteurs de la prévention.

GENS DU VOYAGE



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence «accueil des gens du voyage» est devenue une compétence obligatoire pour la CARA.

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2010 – 2016 est encore en vigueur pour l'année 2017. Le schéma 2017-2023 devrait être voté en fin d'année et donc appliqué.

LES LIEUX D'ACCUEIL

Les aires d'accueil permanent (loi Besson du 5 juillet 2000). La commune de Royan ayant plus de 5 000 habitants, la CARA doit disposer d'une troisième aire d'accueil permanent. Celle-ci devrait être située sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

■ **L'aire d'accueil permanent de SAUJON (8 emplacements), au lieu-dit « Pont Antoine ».**

Suite aux importantes dégradations que l'aire a subies lors de l'année 2016, une réhabilitation complète a

été effectuée. La totalité des blocs ont été ouverts le 19 avril 2017.

Fermeture annuelle en août.

Les travaux réalisés concernent la mise en place d'une couverture de l'espace conteneurs de déchets ménagers, le nettoyage haute pression de l'ensemble des surfaces des blocs et le rehaussement du muret de façade de chaque bloc.

■ **L'aire d'accueil permanent de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplacements), rue Thomas Edison.**

De nombreux dépôts sauvages ont été constatés durant toute l'année, notamment devant l'aire d'accueil permanent. Le service GDV a donc décidé de mettre en place une caméra.

Fermeture annuelle le 14 août pour une réouverture le 25 août.

Les travaux réalisés concernent la mise en place d'une couverture de l'espace conteneurs de déchets ménagers et la réalisation d'un muret en parpaings derrière les emplacements numéros 9-10-11-12.

LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

Pour la saison estivale 2017, la CARA a reçu une programmation annonçant 20 demandes de stationnement. À la suite du courrier adressé à Madame la sous-préfète, précisant que nos services seraient en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions neuf groupes, la CARA a donc reçu une programmation annonçant neuf groupes.

Sur les neuf groupes de grands passages attendus, cinq grands passages ont été accueillis sur le territoire de la CARA :

- 2 groupes ont été positionnés sur le terrain « Les Chaux » à Royan ;
- 2 groupes ont été positionnés sur le

terrain provisoire de grands passages sur la commune de Sablonceaux ;

- 1 groupe a été positionné sur la commune du Chay ;
- 4 groupes ne sont pas venus.

Quatre grands passages non attendus se sont installés suite à la demande de la sous-préfète :

- 2 groupes sur le terrain « Les Chaux » à Royan ;
- 1 groupe sur le terrain provisoire de grands passages sur la commune de Sablonceaux ;
- 1 groupe sur la commune du Chay.

Quatre groupes de grands passages non attendus se sont installés illicitement :

- 1 groupe sur la commune de Saujon ;
- 1 groupe sur la commune de Saint-Palais-sur-Mer ;
- 1 groupe sur la commune de l'Éguille ;
- 1 groupe sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

Lors de la saison estivale 2017, 13 grands passages avaient stationné sur le territoire de la CARA.





SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE

Yoshi Power Shot

Les vingt-deux zones de baignade surveillées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade-Ronce-les-Bains ont été placées sous la vigilance de 132 sauveteurs. Les deux mois et demi de l'été 2017 ont engendré plusieurs centaines d'interventions.

C'est tout au long de l'année que l'équipe (cinq agents) du service sécurité des zones de baignade prépare la saison estivale : entretien du matériel, formation du personnel saisonnier (« stages mer »), gestion administrative, armement des postes de secours... Il s'agit également d'optimiser l'organisation opérationnelle et d'anticiper au maximum les besoins matériels.

L'ORGANISATION DES STAGES « MER »

Chaque année, aux vacances de printemps, la CARA et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) organisent des « stages mer ». Deux sessions d'une semaine chacune permettent de former des stagiaires, titulaires du brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN), du brevet professionnel de la jeunesse et de l'éducation populaire et du sport des activités aquatiques (BPJEPSAA) ou du brevet national de

sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour un éventuel recrutement saisonnier.

C'est ainsi que du 16 au 21 avril 2017 et du 23 au 28 avril 2017, sur les secteurs de Ronce-les Bains (La Tremblade) et La Palmyre (Les Mathes), onze formateurs, dont le chef de service, ont encadré des mises en situation pratiques et des apports théoriques :

- secourisme (bilan d'urgence, malaise, PLS, traumatisme, brûlure et plaie, retournement, bilan complémentaire) ;
- utilisation de matériels nautiques, selon le degré d'expérience (jet, paddle-board, planche, filin, bateau) ;
- natation, parcours nautique ;
- apports théoriques et réglementation générale : météorologie, pouvoirs du maire, arrêtés municipaux, organisation des secours, message d'alerte....

Le SDIS effectue une intervention lors de chaque session. Chaque stage s'achève par un bilan collectif et un entretien individuel. Les stagiaires ainsi formés, pourront être recrutés sous le statut de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) par convention avec le SDIS et exercer leurs missions.

LE BILAN DE LA SAISON 2017

- 1 décès hors zone surveillée : un homme, derrière la digue de l'ancien sémaphore de la commune des Mathes, intervention du poste de secours de la Coubre
- Noyades hors zone surveillée : 5 aquastress et 3 petites noyades
- Fréquentation : affluence moyenne en juin et juillet & août, avec des pics de fréquentation les week-ends du 14 juillet et du 15 août
- Météo : fortes chaleurs en juin, météo mitigée en juillet & août.



Artorius Bigot

L'ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS

À partir du mois de mai, le service procède à l'armement des 22 postes de secours, répartis sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes et La Tremblade. Il s'agit d'un important travail de manutention et d'aménagement des postes de secours aussi bien « en dur » (14), que de type « bungalow » (9). Il convient également d'installer la signalétique et d'aménager les abords et les accès (en partenariat avec l'Office National des Forêts) selon les sites.



Alexandre Garcia

LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINNADE

À l'issue du « stage-mer », les sapeurs-pompiers volontaires recrutés ont assuré la surveillance des vingt-deux zones de baignade le long du littoral du territoire de la CARA, sept jours sur sept, de 11 heures à 19 heures.

Le service répartit sur les différents secteurs les matériels requis dont il dispose, à savoir : 18 bateaux semi-rigides ; 13 jet-skis ; 11 quads ; 6 véhicules 4X4 et 1 fourgon ; remorques et 8 paddle-boards.

Communes	Postes de secours Plages
Meschers-sur-Gironde	Les Nonnes Les Vergnes Suzac
Saint-Georges-de-Didonne	Les Oliviers Central Vallières Trier
Royan	Lido et Mirado Foncillon Le Chay Le Pigeonnier Pontaillac
Vaux-sur-Mer	Nauzan
Saint-Palais-sur-Mer	Centre La Grande Côte Les Combôts
Les Mathes - La Palmyre	Les Pins de Cordouan Le Clapet
La Tremblade	La Coubre La Bouverie La Pointe Espagnole Le Galon d'Or

La CARA
protège
l'environnement





ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La CARA est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

- **Les déchets ménagers** sont collectés en porte-à-porte. En 2017, 1 656 bacs ont été livrés (64,5% d'entre eux sont de capacité de 120 litres). En 2017, **30 167 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 397 tonnes de déchets recyclables** (emballages ménagers et papier) ont été collectées. La répartition des tonnages sur l'année suit l'évolution du déroulement de la saison touristique : 29% des ordures ménagères et 22% des déchets recyclables sont collectés sur les mois de juillet et août.
- **Le verre** est collecté en apport volontaire : 574 colonnes aériennes (dont 11 sur les déchèteries) sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 170 à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air. 23 colonnes enterrées sont également implantées sur sept communes. **Le tonnage de verre collecté sur le territoire a atteint 4 960 tonnes en 2017** (1 503 tonnes en juillet et août, soit 30%).
- **Les sept déchèteries communautaires**, réservées aux particuliers, ont réceptionné **32 467 tonnes de déchets**, avec la quasi-totalité des tonnages réceptionnés en bennes à quai. Mensuellement, **c'est en moyenne 2 588 tonnes de déchets évacués en bennes**, ce qui a généré **6 440 rotations** sur l'année. Trois natures de déchets composent la majeure partie du tonnage : les déchets verts pour 14 848 tonnes (soit 48% des apports), les gravats pour 6 348 tonnes (20%) et les déchets non valorisables pour
- **Les déchets verts** sont collectés en porte à porte, en sacs papier biodégradables ou fagots, sur 15 communes du territoire : **3 775 tonnes en 2017 ont pu ainsi être valorisées en compostage**. Les trois mois les plus forts sont avril, mai et juin (38% du tonnage total collecté).

EN 2018

- Démarrage des travaux d'agrandissement et de sécurisation de la déchèterie de Saujon
- Renouvellement du marché de fourniture, enlèvement et transport des bennes de déchèteries
- Renouvellement du marché de collecte et transport du verre
- Signature du nouveau barème de soutien à la collecte sélective (emballages et papiers) avec l'éco-organisme CITEO et signature des nouveaux contrats de reprise des matériaux
- Changement du logiciel déchets (STYX -> TRADIM)
- Identification des conteneurs des professionnels
- Contrôle d'accès aux déchèteries (artisanale et particuliers)

5 741 tonnes (19%). Tous déchets confondus, les sites qui ont réceptionné le plus de tonnage sont : Royan (36%), Chaillevette (17%), La Tremblade (15%) et Saujon (14%). En terme de fréquentation, 371 730 visites ont été comptabilisées, la déchèterie de Royan restant de loin la plus fréquentée avec 35% des passages et Brie-sous-Mortagne, la moins visitée avec seulement 2% des visites.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

■ **Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat intercommunautaire du littoral (S.I.L.),** situé à Rochefort-sur-Mer, regroupant cinq établissements publics de coopération intercommunale. Les ordures ménagères de la CARA sont évacuées, à 90%, vers l'installation de stockage des déchets non dangereux de Clérac, où elles sont enfouies dans des alvéoles conçues conformément à la loi, les tonnes restantes sont incinérées à l'Unité de valorisation énergétique située à Échillais.

■ Les déchets recyclables collectés ont été expédiés en intégralité vers le centre de tri SOTRIVAL à Clérac. Les papiers représentent 63% des tonnages. Le taux de refus est de 14,9%, soit une baisse de 0,8 % par rapport à 2016. **Le taux de refus baisse depuis quatre années consécutives pour atteindre son deuxième meilleur taux.**

■ Une fois broyés sur la plateforme de Grézac, mise à disposition par la CARA au SIL qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé, les 3 775 tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte à porte et les 16 545 tonnes provenant de l'apport volontaire en déchèteries, sont valorisées en circuit court.

■ Les déchets des déchèteries sont acheminés par les prestataires sur les lieux de traitement où ils sont éliminés en filières appropriées.

UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

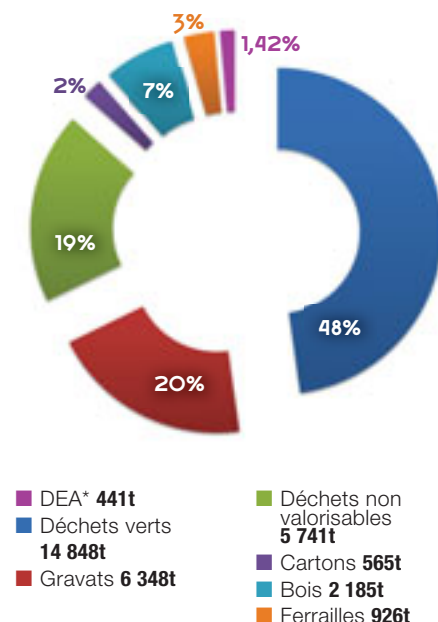
■ Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public d'élimination des déchets, à condition de s'acquitter de la redevance spéciale ou de la redevance « camping » pour les établissements de l'hôtellerie de plein air : c'est le cas de **1 880 établissements dont 116 campings.** Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns a été mise en place, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles, et a permis de collecter **468 tonnes de cartons** en 2017 (1 018 adhérents à la redevance spéciale ont demandé à bénéficier de cette prestation).

■ Les professionnels ont également à leur disposition une déchèterie artisanale située à Saint-Sulpice-de-Royan, où le dépôt des déchets est payant. L'installation a reçu près de **8 207 tonnes** de déchets en 2017, tous matériaux confondus, soit une augmentation de +1,8% par rapport à 2016. Trois principales catégories de déchets sont déposées sur la déchèterie artisanale : les gravats (3 457 tonnes, 42,4%), les déchets verts (1 697 tonnes, 20,8%) et les déchets non valorisables (1 749 tonnes, 21,4%). **L'évacuation** de tous les matériaux a généré **1 783 rotations de bennes.**

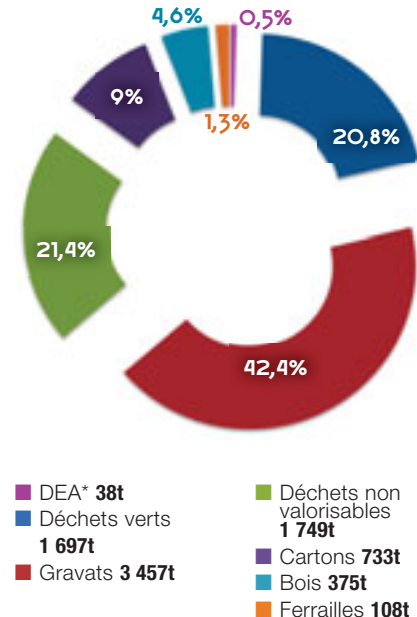
LE PÔLE ÉCOLOGIE URBAINE

■ **Trente-quatre agents, dont dix-neuf gardiens de déchèteries, œuvrent au sein du pôle écologie urbaine de la CARA afin d'assurer le service public d'élimination des déchets.** À cet effectif s'ajoutent les agents recrutés dans le cadre de deux marchés de qualification et d'insertion professionnelles : huit agents de l'association Initiative Emploi Pays Royannais (six d'entre eux venant en renfort des effectifs CARA sur les déchèteries de Chaillevette et Royan ouvertes de 8h30 à 18h30 de début juin à fin septembre) et deux agents de l'association Trajectoire en aide à la distribution des conteneurs.

RÉPARTITION DES DÉPÔTS PAR FLUX
Déchèteries des particuliers - 2017



Déchèterie artisanale - 2017



*DEA : déchets d'éléments d'ameublement



Alexandra Garcia

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutter contre le réchauffement climatique, informer et conseiller les communes et les particuliers sur l'énergie : en 2017, le service « territoire durable » de la CARA a continué à mettre en œuvre des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, grâce à trois dispositifs et programmes.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Après cinq ans de mise en œuvre, le plan climat énergie territorial (PCET) a été arrêté afin de lancer l'élaboration du nouveau document, le plan climat air énergie territorial (PCAET).

La majorité de l'année 2017 a été consacrée au bilan du programme d'actions 2013-2018, grâce notamment à la réalisation d'un bilan carbone. Quelques grands chiffres de l'évaluation :

- 75 % des 43 actions ont été mises en œuvre ;
- 50 % des actions prévues étaient dédiées à la sensibilisation et la réalisation d'études ;
- Pour l'ensemble du bilan carbone Patrimoine et compétences, les émissions de CO₂ équivalent se somment à plus de **4 200 teq** (tonnes équivalent) CO₂, contre 3 300 teq CO₂ en 2012.

Fin 2017, la CARA a lancé la réalisation du diagnostic du PCAET. Celui-ci sera rendu mi-2018 et comprendra :

- une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement ;
- une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- la présentation des réseaux de distribution et de transport d'énergies, et de leurs enjeux de développement ;



Alexandre Garcia

- un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, par filière et de leurs potentiels de développement ;
- une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Parmi les principales actions mises en place en 2017 :

- **semaine du développement durable.** Du 30 mai au 5 juin, six manifestations ont été proposées au grand public sur diverses thématiques (ciné-blabla, atelier compostage, balade nature, ...). Ces événements ont rassemblé près de 200 participants ;
- **interventions pédagogiques.** Dans le cadre d'un plan de communication global sur le changement climatique et les éco-gestes, le service est intervenu dans 12 classes d'écoles élémentaires afin de sensibiliser les élèves au développement durable ;
- **collaboration aux projets com-**

munautaires. L'intégration du développement durable dans les projets de la CARA est un axe fort des actions du service, qui a été sollicité pour participer à une vingtaine de réunions concernant des projets liés à l'aménagement du territoire, le développement agricole, le développement économique et les bâtiments communautaires.

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Face aux coûts énergétiques et aux défis climatiques, le conseil en énergie partagé apporte aux collectivités du territoire de moins de 10 000 habitants un service de proximité dédié à la maîtrise des consommations et dépenses énergétiques de leur patrimoine communal. Ce dispositif national créé et soutenu financièrement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) permet aux communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé en énergie.

- **Poursuite des bilans énergétiques.** Cette analyse a pour objectif d'étudier l'ensemble des factures énergétiques sur les trois dernières années et permet d'établir un état des lieux et d'identifier les postes les plus énergivores. Ce bilan est accompagné d'un plan d'actions hiérarchisé s'inscrivant dans une démarche environnementale. Deux bilans énergétiques supplémentaires ont vu le jour pour les communes de Sablonceaux et d'Arces-sur-Gironde. Chaque année, une nouvelle analyse des consommations et dépenses énergétiques est réalisée pour l'ensemble des communes ayant bénéficié d'un bilan énergétique. Cet examen permet d'évaluer les actions menées et d'en mesurer les résultats ;
- **des campagnes de régulation en développement.** Cette initiative a pour but l'optimisation de la régulation du chauffage dans certains bâtiments des collectivités préala-

blement ciblés en s'appuyant sur une double campagne de mesures de température en période hivernale. Trois communes ont profité de ce service en 2017 ; à savoir la commune d'Épargnes (groupe scolaire, mairie), Saint-Palais-sur-Mer (groupe scolaire) et Corme-Écluse (groupe scolaire). Très rentable et demandant de faibles moyens, le travail sur ce champ est bien souvent une des priorités des pistes d'amélioration ;

■ **étude thermographique.** La CARA dispose d'une caméra thermographique infrarouge depuis plusieurs années. Cet outil permet de mettre en évidence de manière qualitative certaines anomalies thermiques de l'enveloppe d'un bâtiment. L'utilisation d'un tel outil a permis au conseiller énergie d'effectuer une analyse thermique du groupe scolaire de la commune de Meschers-sur-Gironde et ainsi proposer une démarche corrective à la commune ;

■ **éclairage intérieur des bâtiments.** Des logiciels d'aide à la conception d'éclairage permettent de simuler l'impact d'un ensemble de luminaires dans un environnement donné. L'élaboration des études photo-

métriques prend donc en compte l'ensemble des éléments permettant une mise en place optimale. La commune des Mathes a bénéficié de cette aide pour moderniser le système d'éclairage de la mairie en janvier. Ce diagnostic a permis de définir les interventions nécessaires afin de garantir un éclairage intérieur conforme à la norme EN 12464-1.

ESPACE INFO ÉNERGIE (EIE)

L'EIE de la CARA a pour mission de sensibiliser, d'informer et d'aider gratuitement et de manière neutre et indépendante le grand public sur toutes les thématiques liées à l'énergie. Il couvre les 34 communes du territoire ainsi que la Communauté de Communes du bassin de Marennes. En 2017, cela représente 400 contacts directs (téléphone, rendez-vous, courriels), essentiellement de particuliers et 294 contacts indirects (animations, salons, conférences, etc.). Sur 400 contacts, 125 personnes ont consulté plusieurs fois l'EIE, soit 31 %.

Zoom sur la quinzaine de la rénovation énergétique

En octobre, un atelier « achat-rénovation énergétique, les différents travaux et points importants de vigilance » s'est déroulé autour d'une maquette pédagogique. Des exercices ludiques ont permis de découvrir simplement les différentes techniques de rénovation énergétique et les performances à atteindre.

Des réunions publiques d'information en partenariat avec des professionnels de la Fédération française du bâtiment ont été l'occasion de présenter les travaux de rénovation énergétique ainsi que les subventions à La Tremblade, Saujon, Cozes et Royan.

Lors de la visite de l'usine de fabrication de menuiseries Prince, fabricant de fenêtres et portes en PVC entièrement recyclable, les experts présents ont répondu aux questions du public sur le vitrage et le PVC, sur les différentes caractéristiques des fenêtres (thermique, mécanique, étanchéité à l'air, apports solaires) et les points de vigilance à avoir lors de la pose de menuiseries.



Présentation de la chaufferie bois de Saint-Sulpice-de-Royan



Antoine Bigot

PLAN PLAGE TERRITORIAL (PPT)

Depuis 2011, la CARA s'est engagée dans une stratégie d'aménagement durable de l'espace littoral. Le plan plage territorial (PPT) qui figure parmi les projets structurants du territoire, se définit comme un outil de gestion intégrée des zones côtières. Il participe à la valorisation de la frange littorale en conciliant accueil du public et préservation des espaces naturels sensibles. Le programme d'actions adopté en 2014 apporte des réponses aux problématiques identifiées dans le diagnostic. La concertation et la mobilisation des acteurs locaux contribuent à la réalisation de nombreuses actions. La CARA a investi près de 100 000 euros en quatre ans pour développer des actions d'aménagement, de sécurité, de protection des espaces naturels et de sensibilisation des usagers.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS AUX ABORDS DES PLAGES

■ **Réactualisation du marquage des lignes forestières.** Des points de repère, calés sur la numérotation des lignes forestières, ont été créés aux bords des plages sur le massif de la Coubre et des Combots d'Ansoine afin que le public puisse indiquer sa position lors d'accidents nécessitant une intervention d'urgence. Au printemps de chaque année, le dispositif fait l'objet d'un inventaire précis de manière à s'assurer de sa fonctionnalité pour la période estivale.

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO À DESTINATION DES PLAGES

■ **Aménagement de parcs à vélos près des plages.** LA CARA facilite la pratique du vélo aux abords des plages en continuant d'aménager

des parcs à vélos au niveau des plages naturelles du territoire. Des comptages réguliers sont effectués au cours de la saison pour évaluer la capacité d'accueil de chaque zone de stationnement et définir si cela répond au besoin. En 2017, 200 places vélos supplémentaires ont été aménagées au phare de la Coubre et à la Bouverie. Aujourd'hui, le massif compte 1 200 places de stationnement pour les vélos.

COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC SUR LES PROBLÉMATIQUES LITTORALES

■ **Guide pour les usagers.** La CARA a créé un guide pratique des plages en 2016. Il a été imprimé à 5 000 exemplaires et distribué dans les offices de tourisme, dans les mairies et par la CARA (siège social, postes de secours,...). Il donne des conseils de prévention à la fois sur les risques et sur l'environnement (présence des chiens sur les plages,



Gaelle Perrochon

définition de la laisse de mer...). Un volet loisirs, une sensibilisation sur les pratiques de pêche et une communication sur les modes de déplacement ont été ajoutés pour la saison 2017.

■ Intégration d'un volet littoral sur le site internet de la CARA.

L'ensemble des informations figurant dans le guide pratique des plages a été relayé sur le site internet de l'agglomération. Ainsi, la CARA sensibilise les usagers sur la gestion des déchets sur les plages, l'érosion, la qualité des eaux de baignade, le nettoyage des plages, ...

■ Étude sur l'impact de la présence des mégots de cigarettes sur les plages afin d'améliorer la gestion.

Une étude a été menée par la CARA pendant les vacances de Pâques sur la problématique des mégots de cigarettes abandonnés sur les plages. La présence de ces déchets sur le littoral ne résulte pas uniquement d'un abandon massif sur les plages. Les études ont montré que le réseau pluvial (par conséquent, l'arrière plage) draine ce type de micro-déchets. Ainsi, il faut développer la communication pour que l'usager prenne conscience qu'un

mégot jeté au niveau d'un caniveau peut très rapidement voyager vers la mer. Un plan d'actions sur cette thématique va être développé en 2018. Des actions complémentaires de sensibilisation seront proposées (distribution de cendriers de poche, pose de cendriers géants dans les lieux de vie,...).

DÉVELOPPER LA CHARTE D'ÉQUIPEMENT DU PLAN PLAGE TERRITORIAL

Pose de panneaux d'information et de sensibilisation sur les plages de Royan.

La CARA et la commune ont travaillé en partenariat pour développer une signalétique de plage de qualité. Elle répond aux exigences de la charte graphique du plan plage territorial. Elle est également conforme au cahier des charges du label « pavillon bleu » qui demande de sensibiliser l'usager à l'environnement littoral et d'intégrer un schéma d'organisation de plage. Cette signalétique qui est une version condensée et simplifiée des arrêtés municipaux va être développée sur l'ensemble des plages. L'objectif est de créer une identité de territoire.



Julien Grossin



Alexandre Garcia

GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le service gestion des espaces naturels sensibles (ENS) voit son activité scindée en deux grandes approches : les espaces verts pour lesquels 48 sites sont à entretenir, et les espaces naturels répartis sur 32 sites. La compétence « lutte contre les espèces nuisibles » fait également partie des actions mises en œuvre par le service.

LES ESPACES VERTS

■ Le patrimoine de la CARA évolue en permanence et le service ENS intervient sur une quarantaine de sites, et notamment : les déchèteries, les logements saisonniers (Cozes, La Tremblade et Semussac), les parcs d'activités économiques, le site de Béthanie à Saint-Palais-sur-Mer, les divers terrains et délaissés de rocade, le siège et les antennes de la CARA et les réserves foncières.

Les équipes effectuent des passages réguliers, au fil des saisons et des besoins en termes de tontes, coupes, tailles, entretien, débroussaillage....

LES ESPACES NATURELS

Par convention de gestion, la CARA est en charge de sites appartenant au Conservatoire du Littoral (CDL), à l'Office National des Forêts (ONF) ou au Département.

■ **Forêt de la Coubre**
Convention sur l'accueil du public CARA - ONF. Initiée en 2013 et renouvelée en 2016 pour trois ans, « l'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif de la Coubre » fait l'objet d'une

convention entre l'Office National des Forêts (ONF) et la CARA.

La CARA assure, par cette convention, l'entretien de 48 km de pistes cyclables, de 19 parkings et le nettoyage d'une soixantaine de conteneurs de déchets.

Parallèlement, elle participe financièrement à la création et l'entretien des équipements de ce massif (à hauteur de 60% des dépenses d'investissement et de 30% des dépenses de fonctionnement) avec un plafond annuel de 60 000 €.

C'est dans ce cadre que les opérations suivantes ont notamment été réalisées en 2017 :

■ réfection partielle du parking de la Bouverie, mise en place de signalisation, de tables et de bancs, de garages à vélos, d'équipement pour les halte-chevaux ;

- abattage d'arbres dangereux, pose de barrières, marquage au sol et signalétique ;
- entretien des abords des pistes cyclables, équestres, pédestres et du circuit VTT ;
- entretien et canalisations des flux d'accès aux postes de secours du Phare de la Coubre, de la Bouverie et de la Pointe Espagnole ;
- dessablage et pose de caillebotis.

■ Combats d'Ansoine

Convention tripartite de gestion CARA – Conservatoire du littoral (CDL) – ONF, signée en avril 2012 pour six ans.

Elle concerne les **973 hectares du site des Combôts d'Ansoine** et en définit la gestion confiée à la CARA pour le balayage des parkings et des pistes cyclables, le ramassage des déchets et débris divers, le marquage au sol, la pose et remplacement de plots, barrières, ganivelles, panneaux et portiques.

En avril 2017, un avenant à cette convention permet à la CARA d'assurer une mission de surveillance du site de Bonne Anse, voisin des Combôts d'Ansoine.

De plus, un rapport sur la défendabilité du massif forestier a été réalisé conjointement avec le SDIS et présenté aux élus, à l'ONF et au Conservatoire du littoral.

Ce travail débouchera sur des actions de gestion destinées à garantir les opérations de secours en cas d'incendie majeur.

■ Espaces naturels sensibles du département de la Charente-Maritime

Convention « **contrat d'objectifs** » CARA – Conseil départemental (sur tout le périmètre CARA). La convention a pour objet de définir « le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminements ».

Renouvelée en 2017 pour un an, les sites concernés en terme de gestion courante sur le territoire de la CARA sont les **ENS de la Cèpe (La Tremblade) et la falaise du Caillaud à Talmont-sur-Gironde (jardin pédagogique), les**

Balcons de l'Estuaire, la Vélodyssée (40km) et les cheminements Rives de Gironde (46km) et Rives de la Seudre (34km).

De nouveaux tronçons ont été réalisés et entretenus en 2017 sur les communes de Mortagne-sur-Gironde et Floirac.

L'année a également été marquée par des épisodes de tempêtes et des forts coefficients de marée provoquant des dégâts et nécessitant l'intervention de nos services.

En parallèle, le Département travaille sur l'élaboration d'un schéma directeur départemental des ENS qui redéfinira les grandes lignes de gestion des sites cités ci-dessus.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES



Antoine Bigot

Démoustication

■ Chenilles processionnaires

Depuis 2015, la CARA remet aux particuliers qui le souhaitent (pour leur domaine privé) et sur simple demande, un éco-piège permettant de retenir les chenilles lors de leur descente en procession. N'atteignant pas le sol, elles ne peuvent s'enterrer pour former leurs chrysalides ; le piège permet ainsi de couper le cycle naturel de cette espèce reconnue nuisible.

41 pièges ont été distribués en 2017, contre 70 en 2015 et 118 en 2016.

Afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires, la mise en place de nichoirs sur le domaine public appartenant aux communes, est également un moyen de lutte écologique.

■ Ragondins et rats musqués

La Fédération des groupements de lutte contre les organismes nuisibles (FDGDON) se voit confier par convention (signée en 2016 pour deux ans), la mise en œuvre de la lutte contre les rongeurs aquatiques.

En 2017, une nouvelle organisation a été définie : elle s'appuie sur l'implication des chasseurs dans la destruction du nuisible et sur l'incitation au piégeage volontaire.

L'animation de ce réseau a conduit à un bilan conséquent : 1 492 ragondins et 86 rats musqués (2016 : 463 ragondins et 44 rats musqués) **soit un total de 1 578 rongeurs aquatiques nuisibles.**

■ Démoustication

L'Établissement interdépartemental de démoustication (EID) est en charge des campagnes contre les moustiques. La CARA apporte un soutien financier (avec le Conseil départemental) pour la lutte contre cette espèce sur son territoire.

L'EID intervient sur plusieurs départements, du Morbihan à la Gironde. Son rapport d'activité est disponible en ligne, sur www.eid.fr

■ Frelons asiatiques

La collaboration aux opérations de lutte à titre expérimental contre le frelon asiatique a été intégrée aux nouveaux statuts de la CARA, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

L'expérimentation menée sur la commune de Chaillevette a été reconduite et amplifiée. Douze dispositifs conçus avec des matériaux de récupération par les agents de la CARA ont été répartis chez des particuliers volontaires pour capturer les reines fondatrices (seules en vol au printemps et en recherche de glucides pour construire leur nid, puis pondre leurs ouvrières) ; **603 fondatrices**, contre 355 en 2016, ont été capturées pour le seul secteur de Chaillevette, entre avril et juin 2017.



NATURA 2000

La zone Natura 2000 n°36, située sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, comprend la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Estuaire de la Gironde, marais de la rive nord ». Les périmètres de la ZPS et de la ZSC se superposent, formant un vaste territoire Natura 2000 au sein duquel 20 communes sont présentes.

En cette troisième année d'animation Natura 2000, clôturant ainsi la première phase d'animation du site, la CARA a concentré son action sur la sensibilisation des usagers et la mise en place de gestion écologique des milieux naturels.

La sensibilisation des écoliers et du grand public s'est notamment déroulée au cours des journées événementielles comme « la journée mondiale des zones humides » et « la fête de la nature », dont c'était la première édition en pays royannais. Cette dernière manifestation a rassemblé sur deux jours près de **300 écoliers et 150 participants**. Au programme, de nombreux

ateliers thématiques ont été proposés grâce à l'investissement de **14 structures partenaires** et la présence d'un marché de producteurs locaux.

La publication de deux nouvelles lettres d'information « Focus Natura 2000 » a permis de maintenir la diffusion des informations sur les actualités et les enjeux du site Natura 2000. La première concernait les amphibiens et la gestion cynégétique du domaine public fluvial alors que la deuxième portait sur les passereaux paludicoles et la présentation du premier contrat Natura 2000 signé conjointement par les communes de Saint-Georges-de-Didonne et Meschers-sur-Gironde.

L'accompagnement des porteurs de projets sur les dossiers environnementaux d'évaluation des incidences a une nouvelle fois été important en 2017, avec une soixantaine de projets qui ont reçu un appui technique de la chargée de mission Natura 2000 avant instruction des dossiers par les services de l'État.





Alexandre Garcia

L'année 2017 a surtout été marquée par la mise en œuvre des premiers outils de contractualisation permettant le maintien en bon état des habitats d'intérêt et par conséquent la préservation des espèces patrimoniales les fréquentant :

- la commune de **Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet** est le premier acteur du territoire à avoir adhéré à la **charte Natura 2000** – elle s'engage ainsi pour cinq ans à entretenir de façon raisonnée les chemins et haies présents sur son territoire.
- les communes de **Meschers-sur-Gironde** et **Saint-Georges-de-Didonne** se sont engagées à travers

la signature d'un **contrat Natura 2000 d'environ 53 000 €** pour la protection des dunes embryonnaires et mobiles en mettant en place des barrières girondines.

La Pointe de Suzac a elle aussi pu bénéficier de ce contrat permettant la préservation de ses pelouses calcicoles menacées par la surfréquentation. Grâce au contrat Natura 2000, 70% du coût de ces actions sera prise en charge par l'Union Européenne.

- le **Conservatoire Régional des Espaces Naturels** a pu lui aussi bénéficier de cet outil, avec 100% de

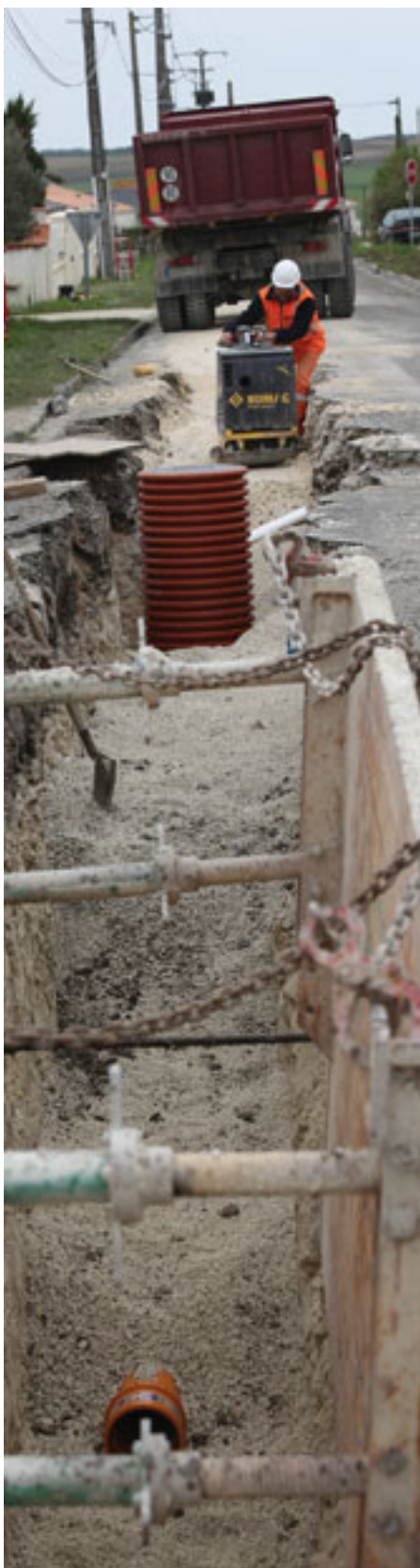
prise en charge grâce à son statut d'association. Le CREN s'engage ainsi pour cinq ans dans la **gestion pastorale des pelouses calcaires** du coteau de Moquesouris à Épargnes.

Un **bilan triennal** a été présenté en fin d'année à tous les membres du comité de pilotage. L'animation ayant été jugée importante et efficiente par les services de l'État, la **CARA a été réélue pour trois nouvelles années d'animation** avec pour objectif principal la mise en œuvre de nouveaux contrats Natura 2000 et la signature de nouvelles chartes.



DR

ASSAINISSEMENT



Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.

L'assainissement est une compétence phare de l'Agglomération, à l'origine même de l'intercommunalité depuis près de cinquante ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants, et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 34 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif (33 communes au 1^{er} janvier 2018 suite à la fusion de Floirac et de Saint-Romain-sur-Gironde).

Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 10 agents au 31 décembre 2017, dont la chef de service-DGST. En 2017, son activité s'est traduite notamment par :

- plus de 4 300 courriers envoyés et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...
- 6 réunions de la commission assainissement présidées par Jean-Marc Bouffard,

vice-président délégué, et 2 réunions de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL » ;

- 15 délibérations votées par le conseil communautaire (validation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, programmation de travaux 2018, tarifs 2018, acquisitions de terrains...).

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif concerne les zones urbaines : les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, Filtres Plantés de Roseaux...).

Environ 93 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service ce qui représente **78 300 abonnés** au 31 décembre 2017 (958 abonnés de plus qu'en 2016 soit 1 % de hausse).

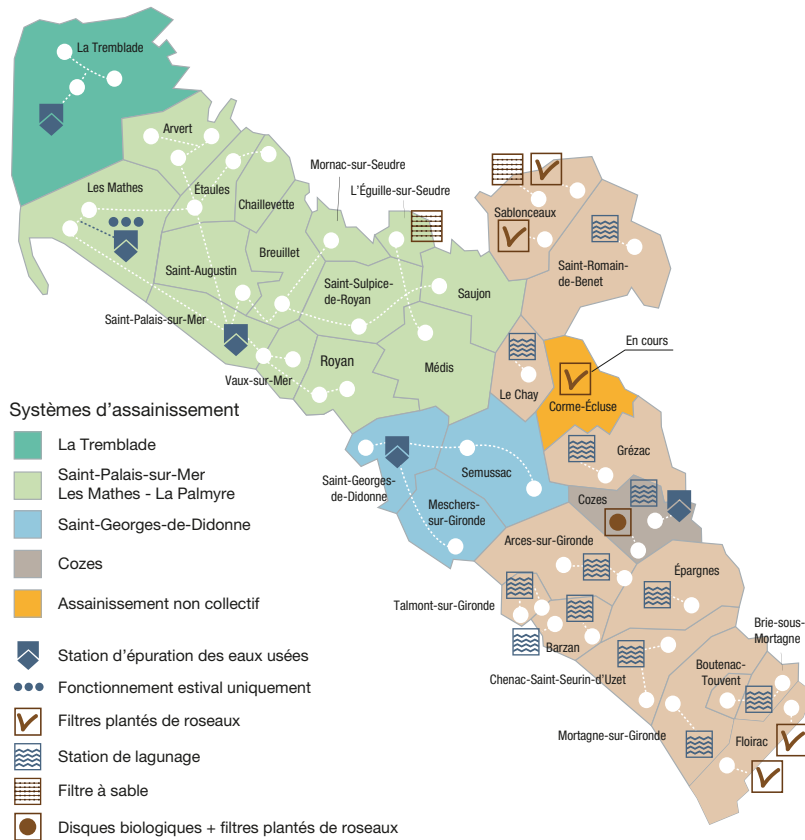
Le réseau

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 969 km de canalisations (721 km en gravitaire et 248 km en refoulement) ;
- 407 postes de refoulement dont la moitié est télésurveillée et 33 sont équipés de groupes électrogènes ;
- 36 unités de lutte contre les odeurs.

Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

Carte des équipements d'assainissement collectif



Les unités de traitement

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- **5 stations d'épuration (STEP) :** Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, Cozes et La Tremblade ;
- **12 lagunes :** Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne /Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/ Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- **4 filtres plantés de roseaux :** Floirac / Fiolle, Floirac / Mageloup, Sablonceaux /Saint-André et Sablonceaux / Toulon-Chez Chailloux ;
- **2 filtres à sable :** L'Éguille-sur-Seudre / Les Métairies, Sablonceaux / Le Pont ;
- **1 disque biologique + filtres plantés de roseaux :** Cozes / Javrezac.

À noter en 2018 :

- mise en place du réseau public d'assainissement dans le centre bourg de Corne-Écluse à venir avec la création

d'une unité de traitement de 700 EH par filtre planté de roseaux ;

- suppression de l'unité de L'Éguille-sur-Seudre / Les Métairies.

QUELQUES CHIFFRES :

Assainissement collectif

- **326 545 équivalents habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages ; environ 5,4 millions m³ d'eaux usées épurées au total ;**
- **Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de plus de 3 200 hectares avec 60 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la Chambre d'agriculture. En 2017, 11 847 tonnes de boue ont été épandues soit plus de 3 300 tonnes de matières sèches. Les boues issues du curage de deux lagunes ont également été valorisées en épandage agricole (61 tonnes de matière sèche).**
- **8 195 m³ de matière de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans deux stations d'épuration (4 229 m³ à Saint-Georges-de-Didonne et 3 966 m³ à La Tremblade).**

La CER gère nos ouvrages

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été confiée par délégation de service public à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'Agglomération reste propriétaire des ouvrages. Après mise en concurrence, le contrat d'affermage a débuté le 19 août 2006 entre la CER et la CARA, pour une durée de 12 ans. Un avenant a été conclu en décembre 2012, sans augmentation de tarif, pour intégrer les nouveaux équipements ainsi qu'une refonte du règlement du service.

Les faits marquants de l'exercice

■ Validation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées le 17 juillet 2017

Le **but d'un schéma directeur** est, sur la base d'un diagnostic complet et détaillé des réseaux et des unités de traitement de :

- **définir la politique en matière d'assainissement des eaux usées de la CARA à l'horizon 2030 ;**
- **définir une stratégie opérationnelle** pour garantir la protection du milieu naturel, la qualité des eaux et la continuité des activités qui y sont liées et un service de qualité pour les usagers en prenant en compte les évolutions projetées de la population et de l'urbanisation sur le territoire ;
- **établir un programme d'actions** hiérarchisées et chiffrées (études complémentaires, travaux de réhabilitation et d'amélioration de l'existant, construction de nouveaux ouvrages...).

Après :

- plus de 18 mois d'études par les bureaux d'études IRH et HECA,
- de nombreuses investigations de terrain et réunions techniques,
- 9 réunions du comité de pilotage (réunissant des élus de la CARA, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'ARS, le Conseil départemental, la DDTM 17, l'IFREMER, le Syndicat des Eaux 17),
- 4 réunions de la commission assainissement de la CARA,
- 1 présentation devant la commission consultative des services publics locaux puis devant le bureau communal,

Le nouveau SDAEU a été validé par délibération du conseil communautaire de la CARA le 17 juillet 2017.

Bilan du diagnostic et des projections : les infiltrations d'eaux claires parasites sont importantes dans les réseaux et leur réduction devra être une des priorités. **Les unités de traitement sont suffisamment dimensionnées pour traiter les eaux usées de la CARA à l'horizon 2030, y compris en été,** malgré la hausse importante de la population.

Les orientations, le programme d'actions à réaliser prévoient notamment :

- **la recherche et la réduction des infiltrations d'eaux claires parasites dans les réseaux** (études complémentaires dans les secteurs sensibles puis réhabilitation des réseaux les plus impactant) ;
- **la construction d'une nouvelle station d'épuration de 24 000 EH à La Tremblade,** en remplacement de l'existante ;
- **la mise en service toute l'année de la STEP des Mathes** (en y dirigeant l'hiver les eaux usées des communes d'Arvert, Chaillevette, Étaules ainsi que Les Mathes et en été uniquement Les Mathes/La Palmyre) ;
- **la poursuite de la sécurisation des réseaux de transfert intercommunaux ;**
- **l'optimisation du traitement contre l'H2S ;**
- **l'extension des réseaux dans les secteurs le justifiant** selon les zonages d'assainissement en cours de révision ;
- **la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole ;**
- ...

C'est un **budget global de 67,5 millions d'Euros HT** que la CARA prévoit à l'horizon 2030 soit un investissement annuel moyen de 4,5 à 5 millions d'Euros HT pour poursuivre sa volonté de disposer d'un assainissement performant et de haute qualité au service de l'environnement et des habitants.

■ **Mise en place du réseau d'assainissement et d'une unité de traitement pour le hameau de Javrezac à Cozes**

L'assainissement collectif a été installé sur le hameau de Javrezac à Cozes avec la mise en place d'environ 1 200 m



de réseaux, un poste de refoulement et une unité de traitement dimensionnée pour 140 équivalents-habitants constituée de disques biologiques suivis par des filtres plantés de roseaux. Trente-six branchements ont été créés pour permettre le raccordement des habitations.

Le budget global de ces travaux s'élève à 490 000 € HT.

■ **Suppression de l'unité de traitement de Puyrenaud à Semussac**

Du fait de l'urbanisation importante des hameaux de Trignac – La Vallade à Semussac, l'unité de traitement devenait inadaptée. De ce fait, elle a été mise hors service et remplacée par un poste de refoulement acheminant les eaux usées dans le réseau du bourg via une canalisation de 1 200 m pour être ensuite traitées sur la station d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne. Ces travaux ont coûté 161 000 € HT.

■ **Révision des modalités de la PFAc**

La délibération du conseil communautaire du 17 juillet 2017 est venue modifier les modalités de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAc) instaurée par la délibération du 29 juin 2012. Pour les immeubles produisant des eaux usées domestiques, son montant a été fixé à 1 000 € par nouvel immeuble d'habitation ou par nouveau logement se raccordant au réseau public d'assainissement.

Des investissements importants

Le 18 novembre 2016, le conseil communautaire a voté **une programmation de travaux 2017 pour un montant total de 3 168 040 € HT** (2 034 540 € HT pour les collectes, études, extension ou création de l'assainissement et 1 133 500 € HT pour les travaux de réhabilitation).

■ **Extension de réseau** notamment Le Chay (rue des Robins et rue de la boulangerie) ; Corme-Écluse (centre bourg avec la création d'une unité de traitement) ; Médis (Hameau de Chaillonnais) ; ...

■ **Réhabilitation de réseau** notamment L'Éguille-sur-Seudre (rue de Bertrand) ; Saint-Sulpice-de-Royan (avenue Pasteur) ; Semussac (chemin du Trésor) ; ...

La redevance assainissement

Le prix pour la collecte et le traitement des eaux usées s'élève en 2017 à 2,09 € TTC / m³ (comprenant la part de la collectivité et la part du délégataire, mais hors redevance Agence de l'eau) sur une base de consommation annuelle de 120 m³ (rappel 2016 : 2,19 € TTC/m³).

Il y a eu une baisse en 2017 de la redevance assainissement à la fois pour la part collectivité mais aussi pour la part délégataire.

Soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne apporte un soutien financier à notre collectivité notamment dans le cadre des aides à la performance épuraire. En 2017, son montant a été de 377 031,00 € (aide correspondante à l'activité 2016).

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif (ANC) concerne les zones d'habitat dispersé : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...). Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

Les usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement. 5 588 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.

Comme imposé par la réglementation,

le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération **deux missions principales :**

- **l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter ;**
- **la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations.**

Ces diagnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes. En 2017, ont été réalisés :

- 131 contrôles des nouvelles installations mises en service et contrôlées conformes (141 en 2016) ;
- 222 contrôles des installations existantes dont 183 dans le cadre de ventes immobilières (200 en 2016 pour 144 ventes).

Les redevances ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 19 décembre 2016 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

Subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Au titre des contrôles réalisés par le SPANC, l'Agence de l'eau a apporté en 2017 une aide financière de 27 322 € pour l'activité de 2016.

ET EN 2018...

Assainissement collectif

- Premières actions issues du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Sont prévus notamment le diagnostic des réseaux pour réduire les entrées d'eaux claires parasites à L'Éguille-sur-Seudre, le lancement de l'étude de faisabilité de la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole...

- Début des travaux de mise en place du réseau et la création d'une unité de traitement pour le bourg de Corme-Écluse.

Pour un montant global de plus de 2 millions d'€ HT il s'agira d'installer 5 km de réseaux, 4 postes de refoulement et 159 branchements. Les eaux usées collectées seront traitées par des filtres plantés de roseaux dimensionnés à 700 équivalents-habitants (une extension à 950 EH sera possible dans le futur).

- Réhabilitation du réseau de refoulement issu du poste de refoulement de Champ de Foire à Royan au niveau de l'avenue de Paris-boulevard de Cordouan.

Ces travaux d'un montant de 1,3 millions d'€ HT consistent à réhabiliter 1,4 km de canalisations de diamètre 500 mm. Près de 350 m seront réalisés en tranchées ouvertes alors que plus d'1 km sera remis en état grâce à du chelmoisage (gainage). Le planning des travaux a été adapté aux contraintes fortes de ce secteur très touristique.

- Révision des 33 zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif après enquête publique.

Dans le cadre de la révision du schéma directeur d'assainissement et pour prendre en compte les évolutions démographiques et de l'urbanisation, il est procédé, en concertation avec chaque commune, à la révision des zonages d'assainissement. Une enquête publique sera organisée afin de recueillir l'avis des habitants puis les nouveaux zonages seront soumis à approbation du conseil communautaire avant d'être rendus opposables aux tiers par arrêté du président et annexés aux documents d'urbanisme.

- Réalisation de l'étude pour le dossier de demande d'autorisation environnemental du système d'assainissement Saint-Palais / Les Mathes.

Conformément aux obligations fixées par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015, un nouveau dossier de demande d'autorisation sera transmis aux services de l'État en août 2018.

- Renouvellement de la DSP pour la gestion des réseaux et des unités de traitement de la CARA.

Le contrat avec le délégataire actuel arrivant à son terme, la procédure de renouvellement de la délégation de service publique pour la gestion des réseaux et des unités de traitement de la CARA sera lancée.

Assainissement non collectif

- Campagne de diagnostic de fonctionnement des installations d'ANC des cabanes ostréicoles et de loisirs situées le long de la Seudre

- Campagne de diagnostic de bon fonctionnement des dispositifs d'ANC sur la commune de Saint-Romain-de-Benet

La CARA développe





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2017, l'action économique de la CARA a été marquée par le transfert des zones d'activités communales, conséquence de la Loi NOTRe, et par la première année de pleine activité de la Plateforme Entreprendre.

LA CARA, SEULE COMPÉTENTE POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Un chantier complexe, mais réussi : le transfert des zones d'activités économiques communales

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques » a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Ainsi, ce sont 20 zones d'activités jusqu'ici communales qui sont entrées dans le champ d'action de l'intercommunalité. Très différentes par leur taille (de 2 à 55 ha), leur vocation (commerciale,

artisanale, etc.), leur ancienneté (de quelques années à plusieurs décennies), elles ont nécessité un important travail d'inventaire, réalisé par le bureau d'études interne de la CARA. Ont ainsi été recensés – et qualifiés – les voiries, les espaces verts, les équipements d'éclairage, de traitement des eaux, de signalétique, etc.

Une fois cet inventaire validé par chacune des quinze communes concernées, une méthodologie de calcul des charges liées à ce transfert de compétence a été élaborée, discutée avec les communes et appliquée à chacun des vingt sites. Finalement, le 22 septembre 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a adopté à l'unanimité le rapport présentant ces éléments. Dans les trois mois réglementaires, ce rapport a été ratifié par la majorité qualifiée des communes.

En parallèle, une évaluation de la valeur vénale des terrains encore disponibles à la

commercialisation sur ces zones d'activités – eux aussi transférés – a été réalisée. Sans attendre, la CARA a proposé aux communes des conventions de prestations couvrant les frais de maintenance des zones économiques pour l'année 2017.

La poursuite de la commercialisation des parcs d'activités communautaires

Si le transfert des zones communales a fortement occupé le service, la commercialisation des parcs d'activités déjà communautaires avant 2017 s'est poursuivie, voire amplifiée :

- **PAE La Roue 2 (Saujon).** Engagée en 2016, la commercialisation du PAE La Roue 2 s'est poursuivie en 2017. La vente d'un terrain à la société Boulesteix Collection (fabrication de sculptures et objets décoratifs) a été menée à bien. L'implantation d'un autre projet artisanal a été engagée. Dans le même temps, les premières entreprises du parc ont ouvert leurs portes et installé les premiers salariés du site : Isonuef (bâtiment) et Athanor Seme (vente de jouets et équipements ludiques).
- **PAE Les Justices 2 (Arvert).** Achevée au printemps 2017, la zone des Justices 2 permet de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs de la presqu'île. Sa vocation est multiple : industrielle, artisanale, tertiaire et de loisir. Sur 1,8 hectare, elle accueillera prochainement une double déchèterie, pour particuliers et professionnels. Les acquisitions de terrain par des entreprises ont été initiées et une vente menée à bien, permettant l'ouverture dès le printemps 2018 de la première brasserie artisanale du territoire de la CARA (marque « La Palmyre »). D'autres projets, davantage tournés sur les métiers du bâtiment, devraient aboutir en 2018.

PLATEFORME ENTREPRENDRE

2017 marque la première année d'activité de la Plateforme Entreprendre, avec le renforcement et le développement des partenariats, la structuration de l'accompagnement de porteurs de projets, et le lancement de nouveaux axes événementiels.

Fédérer les acteurs économiques

La Plateforme Entreprendre garantit, pour chaque porteur de projet, de trouver un accompagnement spécifique, qualifié et efficace. Elle mobilise les compétences de ses partenaires et fédère les acteurs économiques du territoire.

Ainsi, la CARA anime un partenariat auprès de 40 structures. Après une rencontre individuelle de chacun d'entre eux, un travail coopératif a permis la rédaction de la charte de la Plateforme Entreprendre qui définit les droits et devoirs des porteurs de projets et des partenaires.

La CARA continue de soutenir trois structures d'accompagnement :

- Initiative Charente-Maritime (octroi de prêts d'honneur à des créateurs ou repreneurs d'entreprises) ;
- la Couveuse d'entreprises de Charente-Maritime (CECM, portage d'une phase de « test grandeur nature » du projet en amont de l'immatriculation de l'entreprise) ;
- l'association en faveur de la création de clubs Cigales sur le territoire de l'agglomération. Les Cigales sont des clubs de particuliers qui investissent dans des projets entrepreneuriaux répondant aux valeurs de l'économie solidaire. Deux Cigales sont aujourd'hui actives sur le territoire de la CARA.

Trois structures ont nouvellement conventionné avec la CARA :

- Insertion Poitou Charentes Active (activation de systèmes de garanties bancaires pour des publics ciblés) ;
- Réseau Entreprendre (octroi de prêts d'honneur à des créateurs ou repreneurs d'entreprises) ;
- Transtech (accompagnement de l'idée validation et accompagnement des inventeurs de l'idée au business).

Recevoir, orienter et suivre les porteurs de projets

250 porteurs de projets ont été reçus, orientés et suivis par le service Plateforme Entreprendre en 2017.

Ce volume de projets valide la réalité de l'organisation partenariale mise en place, de manière plus formelle, au cours de cette année. Pour satisfaire les exigences de travail coopératif et

assurer un niveau de réactivité optimisé, le service informatique de la CARA a développé une application spécifique pour suivre le parcours individuel de chaque porteur de projet et partager ainsi les informations clés avec les partenaires sollicités.

Animer l'événementiel en lien avec l'entrepreneuriat

Ouverts au grand public, ou à destination plus ciblée, les événements ont ponctué l'année 2017 :

- **Les Partenariales** : événement bisannuel lors duquel les partenaires économiques sont conviés à réfléchir ensemble sur les axes fondateurs et de développement de la Plateforme (charte de fonctionnement, travail en mode numérique, rayonnement sur tout le territoire et au-delà) ;
- **Les Entrepreneuriales** : événement annuel à destination de porteurs de projets ayant créé, repris ou développé une activité, en vue de créer un esprit de club ;
- **L'après-midi des financeurs** : événement ponctuel mettant en avant les différentes modalités et acteurs du financement ;
- **La Journée de l'entrepreneur.** La neuvième édition de la Journée de l'entrepreneur s'est tenue le 28 novembre 2017 à la Salicorne, à Saujon. Cet événement, organisé par la CARA, a permis la rencontre de trente-cinq exposants avec un public composé de plus de 180 porteurs de projets. **Cette édition a confirmé une organisation en quatre thèmes : accompagnement, financement, aspects sociaux, clubs et réseaux.**

Une table ronde, consacrée à l'enjeu de fidélisation – des clients, mais aussi des salariés – a rassemblé une cinquantaine de participants dans l'après-midi. Puis, en fin de journée, les premières « Entrepreneuriales » ont eu lieu : il s'agit d'une rencontre informelle entre porteurs de projets suivis dans l'année par la Plateforme Entreprendre, destinée à favoriser les synergies et à constituer un effet de « club » entre eux.

La Plateforme Entreprendre est soutenue par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)



DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTRÉICOLE ET RURALITÉ



Expo photo (exploitants du terroir), réalisée par Thibault Stipal

En 2017, le service développement agricole, ostréicole et ruralité a orienté ses démarches collectives vers quatre publics distincts (les écoliers, les consommateurs, les restaurateurs et les producteurs). L'objectif est de faire du territoire une destination économique attractive et reconnue.

Pour la filière agricole, notre axe stratégique est le suivant : « Promotion et valorisation des produits et savoir-faire locaux issus d'une agriculture durable ». Notre économie est particulièrement tournée vers le tourisme balnéaire. Valoriser le volet agricole participe à rééquilibrer les forces du territoire.

DÉCOUVRIR LES « CHAIS D'ICI »

■ Le dimanche 04 juin 2017, pour la troisième édition, huit domaines ont ouvert leurs portes gratuitement au grand public pour faire découvrir les savoir-faire viticoles du territoire. Ils ont effectué des visites de leur domaine. Des dégustations ont été

proposées ainsi que des activités spécifiques tout au long de la journée, afin de créer des rencontres inédites en y adossant des animations notamment culturelles, gastronomiques ou ludiques. La CARA coordonne l'opération et assure sa communication auprès du grand public. En 2017, la fréquentation était en hausse avec plus de 1 750 visiteurs.

SENSIBILISER LES ENFANTS À L'AGRICULTURE ET À L'ALIMENTATION

■ **Interventions en classe.** Le service agricole contribue au programme d'animations pédagogiques « développement durable » de la CARA, avec deux thématiques : « agriculture » et « nutrition-santé ». Sur l'année scolaire 2016-2017, 36 interventions ont été réalisées dans les classes mater-



Alexandre Garcia

nelles et élémentaires du territoire. Des sujets comme la vie cachée du sol, la découverte des quatre saveurs ou encore la saisonnalité des produits sont abordés pour informer, sensibiliser et instruire les enfants.

- **L'école va à la ferme.** Comme chaque année, la CARA a pris en charge la coordination de ce programme, les réservations et le financement des transports de 21 classes. Plus de 570 enfants ont eu l'opportunité de visiter une exploitation agricole ou aquacole parmi les six sites proposés, représentant les différentes filières qui font la richesse du territoire de la CARA.

PROMOUVOIR L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX

- **Édition du livret « La route des saveurs » 2017.** Publié depuis 2003, ce guide promeut la marque « Couleurs et Saveurs » portée par 34 producteurs du territoire Royan Atlantique, membres de l'association Terr'Océannes, pratiquant la vente directe de produits fermiers. Ces derniers s'engagent à proposer des produits locaux et de qualité et à faire découvrir aux visiteurs leurs exploitations, métier et savoir-faire. Ce livret a été édité à 28 000 exemplaires et distribué dans les mairies, les

hôtels et hôtelleries de plein air, les bureaux d'information touristique de la communauté d'agglomération et au réseau de producteurs cités dans ce catalogue. Un large panel de production y est représenté : viticulture, élevage, maraîchage, ostréiculture, horticulture ou encore saliculture, etc.

FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE

- **Concrétisation du groupement de commandes alimentaires à destination de la restauration hors domicile (RHD).** Suite au travail de création du groupement de commandes en 2016, avec pour travaux, la collecte des besoins, la rédaction du marché, les tests à l'aveugle des échantillons, une convention a été signée entre la CARA et l'ensemble des membres du groupement. Ces derniers sont au nombre de 17 (4 cuisines centrales, 4 restaurants scolaires, 2 lycées, 5 collèges et un EHPAD). Accompagnée par le cabinet RNC conseil pour la deuxième année consécutive, la CARA concrétise le groupement, avec un premier marché d'une durée d'un an, effectif du 2 janvier au 31 décembre 2017. Ce dernier mutualise l'achat de denrées alimentaires (20 lots) et de produits d'entretien jetables (1 lot)

nécessaires au fonctionnement des restaurants collectifs du territoire.

La CARA assure le rôle de coordinateur de ce groupement (animation, organisation des réunions techniques, suivi et gestion des réclamations sur la qualité des produits et les services, etc.).

Ce groupement répond à différents objectifs :

1. Respecter le code des marchés publics
2. Mutualiser les pratiques d'achats alimentaires
3. Regrouper les commandes de denrées alimentaires pour obtenir de meilleurs tarifs
4. Donner de la visibilité en terme de débouchés aux producteurs locaux.

INITIER UN ESPACE-TEST EN MARAÎCHAGE BIO



EG



Stéphane Papeau

Un espace-test est un dispositif équivalent à une couveuse d'entreprises. Il permet à des porteurs de projets, non issus du milieu agricole, de se tester au métier d'agriculteur – en l'occurrence au métier de maraîcher bio – pendant une durée maximum de 3 ans, avant de reprendre ou créer son entreprise agricole.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a pour ambition de développer le maraîchage biologique sur son territoire. Elle entend ainsi répondre aux attentes des consommateurs pour une alimentation saine et locale de qualité, qui protège les res-

sources naturelles et l'environnement.

De janvier à juin 2017, la CARA a piloté la réalisation d'une étude de faisabilité en coordination avec les partenaires départementaux de l'installation en agriculture. Cette action a été cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du programme LEADER.

Qui sont ces porteurs de projets ?

Le profil type des porteurs de projet en maraîchage : ils ont moins de 40 ans, sont en reconversion professionnelle, souhaitent s'installer dans un nouveau cadre de vie avec leur famille et devenir maraîcher bio. Deux tiers d'entre eux

ne disposent pas de diplôme agricole. En 2017, ils étaient environ une soixantaine identifiés par les partenaires de l'installation agricole en Charente-Maritime, avec des projets plus ou moins avancés.

L'espace-test pour quoi ? Comment ?

L'espace-test consiste à mettre à disposition des porteurs de projets un lieu et des moyens de production (terre, matériels, bâtiments), un cadre juridique spécifique qui héberge l'activité, appelé « couveuse » et un accompagnement technique professionnel et humain adapté à chaque projet.

Les porteurs de projets sélectionnés pourront s'essayer en autonomie au métier de maraîcher en agriculture biologique et vente en circuits courts. Durant un à trois ans, ils testeront leur projet d'entreprise (production, commercialisation, organisation du travail...) dans un cadre sécurisé. Ils expérimenteront leurs compétences en grandeur réelle et pourront évaluer leurs capacités physiques et financières à exercer cette activité professionnelle.

Ces maraîchers bio à l'essai seront accompagnés par un tuteur professionnel et occasionnellement par différents conseillers techniques. En contrepartie et à l'instar des couveuses d'entreprises dans les autres secteurs d'activités, ces « couvés » ou « entrepreneurs à l'essai » participeront financièrement au dispositif (forfait et pourcentage du chiffre d'affaires réalisé).

La CARA pilotera ce dispositif et assurera la coordination des différents partenaires de ce futur espace-test. Elle réalisera une partie des investissements nécessaires.

Pour l'heure, la CARA est à la recherche d'un lieu pour réaliser ces investissements et créer cet espace-test en maraîchage bio ; l'objectif est un début de fonctionnement au premier trimestre 2019. Cette action est un des objectifs que s'est fixés la CARA dans son projet économique de territoire, adopté en conseil communautaire le 19 décembre 2017.



Laurent Jahier

ÉTUDES PROSPECTIVES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES



Sébastien Husté

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le service des études prospectives et politiques contractuelles (DEPPC) assure la recherche de subventions pour les projets de l'Agglomération. Elle élabore les contrats territoriaux avec l'État, la Région et l'Europe, qui permettent le financement pluriannuel d'opérations structurantes ou de stratégies de développement économique et de cohésion territoriale.

Fin 2017, ce sont :

- 34 demandes déposées auprès du groupe d'action locale (GAL) ;
- 3 comités de programmation organisés ;
- 24 projets en cours d'accompagnement ;
- 8 projets déclarés inéligibles, réorientés ou abandonnés ;
- 2 projets non retenus par le comité de programmation ;
- 5 projets programmés.

Au 31 décembre 2017, le montant de FEADER programmé s'élève à 160 783,64 euros, soit 10% de l'enveloppe globale. En revanche, aucun dossier n'a pu être payé.

EN 2018 :

- Élaboration de la nouvelle contractualisation régionale en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et les communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron.

LE PROGRAMME LEADER* EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES

L'année 2017 marque le début effectif du programme LEADER 2014-2020.

Tout au long de l'année, l'équipe technique du groupe d'action locale (GAL) Royan Atlantique a pris part à différentes formations organisées par la Région Nouvelle-Aquitaine (autorité de gestion des fonds européens) ou à l'initiative du réseau des GAL ex Poitou-Charentes, qui ont facilité la première année de mise en œuvre du programme Leader (aides publiques et réglementation européenne ; contrôle de la commande publique dans le cadre des FESI ; OSIRIS ; aides d'État dans le cadre de l'instruction d'un dossier au titre des FESI ; aides publiques mises en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine).

De même, l'équipe du GAL s'est consacrée à l'assimilation des nombreux points de procédure liés à la mise en œuvre du programme (prise en compte des recettes, plans de financement, notion de financeurs ponctuels, traitement des dépenses de rémunération,...).

Le lancement opérationnel du programme s'est accompagné de la création d'une plaquette de présentation à destination de tous les publics, distribuée à l'ensemble des mairies, membres du comité de programmation et partenaires du GAL ; ainsi que la création d'une page web dédiée au programme LEADER sur le site internet de la CARA (structure porteuse du programme), qui ont permis d'initier le travail de communication sur le programme. Ces actions de communication se poursuivront en 2018.

Après une première année de mise en œuvre, au regard des demandes reçues et des porteurs de projets rencontrés, la stratégie retenue par le GAL semble répondre aux attentes du territoire.

Compte-tenu des exigences administratives liées à la constitution des dossiers de demande d'aide et au traitement des demandes de paiement, et du nombre croissant de demandes déposées, le GAL Royan Atlantique a lancé, en fin d'année 2017, le recrutement d'un gestionnaire dont la mission

principale sera d'assurer le suivi administratif et financier du programme.

LE FEAMP* EN SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE ET DE LA PÊCHE

La mobilisation du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en faveur de projets locaux est devenue effective, le 10 mars 2017, suite à la signature d'une convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le groupe d'action locale pêche aquaculture (GALPA) qui réunit le PETR du Pays Marennes Oléron, les agglomérations Rochefort Océan et Royan Atlantique et les filières professionnelles de la pêche et des cultures marines.

Au cours de l'année, le GALPA a ainsi sélectionné 12 projets locaux qui bénéficieront de subventions européennes d'un montant total cumulé de 251 000 €.

Les projets ont été retenus en fonction de leur capacité à promouvoir et valoriser les produits et les métiers de la mer, à soutenir le développement économique des entreprises et l'emploi généré localement par les filières de la pêche et de la conchyliculture, ou à encourager une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques professionnelles.

LE PROGRAMME « REDÉMARAIS »

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « aménagement durable et préservation du patrimoine littoral » lancé dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020, l'Agglomération Royan Atlantique, en partenariat avec le PETR du Pays Marennes Oléron et l'Agglomération Rochefort Océan, a été retenue pour un projet visant à accompagner le développement des initiatives économiques et des usages durables dans les marais littoraux de Brouage, de la Seudre et de l'Île d'Oléron.

En 2017, la mise en place de ce pro-

gramme est passée par la signature d'une convention avec la préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine ayant pour objet de définir les conditions de mise en œuvre et d'accompagnement par l'État d'un programme d'actions permettant notamment de conduire une expertise juridique ciblée sur les usages des marais, d'améliorer la connaissance des fonctionnalités du milieu par l'acquisition de données et la conduite d'études, mais aussi d'animer le dialogue sur les perspectives d'actions entre les collectivités, les acteurs socio-économiques et les services de l'État.

LE CONTRAT DE RURALITÉ

Sur proposition des services de l'État, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a souhaité s'associer avec le PETR du Pays Marennes Oléron et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour élaborer en commun un contrat de ruralité. Celui-ci a pour objet d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire destiné à améliorer la qualité de vie, la cohésion et l'attractivité des zones rurales, sur la période 2017-2020. En 2017, cette volonté s'est concrétisée par la signature d'une convention financière annuelle qui a permis de sécuriser une enveloppe de l'État de 260 500 € consacrée à soutenir des projets d'investissement portés par les collectivités locales.

* « Projets cofinancés par l'Union européenne » :



La CARA divertit





PROMOTION DU TOURISME

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015 a entraîné de profondes modifications dans l'exercice des compétences des structures intercommunales à compter du 1^{er} janvier 2017. Parmi les conséquences de l'application de la loi, les communautés d'agglomération doivent exercer de nouvelles compétences obligatoires en lieu et place de leurs communes membres, notamment la « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Ce nouveau transfert a pour objectif de favoriser la promotion touristique à l'échelle de territoires plus élargis, tout en encourageant la mutualisation de moyens et de services.

Invités à se prononcer sur le futur schéma d'organisation, les élus de la CARA ont fait le choix de **créer un Office de tourisme communautaire (OTC), intégrant les structures exis-**

tantes et juridiquement porté par un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Ils ont également décidé de retenir « **Destination Royan Atlantique** » comme marque territoriale, et de fixer le **siège de l'Office de tourisme communautaire à Royan**. Les seize bureaux d'information touristique présents sur le territoire ont été conservés sous l'appellation « office de tourisme ». Il a également été acté de transférer à l'OTC les missions régaliennes qui étaient exercées par les offices de tourisme (accueil, information, coordination des acteurs touristiques, promotion), auxquelles s'ajoutent les dispositions prévues par le classement de l'OTC en catégorie 1 (commercialisation, communication, qualité...), permettant ainsi à toutes les communes du territoire de bénéficier des avantages du classement.

CRÉATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'Office de tourisme communautaire « Destination Royan Atlantique » a été créé le 1^{er} janvier 2017 sous la forme juridique d'un établissement public industriel et commercial (EPIC), conformément à une délibération adoptée par les élus communautaires le 23 septembre 2016.

Son comité de direction est composé de 34 représentants du collège des élus communautaires (17 titulaires, 17 suppléants) et de 28 représentants du collège des socio-professionnels (14 titulaires, 14 suppléants). Lors du premier comité directeur du nouvel établissement, le 4 janvier 2017, Jean-Pierre Tallieu, président de la CARA a été élu président de l'OTC. Didier Quentin, député-maire de Royan, a été élu premier vice-président et Philippe Gardreau, maire des Mathes-La Palmyre, second vice-président.

RÉPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Destination touristique de renommée internationale ouverte sur l'Atlantique, le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique possède de nombreux atouts. Ses différentes composantes (balnéaire, ostréicole, et rurale) dévoilent une offre complémentaire.

L'activité touristique est devenue la composante majeure de l'économie du territoire et elle implique, au-delà de sa filière, un tissu d'entreprises de toute nature. Elle représente aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel entre 580 et 620 millions d'euros (estimation 2012), 240 000 lits touristiques marchands et non marchands (39% de l'offre départementale), 36 000 résidences secondaires, soit 41% de l'habitat total de la CARA, 1 500 emplois permanents, 3 300 en été et une fréquentation annuelle de 15,5 millions de nuitées (estimation 2012).

Ce secteur économique majeur se caractérise par une hyper-saisonnalité et une perte de parts de marché dans un environnement très concurrentiel. On constate ainsi une **baisse de la fréquentation depuis plus de 15 ans**, avec une sur-fréquentation en juillet août, mais des parts de marché à gagner sur les ailes de saison.

Dans le contexte très concurrentiel des destinations touristiques nationales et internationales, l'ambition de l'Office de tourisme communautaire est de :

- construire ensemble **une destination d'excellence** pour améliorer notre positionnement ;
- créer **une cohésion d'équipe autour d'un projet fédérateur** en accompagnant l'incontournable adaptation des métiers du tourisme aux nouveaux comportements de consommation des cibles de clientèle ;

- favoriser durablement, **une meilleure répartition des flux touristiques** dans l'espace et dans le temps, conciliant **croissance économique, pérennisation de l'emploi et valorisation de l'environnement**.

CLASSEMENT EN CATÉGORIE 1

Dès sa création, l'Office de tourisme communautaire a fait directement son entrée dans le club des douze offices de tourisme de plus de cinquante salariés sur le territoire national. Les premiers mois ont ainsi été consacrés à la structuration de cet outil mutualisé, confronté à de nombreux défis.

- Au cours de l'année 2017, les 14 sites Internet des offices de tourisme municipaux ont été fusionnés dans un site unique mis en ligne en octobre 2017 ;
- le contenu de l'ensemble des publications touristiques, imprimées à près de 600 000 exemplaires, a été élargi aux 34 communes de la CARA pour les hébergements, la restauration, les animations ou les découvertes ;
- en parallèle, l'OTC a obtenu le 2 octobre 2017 son classement en catégorie 1, indispensable pour le maintien des avantages accordés aux communes classées « station tourisme », comme Saujon ou Saint-Palais-sur-Mer.





Sébastien Hustedé

Port de La Tremblade

GESTION DES PORTS

LA CARA S'ASSOCIE AU DÉPARTEMENT POUR DÉVELOPPER LES PORTS

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a profondément modifié la répartition des compétences entre les collectivités. L'article 22 de la loi NOTRe prévoit notamment que la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports relevant du Département puissent être transférés aux autres collectivités territoriales ou à leurs groupements.

C'est pourquoi la CARA s'est portée candidate pour exercer cette compétence portuaire sur les douze ports départementaux situés sur son territoire. Sous l'égide du préfet de Région, un accord a rapidement été trouvé pour la gestion des ports ostréicoles. Le 14

avril 2017, la commission permanente du Conseil départemental de Charente-Maritime entérinait ce rapprochement en décidant de **créer un syndicat mixte pour les ports de la Seudre** avec la CARA et la Communauté de communes de Marennes, le port de Cayenne intégrant l'escarcelle du nouvel ensemble. Le 29 mai, les élus de la CARA validaient à leur tour les statuts de ce **syndicat mixte, chargé de « contribuer au développement maîtrisé des activités nautiques de loisir tout en préservant et valorisant l'activité ostréicole »**.

Un second syndicat mixte pour les ports de la Gironde

Le 22 septembre 2017, les élus communautaires ont validé la création d'un **second syndicat mixte regroupant le Département et la CARA pour**



Port de Royan

Alexandre Garcia

administrer les ports de Royan et La Palmyre, jusqu'alors détenus par le Département. Plusieurs autres ports de la rive droite de la Gironde, gérés actuellement par le Grand Port Maritime de Bordeaux, sont susceptibles d'intégrer à terme cette nouvelle structure.

Sur la Seudre comme sur la Gironde, le regroupement des moyens et des compétences permettra avant tout d'améliorer et d'harmoniser l'offre de services rendus aux usagers, plaisanciers et professionnels. **En optimisant la gestion des ports, des moyens seront également dégagés pour moderniser les infrastructures** et valoriser les deux estuaires.

CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

Le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre a été officiellement créé le 23 novembre 2017 par arrêté préfectoral, pour une durée illimitée. Son siège est fixé à La Tremblade. Lors du premier comité syndical des ports de l'estuaire de la Seudre, le 14 décembre 2017, Jean-Pierre Tallieu a été élu président du nouveau syndicat mixte, Mickaël Vallet premier vice-président et Fabienne Aucouturier deuxième vice-présidente. La convention de transfert de compétence du département au Syndicat a été adoptée, point de départ

de l'exercice de la compétence par le nouveau syndicat.

Le syndicat mixte est compétent au 1^{er} janvier 2018 sur les onze ports qui lui sont transférés. Il exploite en direct depuis le 1^{er} janvier 2018 les deux ports de La Tremblade ; les neuf autres ports rejoindront au fur et à mesure de la date anniversaire de fin de concession, le giron du syndicat, et au plus tard le 31 décembre 2019. Les conseils portuaires communaux continueront à fonctionner jusqu'aux transferts.

Les onze ports gérés par le Syndicat

L'objet de ce syndicat est d'assurer la compétence prévue par la loi NOTRe. À ce titre, le département de la Charente-Maritime transfère les onze ports suivants :

- La Tremblade : Route Neuve (25 places) / l'Atelier (375 places)
- Arvert : Coux (20 places) / La Grève à Dirée (40 places)
- Étaules : Orivol (55 places) / Les Grandes Roches (60 places)
- Chaillevette : Chatressac (60 places) / Chaillevette (32 places)
- Mornac-sur-Seudre : (65 places)
- L'Éguille-sur-Seudre : (73 places)
- Marennes : Cayenne (427 places)

soit un total de 1 232 places déclarées.

Missions et fonctionnement

L'objet de ce syndicat mixte concerne :

- la mise en place d'une **stratégie portuaire commune et cohérente** ;
- la gestion, l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de l'ensemble de ces ports ;
- l'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, **le développement**, et, le cas échéant, **l'extension des services portuaires** correspondant à ces infrastructures portuaires et les actions d'acquisition foncière et de promotion immobilière dans une logique de développement de l'activité portuaire ;
- toute réalisation d'études intéressant directement ou indirectement son objet ;
- la mise en œuvre de toute prestation de service se rattachant à son objet ;
- d'une manière générale, **contribuer au développement maîtrisé des activités nautiques de loisir** pour ce territoire tout en préservant et valorisant les métiers de la mer, dans le respect du patrimoine paysager et naturel de cet estuaire.

Conformément au Code des transports, le Syndicat mixte est **l'autorité portuaire et l'autorité investie du pouvoir de police portuaire** des ports.



Julia Hesse

CULTURE

À travers sa compétence culture, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique initie et met en œuvre des projets liés au développement, à l'animation et à la valorisation culturelle et patrimoniale du territoire.

En lien avec un réseau d'acteurs locaux et de nombreux partenaires, les actions et événements ainsi mis en place contribuent à fédérer les énergies et à favoriser une dynamique de territoire dans les champs artistiques et culturels variés et ce, au plus près des habitants.

La CARA s'attache, dans chacun de ses projets, à associer l'exigence artistique à l'ancrage territorial.

LA MAISON DES DOUANES : UN NOUVEAU REGARD SUR L'ART ET LE PAYSAGE

En 2017, la CARA a fait revivre l'ancienne Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer en créant un lieu dédié à la culture et aux arts. Ouverte à tous, la **Maison des Douanes offre l'occasion aux artistes contemporains d'exposer leurs œuvres dans un espace privilégié largement ouvert sur le paysage.** La CARA contribue ainsi à la valorisation d'un patrimoine architectural et naturel exceptionnel. Elle maintient là sa volonté de créer des passerelles de rencontre entre le public et le monde artistique contemporain.

Au cours de l'année 2017, la direction des affaires culturelles a finalisé le travail de définition et de recherche des contenus de l'exposition permanente de la Maison des Douanes dédiée à l'essor de la station balnéaire ainsi qu'à l'histoire des douanes, des pilotes de Gironde, des dangers de l'estuaire et du phare de Cordouan. Cette démarche a été menée en lien avec deux historiens locaux.

À l'issue d'un appel à candidature, la première exposition temporaire de la Maison des Douanes a été mise en place avec l'artiste Jephane de Villiers, Guetteur de la mémoire des mondes oubliés. Sculpteur, poète de renommée internationale, il nous invite à quitter notre quotidien pour nous plonger dans une civilisation imaginaire, celle d'un passé où l'homme et la nature ne faisaient qu'un.

Ce sont quelques **10 000 visiteurs** qui ont découvert la Maison des Douanes du 1^{er} juillet au 5 novembre 2017.

La qualité de cette première exposition, de la réhabilitation du lieu et de l'accueil ont été soulignées par le public. Le succès de cette première année d'ouverture est conforté par le fait que d'emblée la CARA a su constituer un vrai public pour le site et la création artistique contemporaine.

Un travail de médiation culturelle a été engagé à destination des écoliers en lien avec l'artiste. Les bases d'une nouvelle collaboration avec l'Éducation Nationale ont ainsi été établies.

Par ailleurs, la vente des billets d'entrée, fixés à 2 € (et gratuits pour les moins de 16 ans) ainsi que des affiches, des catalogues d'exposition et ouvrages de l'artiste, proposés en dépôt-vente, ont généré **plus de 27 400 € de recettes.**

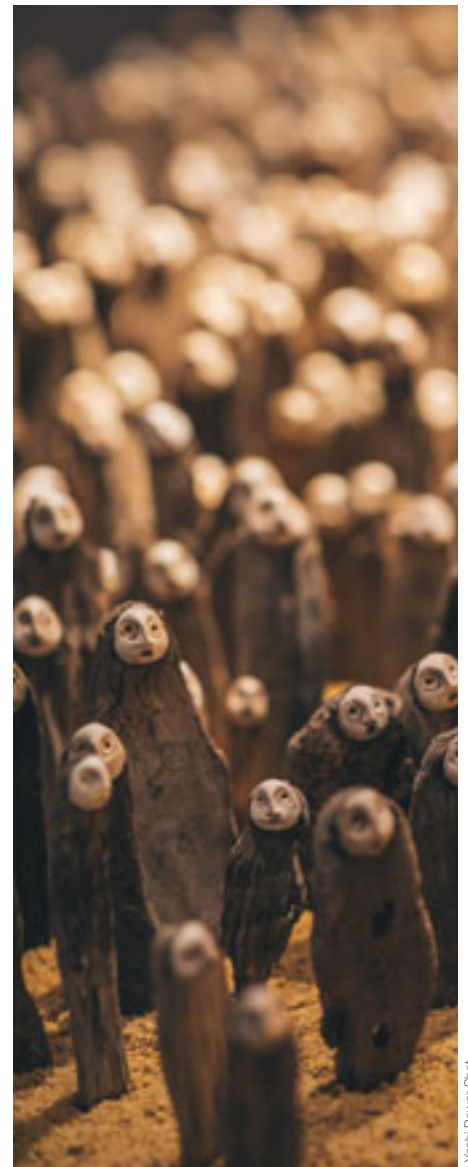
Dès le mois d'octobre, un nouvel appel à candidature a été lancé afin

d'organiser la seconde exposition temporaire de la Maison des Douanes dont l'ouverture a été fixée le 7 avril 2018.

Dans le même temps, la CARA a proposé que soit créé un espace « boutique » dans la partie extension du lieu. La direction des affaires culturelles a engagé une réflexion sur ce nouvel objectif en intégrant tous les aspects d'aménagement, de définition des contenus et de fonctionnement du projet en lien avec les services de la CARA concernés.



Exposition de l'artiste Jephah de Villiers



Yoshi Power Shot



Yoshi Power Shot



Julia Hasse



Yoshi Power Shot



JEUDIS MUSICAUX : 34 CONCERTS POUR 34 COMMUNES

En 2017, la 29^e édition des **Jeudis Musicaux** a enregistré **5 588 entrées** dont 35% vendues à l'avance via les prestataires FNAC & Ticketmaster (moyennant des frais de location).

Cette saison musicale s'inscrit une fois encore comme un événement culturel unique en son genre dans le paysage régional. De juin à septembre, une centaine d'artistes se succèdent afin de mettre le patrimoine culturel en musique tout en favorisant la diffusion culturelle : une programmation de musique classique d'excellence, reconnue par les artistes eux-mêmes et relayée par certaines radios nationales et thématiques (France Musique, Radio Classique et France Info).

Plusieurs grands artistes ont été mis à l'honneur, par des cartes blanches

ou des journées dédiées, avec Michel Portal, François Salque, Geneviève Laurenceau et Jean-Claude Pennetier. Chaque fin de concert donne l'opportunité au public de rencontrer les musiciens autour d'un verre. Ce moment de convivialité est organisé, en lien avec la direction des affaires culturelles, par les associations-relais des 34 communes. À la proximité géographique s'associe une accessibilité tarifaire. La CARA a souhaité maintenir le prix d'entrée à 14 € (gratuité pour les moins de 16 ans).

Forts de leur succès, les Jeudis Musicaux, portés par une reconnaissance des artistes et de la presse spécialisée, s'inscrivent désormais parmi les plus importants festivals de musique classique nationaux et comme l'annonce Sud Ouest : « *la 29^e édition des Jeudis Musicaux vaut amplement le détour !* ».

SENTIERS DES ARTS

REGARDS HORS SAISON D'UN ESTUAIRE

À UN AUTRE ... DE LA SEUDRÉ À LA GIRONDE

Du 16 septembre au 5 novembre 2017 ; Résidence artistique du 9 au 15 septembre 2017

*Un dialogue entre art et patrimoine
Une surprenante galerie d'art à ciel ouvert*

Pour leur cinquième édition, les **Sentiers des Arts** ont mis une nouvelle fois à l'honneur nos paysages et les arts qui s'en inspirent en présentant des œuvres éphémères et des créations originales proposées par 24 artistes.

■ **Un partenariat de la CARA avec les Communautés de communes de la**

Haute-Saintonge et de l'Estuaire.

La CARA, pour la seconde année consécutive, s'est associée aux Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire pour offrir une véritable galerie à ciel ouvert à travers sept escales artistiques d'un estuaire à l'autre ... de la Seudre à la Gironde. Ainsi, les ports ostréicoles de Chaillevette, Mornac-sur-Seudre et l'Éguille-sur-Seudre ont fait écho aux rives de la Gironde et à ses sites caractéristiques : la Tour de Beaumont, Port Maubert, le Pôle Nature de Vitrezay ou encore le Parc ornithologique de Terres d'oiseaux.

De nouveaux itinéraires de type Land Art et art environnemental ont ainsi été imaginés. Ils ont regroupé 19 œuvres originales et éphémères, créées in situ par 24 artistes aux univers différents pour valoriser deux estuaires : celui de la Seudre, le plus petit d'Europe et celui de la Gironde, le plus grand d'Europe.

Les artistes accueillis par les Sentiers des Arts parviennent à métamorphoser certains sites en espaces poétiques et oniriques, à troubler notre perception et à sublimer le réel. Leurs œuvres, monumentales ou minimalistes, créées à partir d'éléments naturels ou recyclés, naissent de la résonance entre le lieu et leur propre recherche. Ils ouvrent ainsi un dialogue entre public, paysage et art.

Sept escales artistiques accessibles à tout public sur deux estuaires : La Seudre et la Gironde

■ ONZE ŒUVRES POUR LA CARA

→ Le port de L'Éguille-sur-Seudre:

- Hélène YOUSSE - Écouter le silence - Cabariot (Charente-Maritime)
- Compagnie LES JOURNALIERS : Visages Paysages - Jazennes (Charente-Maritime)

→ La taillée piétonne de Mornac-sur-Seudre:

- Lika GUILLEMOT & Ludovic de VALON - Babayagas - Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et Paris (Île de France)
- Roland CROS - Poireau céleste - Paris (Île de France)
- Christian PICHARD - Balade - Escrones - (Eure et Loire)
- Pedro MARZORATI - Jeux d'enfants / Flèches - Paris (Île de France)
- Valérie & Thierry TENEUL - Zéro - Marchiennes (Nord)
- Patrick DEMAZEAU - Sel de vie - Massy (Essonne)

→ Le port de Chatressac à Chaillevette:

- Solène ORTOLI - L'aménagement du comble - Paris (Île de France)
- Maria SIRI ROSSI - Libre comme un oiseau - Le Muy (Var)
- Patrick PLANCHON - Le guetteur - Cognac (Gard)

■ SEPT ŒUVRES POUR LA CDCHS

→ La tour de Beaumont à Saint-Fort-sur-Gironde :

- Maurizio PERRON - The last refuge - Sauze d'Oulx (Italie)

→ Port Maubert à Saint-Fort-sur-Gironde :

- Baptiste et Dominique FALDA - Les guetteurs ou les gardiens des rêves - Nances (Savoie)
- Philippe VAZ COATELANT - 5 petits bateaux - Vallery (Yonne)
- Marie-Jo DILLY - La nef - Les Granges Le Roi (Essonne)

→ Le pôle nature de Vitrezay à Saint-Sorlin-de-Conac :

- Mathieu PAROT - Origami - Challifert (Seine et Marne)
- Gwendal LE BIHAN et Raphael VAILLANT- ANDRÉ - Loger les ailés - Paris (Île de France)
- Axel BRUN - Cerclé - Marseille (Bouches du Rhône)

■ UNE ŒUVRE POUR LA CCE

→ Le parc ornithologique de Terres d'Oiseaux à Braud-et-Saint-Louis :

- Romain GOISET et Mylène DUHAIL Ubinam Atelier Paysage - Au ras des pâquerettes - Nyoiseau (Maine et Loire).



Les Sentiers des Arts 2017 offrent au public et aux habitants des territoires :

- **Une découverte insolite de trois vastes espaces** permettant de sillonner au cœur des paysages estuariens de la Seudre et de la Gironde, dans un environnement naturel d'une grande richesse paysagère et patrimoniale et ce, à travers le regard d'artistes contemporains ;
- **Des rencontres et des animations artistiques** programmées pendant sept semaines ;
- **Une visite des parcours en accès libre ;**
- **Des créations Land Art et art environnemental réalisées in situ**, permettant l'échange avec les artistes pendant une semaine (du 9 au 15 septembre).

→ **Les Sentiers des Arts et la médiation :**

- 2017 est une année de collaboration renforcée avec la conseillère pédagogique spécialisée dans les arts plastiques : création d'un livret pédagogique des Sentiers des Arts et formation des enseignants des secteurs de Royan, de Bourcefranc et de Jonzac pendant la semaine de résidence des artistes, les 12 et 14 septembre – rencontre et échanges avec les artistes : 40 enseignants présents à Mornac et 28 au Pôle nature de Vitrezay.

Environ 1 400 écoliers ont parcouru les sites (avec des enseignants engagés dans le plan de formation), soit 40% de plus qu'en 2016.

→ **Les Sentiers des Arts maintiennent leur affluence :**

- Plus de 15 000 visiteurs.

L'événement a une nouvelle fois suscité de belles rencontres et de belles émotions, le succès des Sentiers des Arts se confirme.

Un rendez-vous culturel et artistique automnal.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EN MATIÈRE D'ANIMATION TERRITORIALE

Attentive à l'évolution du paysage culturel de son territoire et plus particulièrement aux manifestations liées à l'animation culturelle, la CARA apporte son soutien à un certain nombre d'entre elles, selon des critères et modalités d'attribution préalablement déterminés. L'ensemble des dossiers est étudié par la direction des affaires culturelles avant d'être soumis à l'avis de la commission culture puis au vote du conseil communautaire.

- **En 2017, 24 demandes ont été instruites, 15 ont reçu un avis favorable.**

GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royannais durant la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'au monde rural à travers la collection agricole. Ces biens sont gérés par la direction des affaires culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets en lien avec notre territoire.

Dans le cadre de la manifestation « Antic Agri » à Longages (31), la société de Battage meursacaise a sollicité auprès de la CARA le prêt du rare et exceptionnel tracteur Lanz Bulldog 25 chevaux pour les 9 et 10 septembre 2017.

SITE INTERNET

Le « Musée du Patrimoine du Pays Royannais » :

↳ www.pays-royannais-patrimoine.com

Constitué à partir des travaux et réflexions de la direction des affaires culturelles autour des particularités historiques, culturelles, patrimoniales

du territoire, le site rassemble objets, documents caractéristiques en provenance des collections publiques ou privées, archives diverses, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire, le patrimoine et l'actualité du territoire.

Outil de conservation, de pérennisation et de restitution de l'information, le site continue à être très apprécié pour la découverte du patrimoine du territoire tant par les visiteurs que par les habitants.

Chaque année, de nouvelles informations viennent enrichir le musée virtuel ; ce dernier est également complété par les éléments transmis par les partenaires : communes, associations, sites patrimoniaux, érudits locaux, ...

ET EN 2018...

- **Préparation de la 30^e édition des jeudis Musicaux.**
- **Organisation de la 6^e édition des Sentiers des Arts, en partenariat avec les Communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire. Proposition d'une thématique : le 7^e Art : les Sentiers des Arts font leur cinéma et réflexion autour d'un nouvel itinéraire artistique entre Cozes et La Tremblade en intégrant neuf gares le long de l'ancienne voie ferrée de la Seudre.**
- **Réouverture de la Maison des Douanes le 7 avril. Présentation d'une nouvelle exposition consacrée aux œuvres de l'artiste Alben. Mise en place et ouverture d'une boutique composée de plusieurs espaces : jeunesse, ouvrages/librairie, produits dérivés et œuvres de l'artiste.**
- **Organisation du premier concert donné dans le jardin de la Maison des Douanes et performance d'Alben.**
- **Préparation de l'exposition 2019 de la Maison des Douanes et réflexion sur les évolutions à intégrer dans l'organisation et le fonctionnement du site.**
- **Instruction des nouveaux dossiers de demande de subvention en matière d'animation culturelle.**



Alexandre Garcia

ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET ANIMATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS CYCLISTES

L'année 2017 a vu s'accomplir certains dossiers au long cours. Tout d'abord, la finalisation d'un tronçon de piste cyclable dit « Chemin de Royan » à La Tremblade : aboutissement de l'étude environnement et réalisation de l'enquête publique. Les conclusions de l'autorité environnementale étant favorables, les travaux ont été programmés pour le 1^{er} trimestre 2018. Ce sont ainsi 2 km de piste supplémentaires qui ont été réalisés, permettant de faire la jonction entre le «Chemin de Bouffard» et la RD268 au niveau du virage de « Dirée » et de rejoindre La Palmyre depuis Ronce-les-Bains à vélo. Ce projet a été mené en collaboration avec le Conseil départemental sur la phase étude et enquête publique. Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CARA.

Dans ce chapitre des itinéraires cyclables, le service a assuré la maintenance et le

suivi du parc de 22 compteurs vélo afin d'évaluer, suivre et comparer les niveaux de fréquentation.

Autre dossier finalisé : lancement d'un site internet dédié au vélo « Loopi ». Réalisé en partenariat avec Charente-Maritime Tourisme, cet outil numérique est dédié à la promenade ou au déplacement en vélo, donc utile à tout utilisateur de « la petite reine ». Chacun peut dessiner et évaluer ses déplacements vélo, depuis le site de la CARA, où Loopi est mis en ligne.

DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS ÉQUESTRES

Dans le cadre du partenariat avec l'association européenne d'Artagnan (AERA) et le développement de l'itinérance équestre, le service a établi une reconnaissance de parcours et ébauché une cartographie de l'itinéraire « Route des Cardinaux ».



Yoshi Power Shot

DÉVELOPPEMENT PARCOURS PÉDESTRES

Un tracé « Sentiers Détours » a été créé sur la commune de l'Éguille-sur-Seudre. Ainsi, ce sont à présent trois parcours pédestres urbains qui sont proposés aux habitants permanents ou secondaires, comme aux touristes pour allier le plaisir de la marche avec la découverte de points d'intérêt culturels, patrimoniaux, paysagers, etc. sur un parcours de 5 km maximum.

campings, commerces, etc.).

Par ailleurs, la CARA a participé à la réalisation du Guide du Routard sur le Canal des 2 Mers à Vélo, en partenariat avec Charentes Tourisme et le Comité d'itinéraire du Canal des 2 mers. Le rôle du service APNES a consisté à organiser les repérages sur sites, à fournir les renseignements nécessaires à la rédaction du guide et à vérifier la cartographie pour l'illustrer.

AMÉNAGEMENTS PARCOURS CANOË SUR LA SEUDRE

Un parcours de canoë-kayak sur la Seudre douce a été ouvert au cours de l'automne 2017 à partir de Corme-Écluse jusqu'à Ribérou, à Saujon (7.4 km). En amont de cette ouverture, le service a réalisé en partenariat avec IEPR et un prestataire paysagiste local la préparation du site avec notamment le nettoyage des berges, et la construction de deux cales de mise à l'eau.

FÊTE DU VÉLO

La cinquième édition de la Fête du vélo, organisée le dimanche 4 juin 2017, a réuni 360 participants sous un ciel radieux (effectif semblable à 2016). Cette édition proposait un parcours reliant les communes de Saint-Romain-de-Benet, Corme-Écluse, Saujon, l'Éguille-sur-Seudre, pour finir à Sablonceaux.

REMONTÉE DE LA SEUDRE

En lien avec le service nautisme de la CARA qui pilote cet événement, la 21^e édition de la Remontée de la Seudre a nécessité pour le service APNES de préparer les randonnées à terre de la journée du samedi sur le secteur Chaillevette – Étaules : parcours pédestres, cyclistes et équestres. Puis d'encadrer les randonneurs le jour J.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATION

En 2017 a été réalisée la cinquième édition du Guide vélo. Cette dernière version a été distribuée à 10 000 exemplaires sur tout le territoire (mairies, Office de tourisme communautaire et ses bureaux d'information touristique,



Francik Prével



NAUTISME

Le **schéma de développement nautique** 2015-2017 vise à favoriser l'accès aux activités nautiques au plus grand nombre de résidents territoriaux et en particulier aux jeunes. Il a pour objectifs principaux de **permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer à l'année des sports nautiques et d'acquérir à terme une culture maritime**. Le schéma nautique a également pour ambition de permettre aux jeunes de concilier leur passion de l'activité nautique et leurs premiers pas dans la vie professionnelle, et de les accompagner jusqu'au sport de haut niveau. À travers ce schéma de développement, la CARA vise à **faire du nautisme un atout pour les jeunes de son territoire**.

Un nouveau schéma nautique pour 2018 – 2020 a été validé en décembre 2017 par le conseil communautaire.

■ **Activités nautiques scolaires.** Depuis 1995, l'intercommunalité finance un programme de voile scolaire à destination des élèves de CM1 et de CM2. Depuis 2012, il est complété en CE2 par la découverte des activités surf et kayak. **Le nautisme scolaire**, dans le cadre des activités physiques de pleine nature, s'inscrit dans une programmation d'activités visant à développer des compétences chez les élèves en lien avec les programmes de l'Éducation nationale : oser s'engager dans des actions progressivement plus complexes, enrichir son répertoire d'actions motrices, mettre en relation les notions d'espace et de temps, appliquer et construire des principes de vie collective (règles, code de bonne conduite, écoute, aide, tolérance, respect, ...); **2 150 élèves scolarisés dans 32 écoles** ont ainsi suivi un apprentissage en 2017, dispensé dans les dix centres nautiques de la CARA.



Julien Gongora



Mélanie Chaigneau



Mélanie Chaigneau

■ **Le développement de la pratique sportive** permet de dynamiser l'ensemble de la pratique, le secteur loisir comme le secteur compétition, d'aider les clubs et les sportifs dans leur engagement en compétition (**46 podiums** du niveau départemental au niveau international). Ce qui permet à la CARA d'identifier et de communiquer autour d'une équipe « Royan Atlantique » et de véhiculer son image jusqu'au niveau international ; **200 jeunes sportifs** issus de **six écoles de sport** des clubs fédéraux du territoire sont concernés. Deux sections sportives « voile » au collège Zola et au lycée Cordouan viennent compléter ce dispositif.

■ **Formation.** Le certificat de qualification professionnel d'assistant moniteur voile (CQP AMV) est une formation reconnue par l'État. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (dériveur, planche à voile et catamaran). Les centres de formation des bases de voile de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique mutualisent leurs ressources pédagogiques, techniques, humaines et financières. **Dix jeunes ont été diplômés** en 2017 pour ensuite travailler dans les bases nautiques ; 10 stagiaires sont inscrits pour la formation 2017 – 2018.

■ **Événements.** Le service nautisme de la CARA organise et soutient l'événementiel nautique : Faites du nautisme, Remontée de la Seudre, Interligue Catamaran, Week-end de la glisse ...

■ **Communication.** La CARA promeut le nautisme par l'intermédiaire de différents supports : édition d'un guide nautique, gestion d'un site internet (www.nautisme-royan-atlantique.fr), animation sur les réseaux sociaux.

Ces deux derniers éléments sont d'une portée très large et visent les trois types de clientèle du territoire : habitants, résidents secondaires et touristes, parmi lesquels le nautisme Royan Atlantique recrute ses ambassadeurs.

RAPPORT financier





ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

105,08 M€
de dépenses

dont
20,20 M€
dédiés à l'équipement

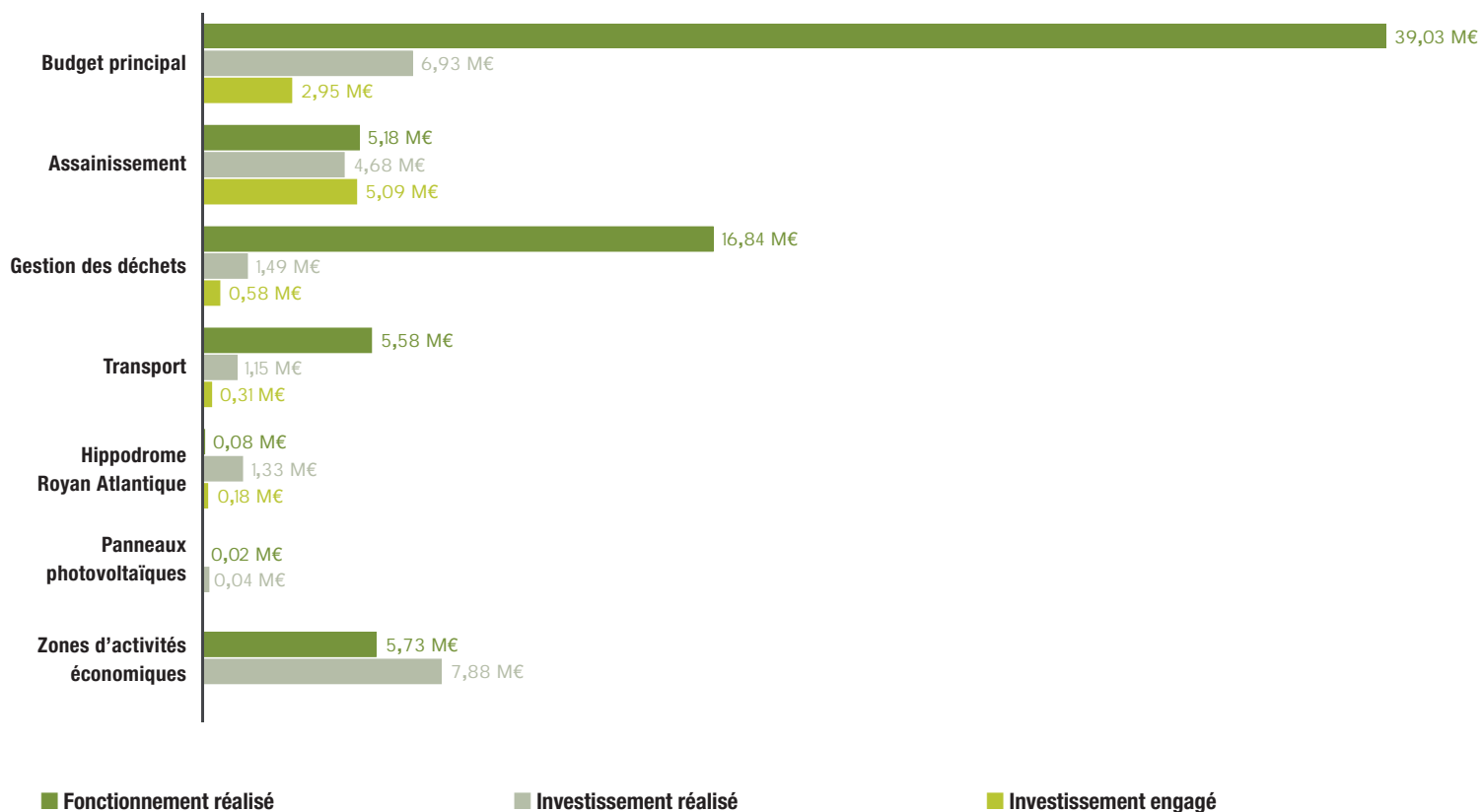
8,56 M€
de dotation globale
de fonctionnement
(dotation d'intercommunalité
+dotation de compensation)

32 M€
de produit fiscal*
(15,21 M€ de produits nets
après reversement de fiscalité)
*hors TEOM, versement transport et taxe de séjour

Équilibre financier en millions d'euros

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses 72,46 M€	Recettes 101,99 M€	Dépenses 32,62 M€	Recettes 54,26 M€
Reversement de fiscalité : 16,65 M€	Produit fiscal (économique et ménages) et compensations : 33,86 M€	Opérations d'équipement : 9,09 M€	FCTVA / TVA : 0,95 M€
Déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchetteries : 15,28 M€	D.G.F. - état : 8,56 M€	Subventions d'équipement : 2,00 M€	Subventions : 1,86 M€
Personnel : 7,95 M€	T.E.O.M. : 12,25 M€	Remboursement capital dette : 0,96 M€	Affectation résultat : 4,49 M€
Subventions, participations : 5,12 M€	Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) : 6,73 M€	Autres dépenses d'investissement : 2,48 M€	Emprunt : 2,50 M€
DSP Transport : 5,16 M€	Déchets - Redevances : 3,05 M€	Reste à réaliser : 9,11 M€	Autres recettes d'investissement : 1,06 M€
Contribution SDIS : 2,70 M€	Versement transport : 2,39 M€	Résultat reporté : 3,29 M€	Reste à réaliser : 0,86 M€
Autres dépenses : 4,82 M€	Déchets - Reprises et soutiens : 2,46 M€	Opérations d'ordre : 5,68 M€	Résultat reporté : 29,51 M€
Assainissement, frais de gestion : 0,43 M€	Participation CD17 au Réseau Secondaire : 1,89 M€		Opérations d'ordre : 5,66 M€
Intérêt de la dette : 0,16 M€	Prime performance station épuration : 0,38 M€		Amortissements : 7,37 M€
Dotations aux amortissements : 7,37 M€	Subventions, participations : 1,74 M€	Excédent 2017 : 21,64 M€	
Résultat reporté : 0,39 M€	Autres produits : 2,65 M€		
Opérations d'ordre : 5,08 M€	Résultat reporté : 20,45 M€		
Dépenses exceptionnelles : 1,35 M€	Opérations d'ordre : 5,11 M€		
	Recettes exceptionnelles : 0,49 M€		
Excédent 2017 : 29,53 M€			

Répartition par budget des crédits engagés en millions d'euros par la CARA en 2017



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget Principal (TTC)	39,03M€	6,93M€	2,95M€
Assainissement (TTC)	5,18M€	4,68M€	5,09M€
Gestion des déchets (TTC)	16,84M€	1,49M€	0,58M€
Transport (TTC)	5,58M€	1,15M€	0,31M€
Hippodrome Royan Atlantique (HT)	0,08M€	1,33M€	0,18M€
Panneaux photovoltaïques (HT)	0,02M€	0,04M€	
Zones d'activités économiques - 7 budgets (HT)	5,73M€	7,88M€	

Recettes de fonctionnement 2017

RECETTES FISCALES PRODUITS FISCAUX - M€-	TAUX	CA 2017
Cotisation foncière des entreprises	23,85 %	5,15 M€
Taxe d'habitation	8,12 %	17,79 M€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,90 %	1,32 M€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,44 %	0,06 M€
Allocations compensatrices		1,17 M€
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		0,30 M€
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		3,17 M€
Taxe sur les surfaces commerciales		1,65 M€
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties		0,22 M€
Attributions de compensation versées aux communes		-2,42 M€
Attributions de compensation versées par les communes		0,99 M€
Reversement fonds national de garantie individuelle des ressources		-13,61 M€
Dotation de solidarité communautaire		-0,56 M€

FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL

15,21M€

Taxe enlèvement des ordures ménagères	*8,22 %	12,25 M€
Versement transports	0,80 %	2,39 M€
Reversement versement transport		-0,06 M€

FISCALITÉ NETTE BUDGETS ANNEXES

14,57M€

16,59 M€
de recettes fiscales reversées
sur le budget principal
soit près de **52 %**
des produits perçus

* Taux moyen des 9 zones

Zoom sur la fiscalité 2017 des communautés d'agglomération

MOYENNE FISCALITÉ DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	TAXE D'HABITATION	TAXE DE FONCIER BÂTI	TAXE DE FONCIER NON BÂTI	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
CARA	8,12 %	0,90 %	2,44 %	23,85 %
Moyenne autres agglomérations de Charente-Maritime	8,08 %	0,59 %	3,06 %	25,18 %
Moyenne agglomérations de la région Nouvelle Aquitaine	9,32 %	1,16 %	5,39 %	27,75 %
Moyenne des agglomérations du territoire national	9,41 %	1,58 %	5,01 %	26,72 %

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFiP.

Dépenses de fonctionnement par pôle de compétence en milliers d'euros

	Reversement de fiscalité	Frais généraux	Subventions Participations Contributions	Charges de personnel	Dotations aux amortissements	Annuité de la dette	Opérations d'équipements	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	Total général
Gestion des déchets		10 268	4 999	1 198	363	30	1 456	7		6	18 328 K€
Opérations financières non affectées	13 610				2 360	373			392		16 735 K€
Zones d'activités communautaires		909						9 436	3 286		13 631 K€
Assainissement eaux usées		426	3	381	4 340	314	3 515	882		4	9 865 K€
Transport mobilité	59	5 196	150	178	291	236	385	104		1 815	8 416 K€
Charges de structure		1 107	2 277	2 847	14	16	571	336		165	7 333 K€
Sécurité salubrité publique		601	2 772	898			1 071			47	5 390 K€
Péréquation	2 981		529								3 509 K€
Prospective, stratégie territoriale		50	1 257	386						1 800	3 492 K€
Politique de la ville, action sociale		355	1 620	194			1				2 171 K€
Animation territoriale		783	151	359			682				1 976 K€
Hippodrome Royan Atlantique		33				150	1 219				1 402 K€
Habitat, logement		26	1 274	82							1 382 K€
Territoire durable		65	6	386			124				581 K€
Développement économique		153	29	352			24			4	561 K€
Environnement terrestre et maritime, espaces naturels sensibles		87	117	286			24				513 K€
Gens du voyage		146	25	168			20			3	362 K€
Relais accueil petite enfance		50	30	239							318
Total général	16 650 K€	20 254 K€	15 239 K€	7 955 K€	7 369 K€	1 119 K€	9 091 K€	10 766 K€	3 678 K€	3 845 K€	95 966 K€

Dépenses d'équipement en 2017 : principales opérations

	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Assainissement - Travaux de réhabilitation	1 399 765 €	2 421 486 €	3 821 251 €
Assainissement - Réseaux de collecte	782 879 €	1 936 857 €	2 719 735 €
Fonds de concours aux communes membres	528 817 €	1 415 456 €	1 944 274 €
Hippodrome Royan Atlantique	1 218 704 €	182 744 €	1 401 448 €
Déchèterie mixte	1 115 730 €	130 080 €	1 245 810 €
Logements sociaux	1 105 700 €	61 000 €	1 166 700 €
Assainissement - Stations / lagunes	790 879 €	287 810 €	1 078 689 €
Construction nouvelle gendarmerie	937 095 €	81 373 €	1 018 469 €
Assainissement - Autres opérations	367 169 €	448 569 €	815 738 €
Maison des douanes	651 567 €	29 064 €	680 630 €
Systèmes d'information	296 341 €	216 861 €	513 202 €
Travaux d'accessibilité au transport	209 145 €	236 508 €	445 653 €
PAPI estuaire de la Gironde Chenac / Barzan		442 000 €	442 000 €
Déchèteries particuliers	124 427 €	193 593 €	318 021 €
Travaux sur patrimoine CARA	219 697 €	47 886 €	267 583 €
Déchèterie artisanale	18 807 €	230 756 €	249 562 €
Acquisition de conteneurs déchets	169 680 €	21 616 €	191 296 €
Assainissement - Étude schéma directeur	174 160 €		174 160 €
Gare intermodale de Saujon	18 380 €	136 178 €	154 558 €
Pistes cyclables		149 922 €	149 922 €
Participation ligne LGV Tours Bordeaux	146 437 €		146 437 €
Aide aux particuliers à l'accession à la propriété	136 000 €	9 000 €	145 000 €
Gare intermodale de Royan	73 894 €	41 290 €	115 184 €
Équipement des arrêts de bus en abris voyageurs	80 820 €	18 891 €	99 711 €
Flotte véhicules	58 028 €	29 328 €	87 357 €
Surveillance zones de baignade	77 558 €	8 180 €	85 738 €
Actions foncières	84 157 €		84 157 €
Espaces naturels sensibles	75 526 €	6 286 €	81 812 €
SCoT	30 115 €	42 257 €	72 372 €
Dépôt bus	3 167 €	50 982 €	54 149 €
Poteaux incendie	45 971 €	7 263 €	53 234 €
Défense incendie		50 180 €	50 180 €
Chaufferie bois	10 644 €	35 787 €	46 431 €
Navires croisières fluviales		28 800 €	28 800 €
Aires d'accueil / de passage gens du voyage	19 739 €	8 544 €	28 283 €
Plan plage territorial - signalétique	12 031 €	12 546 €	24 577 €
Aide à la réhabilitation de l'habitat privé	21 500 €	1 000 €	22 500 €
Aménagement parcours rando kayak sur la Seudre	11 468 €	6 462 €	17 930 €
Autres opérations d'équipement	73 811 €	32 425 €	106 235 €

État de la dette de la CARA

Le tableau suivant présente l'encours de dette de la CARA par budget au 31/12 de chaque exercice :

Budgets en milliers d'euros	Capital restant dû						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 092
Budget assainissement	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 099	812
Gestion des déchets	280	220	195	150	103	53	24
Budget transport		600	572	842	1 992	2 680	2 493
Zones d'activités	385	321	269	207	Transfert BP		
Bâtiments économiques	557	414	363	305	Transfert BP		
Logement social	389	303	251	180	Transfert BP		
Budget hippodrome		1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 266
Panneaux photovoltaïques						250	238
TOTAL	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 317	9 925

La capacité de désendettement de la CARA
est de **0,61 année**.

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique qui présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement ; il ne doit pas excéder 8 ans.

Au 31/12/2017 :

■ Capital restant dû :	9 924 616 €
■ Taux moyen :	1,73%
■ Nombre de contrats :	34

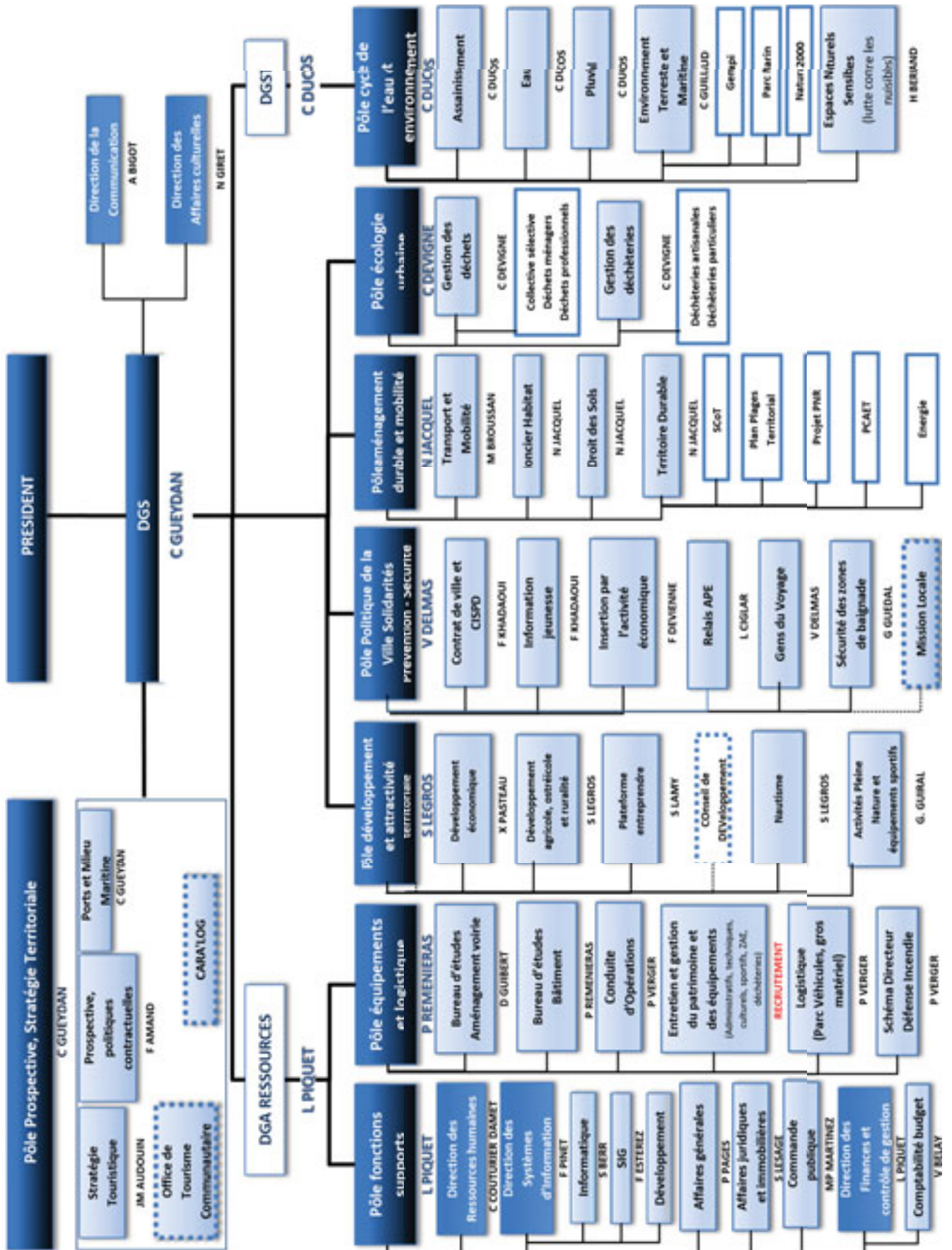
100 %
de la dette de la CARA
ne présente aucun risque
en termes de structure et de
taux au 31/12/2017

Type	En cours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 354 114,31 €	84,18%	1,66%
Variable	276 089 €	2,78%	0,57%
Livret A	1 294 412 €	13,04%	2,42%
Ensemble des risques	9 924 616 €	100,00%	1,73%

RESSOURCES humaines



ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2017





RESSOURCES HUMAINES

Un effectif constant adapté aux missions plurielles d'un établissement public de coopération intercommunale.

EFFECTIFS

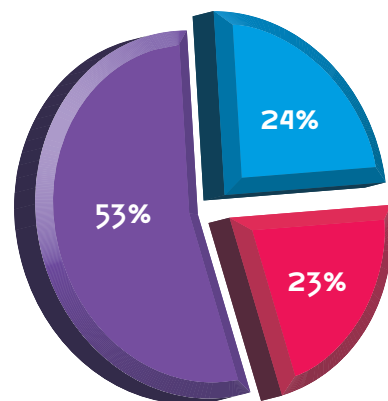
Au 31 décembre 2017, la CARA comptait un effectif de 163 agents, dont 155 sur un emploi permanent.



Les effectifs de la communauté d'agglomération restent constants et adaptés à l'exercice des compétences et au périmètre d'action actuel. La quote-part des agents publics statutaires reste très majoritaire.

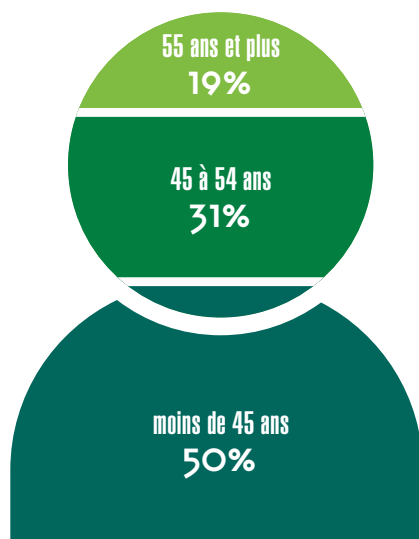
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE EN 2016

La répartition hiérarchique des effectifs reste également stable depuis 2013.



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

DES AGENTS MAJORITAIREMENT JEUNES



Moyenne d'âge en 2017 : 44,5 ans.

UN EFFORT IMPORTANT DE FORMATION

Agents ayant participé à au moins une formation



79 % des agents ont au moins suivi une action de formation en 2017. La formation reste donc l'outil privilégié pour développer les savoirs et les compétences des agents.

La mutualisation des formations sur le territoire de la CARA lancée en 2016 a pris tout son sens en 2017. Sa mise en œuvre a conduit à :

- l'organisation par le CNFPT de **11 formations sur 5 sites d'accueil** : CARA/Saint-Georges-de-Didonne / Saujon / La Tremblade / Arvert), soit **31 journées et 163 agents formés** ;
- l'organisation par la CARA de **44,5 jours** de formation en matière de prévention, hygiène et sécurité, soit **449 agents formés**.

Ce nouveau dispositif de territorialisation des formations avec les communes membres a exigé un fort investissement de la CARA pour coordonner, mobiliser les communes, organiser les réunions, rédiger et diffuser les comptes-rendus, assurer le suivi avec le CNFPT et les prestataires privés.....

Cette expérience va être poursuivie en 2018 pour continuer à organiser des formations au plus près des agents. L'animation du réseau doit permettre de mieux mobiliser les communes. Une formation relative au plan de formation sera organisée par Le CNFPT pour doter les communes d'un outil commun permettant de construire le plan de formation mutualisé.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

En 2017, La CARA a accueilli au total 18 stagiaires, soit quasiment autant qu'en 2016.

Sur la totalité des stagiaires, cinq collégiens ont effectué un stage d'observation, deux lycéens ont été accueillis, deux stagiaires de niveau Bac +2 et un stagiaire de niveau Bac+3 ont intégré les services de la CARA pour valider une formation ou compléter leur programme universitaire. Un stagiaire a rejoint la CARA dans le cadre d'un stage de préparation au concours de travailleur social, un autre, pour une très courte durée, dans le cadre d'un stage avec l'Éducation nationale. Cinq stagiaires ont complété leur parcours en effectuant un stage de reconversion professionnelle, d'immersion ou bien conventionné par Pôle Emploi. Enfin, sur la totalité des stagiaires, un seul a été gratifié en effectuant

un stage d'une durée de deux mois et demi, de niveau bac+3.

ABSENCES AU TRAVAIL

Nombre d'agents absents au moins une fois dans l'année

Le nombre d'agents absents au moins une fois dans l'année pour maladie ordinaire a diminué par rapport à 2016, passant de 70 à 55 agents ; or les jours d'absence pour maladie ordinaire ont augmenté de 11 %.

Nombre d'accidents du travail

Le nombre d'AT a légèrement diminué en 2017, passant de 11 pour l'année 2016 au nombre de 10 pour 2017. La durée des arrêts varie de 3 à 9 jours, excepté pour deux agents pour lesquels la durée totale des arrêts a été respectivement de 277 et 275 jours. Ces deux accidents représentent 94 % de la durée totale des jours d'arrêt liés à des accidents de travail, portée à 594 jours.

Nombre de jours d'absence pour longue maladie ou longue durée

Le nombre de jours d'absence pour longue maladie ou longue durée enregistre une baisse de 55%.

TEMPS DE TRAVAIL

Le nouveau règlement intérieur relatif au temps de travail est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. La répartition des modèles hebdomadaires est la suivante :

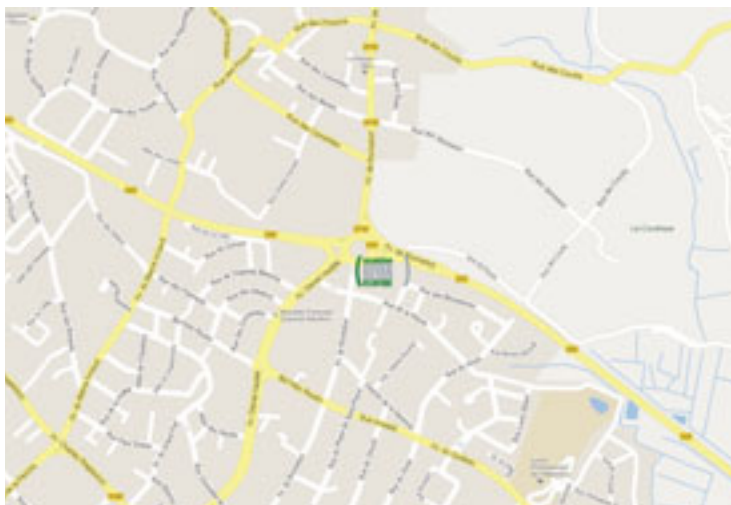
- 107 agents, soit une large majorité (56,5 %) ont opté pour un temps de travail hebdomadaire de 39 heures ;
- 17 agents (9%) ont choisi d'effectuer 37h30 par semaine ;
- 44 agents (28%) ont retenu le modèle hebdomadaire de 37 heures dont 13 ont choisi l'option de travailler sur 4,5 jours ;
- 12 agents ont effectué 35 heures hebdomadaires (temps partiel thérapeutique, agent d'entretien, apprentis et saisonniers).

La CARA pratique



VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX



NUMÉROS utiles

STANDARD (tous services)

05 46 22 19 20

Assainissement

05 46 39 64 00

Développement économique
(Commerce, industrie, agriculture)

05 46 22 19 67

Habitat, Aménagement
et urbanisme

05 46 39 64 30

Logements saisonniers

05 46 22 19 11

06 13 67 56 76

Gens du voyage

05 46 22 19 89

Maison de l'Emploi

05 46 05 31 75

Maitrise de l'énergie

05 46 22 19 36

Mission locale

05 46 06 96 16

Mission locale

Bureau information jeunesse

05 46 06 60 70

Politique de la ville
et de la solidarité

05 46 22 19 02

Relais accueil
petite enfance

05 46 38 33 26

Service culture

05 46 22 19 20

Service déchets
et déchèteries

05 46 39 64 64

Station Nautique
de la CARA

05 46 23 47 47

Transports

05 46 22 19 29

Cara'bus'

0810 810 977

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30

Fax. : 05 46 05 60 34

Email : contact@agglo-royan.fr

SITES INTERNET

www.agglo-royan.fr

www.pays-royannais-patrimoine.fr

www.nautisme-royan-atlantique.fr

www.carabus-transport.com



107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Tél. : 05 46 22 19 20

Fax. : 05 46 05 60 34

Email : contact@agglo-royan.fr

AGIR POUR LE BIEN DE TOUS

Conception : Laurent Pinaud. CARA 2018.